6
34-d
28

BIBLIOTECA NAZIONALE
6
26
47
B
VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

Digitized by Google

XXII. 2. 24.
B. 4

Digitized by Google

MEMOIRES

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

D'UN FAVORI

De ſon Alteſſe Royalle

MONSIEUR

LE DUC

D'ORLEANS

A LEYDE

Chez IEAN SAMBIX le jeune à la Sphere.

M. D. C. LXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

AU LECTEUR

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

CEs memoires m'eſtants tombées heureuſement entre les mains, je n'ay pas ſongé long temps à les mettre en lumiere principalement ayant conſideré la connexion qu'elles ont avec les deux Parties qui ont eſté imprimées des Memoires de Monſieur de Montreſor, que tout le monde a reçeu avec un accueil admirable. En effet comme cet Autheur les commence par la Retraite que fit Monſieur à Bruxelles à cauſe que l'on avoit fait mourir le Duc de Montmorency non obſtant toutes ſes prieres, celuy-cy commence les ſiennes depuis la naiſſance de ſon Alteſſe, juſques à la ditte retraitte. Je vous aſſeure que vous y trouverez beaucoup des choſes remarquables & dignes de voſtre attention, principalement

ment ſon education, ſes qualitez, les intrigues de la Cour pendant ſa minorité, l'empriſonnement de Monſieur de Vendoſme & ſon Frere le grand Prieur, les diſgraces de Chalais, & du Mareſchal d'Ornano, ſon mariage, ſes querelles avec le Cardinal de Richelieu, juſques à ſa derniere ſortie de France. De ſorte qu'elles peuvent ſervir avec raiſon de premier tome aux dittes Memoires de Montreſor, qui ſont effectivement la ſuitte de celles cy.

Digitized by Google

MEMOIRES

D'un Favory de S. A. R. Monseigneur le Duc D'ORLEANS.

BIBLIOTECA NA
ROMA
VITTORIO EMANUE

LE desir que j'ay de satisfaire au commandement que vous m'avez fait, m'oblige à tracer ces memoires, qui pouroient avecque raison porter le titre d'histoire si l'on considere leur verité: & bien qu'il me semble que je sois suspect en la matiere dont j'ay à traitter, ayant à parler de plusieurs personnes que j'ay extremement honorées pendant leur vie; je vous asseureray neantmoins que ma narration sera simple, sans y adjoûter ny diminuer. Je croy qu'il seroit inutile de vous

Digitized by Google

parler en ce lieu de la naiſſance de Monſeigneur le Duc d'Orleans, bien qu'il faſſe la principale partie de nos memoires, puis que tout le monde ſçait qu'il eſt né à Fontainebeleau en 1608. le 25. Avril ſur le dix heures du matin. Je paſſeray ſous ſilence le temps qu'il a eſté entre les mains des femmes, & vous diray ſeulement que la Reyne Mere ſuivit l'intention du feu Roy, qui apres avoir conſideré tous les hommes de ſon Royaume, avoit enfin fait élection de la perſonne de Monſieur de Breves, pour élever ſa jeuneſſe, perſonnage certes digne de l'honneur qu'il reçevoit, tant pour la grande connoiſſance qu'il avoit des pays étrangers, que pour ſes autres vertus: & l'on peut dire avec verité, que pendant le temps qu'il fut aupres de Monſeigneur le Duc d'Anjou (je l'appelle ainſi juſqu'à ce que je ſois au temps de ſon mariage, auquel temps il prit le nom d'Orleans) que l'on n'a point veu de Prince eſlevé avec plus de ſoins, tant pour les ſciences, que pour les exercices qu'il pouvoit faire pendant un ſi jeun âge. Ce fut pour luy que l'on trouva l'invention d'aprendre aux enfans en joüant cette doctrine qui leur paroit ſi pleine d'eſ-

pines,

pines, & qui bien ſouvent les rebute, de ſorte qu'ils apprehendent autant l'eſtude que le fouet. Il aprit donc la Grammaire en peu de temps, & pour luy faire aprendre l'hiſtoire, Monſieur de Breves trouva moyen de faire deux partis, auxquels il donna la diſcipline Romaine: & pour faire que ſon invention reuſſit plus aiſement, & qu'elle profitaſt d'avantage à Monſeigneur. Il fit en ſorte que l'un des partis fuſt gouverné par les Conſuls & le peuple, l'autre par un Empereur. Ce paſſetemps pleut en ſorte à ce jeune Prince, qu'en moins de rien, il fut tres-ſçavant en l'hiſtoire. Lors que l'un ou l'autre party remportoit quelque victoire, on decernoit l'honneur du triomphe à celuy des Conſuls, qui s'étoit trouvé à l'action. Ces honneurs eſtoient ou plus grands ou plus petits, ſelon que la victoire eſtoit grande. Je vous demande pardon, de vous entretenir ſi long temps des paſſetemps de ſon enfance. Je vous diray ſeulement en paſſant, que je ne veux toucher aux affaires d'eſtat, n'ayant pour but, que de vous faire ſçavoir ce que je ſçay de la vie de ce jeune Prince; & ſi quelquefois je ſuis obligé d'en parler, je vous

puis asseurer que je me tiendray dans les bornes que je me suis prescrites, qui sont de ne toucher rien que ce qui sert à mon sujet. Peu de temps apres la signalée perte qu'il fit en la mort du plus glorieux Monarque qui aye jamais porté Couronne, nostre jeune Prince commença à sentir les coups de la fortune : on ne sçauroit imaginer combien dans une si tendre enfance, ou il n'avoit que deux ans, il ressentit sa perte, ayant dit plusieurs-fois qu'il n'avoit plus rien à perdre, puisque Dieu luy avoit osté celuy duquel il pouvoit tout esperer. Lors que ce funeste accident arriva, qui fit perdre à la France l'esperance qu'elle avoit conceuë de se voir maistresse de tout le monde, ce grand Prince avoit temoigné à Monseigneur d'Anjou toutes les affections qui se peuvent imaginer, & l'on peut dire avec verité, que luy seul a plus reçeu de caresses de luy, que S. M. qui estoit alors Monseigneur le Dauphin, ny aussi que Monseigneur d'Orleans, qu'il pleut à Dieu d'appeller tost apres la mort de ce grand Prince, & je vous puis asseurer qu'une des plus grandes marques que S. A. aye jamais reçeuës de sa bonne volonté, a esté celle de l'éle-

l'élection qu'il avoit faite de Mademoiſelle de Montpenſier, Princeſſe auſſi ſage que belle, pour eſtre un jour ſa femme. Il ne ſe paſſa rien digne de remarque depuis ce temps juſques à celuy auquel la Reyne ſa mere ſe retira à Blois, qui a bien eſté un des coups où ſa jeuneſſe a eu le plus de beſoin de l'aſſiſtence du ciel : il me ſeroit impoſſible de vous repreſenter ſa douleur, & auſſi il luy arriva bien-toſt apres un accident où toute autre conſtance que la ſienne ſeroit ſuccombée. Car le Roy commanda à Monſieur de Breves de ſe retirer, & mit en ſa place Monſieur le Comte du Lude, perſonnage qui aymoit ſes plaiſirs, & qui fut malheureux au rencontre qu'il fit des perſonnes qu'il mit aupres de Monſeigneur. On oſta inſenſiblement d'aupres de S. A. tous ceux que l'on croyoit avoir eu quelque part en l'eſtime de Monſieur de Breves, Monſieur de Manſan fut le ſeul qui demeura aupres de luy, de ceux que le feu Roy y avoit deſtinez. Monſieur de Puylaurens le pere, gentilhomme de Lymoſin, que Monſieur de Breves avoit aproché pres de Monſeigneur, fut chaſſé. Monſieur de Coutade fut mis en ſa place, homme le plus perni-

cieux qui eut jamais peu aborder ce jeune Prince, il ne pouvoit dire trois parolles sans jurer, & il luy estoit impossible de cacher le peu de creance qu'il avoit en Dieu. Monseigneur fut pris de la petite verolle à Chancheurré, où Monsieur de Puylaurens le fils, que Monsieur de Breves avoit mis aupres de Monseigneur en qualité d'enfant d'honneur, fut chassé. On voyoit dez ce temps, naistre cette grande inclination que Monseigneur a eu depuis pour luy. Je ne puis me ressouvenir de ce temps là qu'avec deplaisir, puis qu'il est vray que Monseigneur aprit plus de mal en 7. ou 8. mois, qu'on ne sçauroit s'imaginer, il n'y eut sorte d'ordure, dont il ne reçeut les instructions, il n'y eut impieté qui ne fût proferée devant luy. Le bon Dieu qui a tousjours eu un soin tres-particulier de sa personne, retira le Comte du Lude de ce monde, & fit que le Roy mit en sa place un homme de la plus haute vertu qui ayt esté depuis long-temps, digne rejeton de ce grand Alphonse qui en fidelité n'a jamais eu de compagnon. Le Roy donc fit élection de Monsieur le Colonel d'Ornano, lequel fit tous ses efforts pour essayer d'estouffer ses mauvaises habi-

habitudes dans leur naiſſance : il y travailla ſi puiſſament, qu'en moins de 6. mois on vit un changement tout entier dans ſa façon de vie. Ses eſtudes furent reglées, ſes paſſetemps moderez, les ſermens abolis, & enfin on vit éclater la vertu au lieu du vice. On ne ſçauroit s'imaginer quel proffit il fit en peu de temps dans l'hiſtoire : il n'avoit pas encore onze ans qu'il entendoit mieux les fortifications qu'homme du Royaume. Il n'y avoit point de pilote qui ne fut confus de l'entendre parler de la marine & des vents: il n'y avoit point d'homme qui euſt voyagé qui ne fuſt eſtonné de voir à ſon retour ce jeune Prince luy dire exactement les villes par où il avoit paſſé, les rivieres qu'il avoit traverſées, & les habitudes des pays qu'il avoit veus. En ce temps-là le Roy luy témoigna deſirer qu'il l'accompagnât à ſon voyage de Montauban, où Dieu nous le penſa ravir, ayant eſté attaqué d'une fievre continüe peſtilentielle à Moiſſac. Je croirois manquer ſi je paſſois ſous ſilence le ſoin que Monſieur le Colonel & Madame ſa femme prirent à le ſervir, eſtant tres aſſeuré qu'ils ne decoucherent jamais de ſa chambre pour crainte du pe-

ril qui estoit tout évident, n'y ayant eu un seul de ceux qui l'approcherent pendant ce mal qui ne tombât malade à l'instant, ou incontinent apres. Chazan, qui estoit Secretaire de ses commandements, en mourut, la place duquel fut remplie d'un tres-homme de bien nommé Cavault, digne de la charge, & de tout autre employ, homme genereux, & qui depuis a bien temoigné que l'élection que Monsieur le Colonel fit de sa personne, estoit avec justice, & eut esté à souhaiter pour mon dit Sieur le Colonel, qu'il eut conservé les sentimens qu'il estoit obligé d'avoir des services que luy & son pere avoient reçeus de luy: il seroit encores en vie. Cecy se dira en un autre temps. Je fis ce voyage estant dans la Cour sans beaucoup la voir, mon dessein n'ayant esté que de voir la guerre, & essayer si mes jeunes épaules pouroient souffrir la pesanteur du harnois.

Le Roy desira aussi que Monseigneur l'accompagnât lors qu'il partit de Paris, pour empécher les efforts que les mécontents eussent peu faire dans la province de Normandie, qui sans sa promte diligence se mettoit hors de son obeissance. Il commanda

manda à Monsieur le Colonel d'aller devant à Roüen, où il s'achemina en diligence. Il rassura en peu de temps les cœurs de ceux qui s'estoient retirez de leur devoir, & fit en sorte que le Roy à son arrivée reçeut tout le contentement qu'il pouvoit desirer. De là il vint à Caen, où il fit peu de sejour, ayant emporté cette place apres la 3. sommation. Il arriva pendant le sejour de S. M. que Monsieur le Comte du Lude, fils de celuy qui avoit esté Gouverneur de Monseigneur, essaya de prendre un pretexte de quereller Monsieur le Colonel, s'estant imaginé que le Roy luy avoit fait esperer la charge de premier Gentilhomme de la chambre de Monsieur, chose qui n'estoit pas probable, cette charge ayant tousjours esté jointe avec celle de Gouverneur que possedoit Monsieur le Colonel. Ce different fut appaisé, sans qu'il y ayt jamais eu beaucoup d'amitié. Depuis le Roy continua sa route, & en passant par le pont de Ce, fit voir à tout le monde qu'il sçavoit aussi bien pardonner que vaincre. Ce fut peu de temps apres que l'on vit avec quelles tendresses une mere ayme ses enfans, puisque la veüe du Roy &

de Monſeigneur tira des larmes des yeux de la Reyne-mere, que toutes les afflictions n'avoient pas eſté capable d'émouvoir. Le Roy acheva ce grand voyage de Bearn, & voulut que Monſeigneur fut témoin de ſa pieté, comme il l'avoit eſté de ſes victoires. La Cour revient à Paris : auſſi-toſt qu'elle fut arrivée, on ſongea aux preparatifs de ce long & facheux voyage de Montauban, où S. M. deſira que Monſeigneur le ſuivit: ce qu'il fit, & s'en fallut peu que ce voyage ne luy coutât la vie, & à la France des larmes eternelles. L'accident qui arriva de la mort du Favory, ramena la Cour à Paris, & changea la face des affaires. Monſieur de Pizieux rentra en grace, & commença à manier les affaires avec Monſieur de Schomberg. Pendant que le Roy fut à Paris je rentray dans l'academie, où j'eus l'honneur de voir ſouvent S. A. je vis ce Prince ſi vertueux, & reçeus tant de temoignages de ſa bonne volonté, que dez lors je fis une puiſſante reſolution de le ſervir. Ce fut en ce lieu que nous liâmes cette eſtroite amitié qui depuis a paru entre Monſieur de Puylaurens le fils, & moy, qui en ce temps là ne voyoit Monſeigneur que

que par rencontre. C'eſtoit une merveille de voir ce jeune Prince à cheval, qui en moins d'un rien, fut plus adroit à courir la bague, que ceux qu'il y avoit deux & trois ans qui eſtoient dans l'academie. Il choiſit quinze ou vint Gentilshommes, deſquels il forma une compagnie avec ceux de ſa maiſon, auxquels il faiſoit faire l'exercice trois-fois la ſemaine, & celà avec tant d'adreſſe, qu'en peu de temps il rendit ſa compagnie parfaitement bien diſciplinée. Il me fit l honneur de m'y enroler : j'y demeuray peu, ayant eſté obligé d'aller à l'armée, & de ſuivre le Roy à ſon voyage de Montpellier. Je pris congé de S. A. & avec ſa permiſſion, je joignis le Roy à Toulouſe. Il fit ſejour à Caſtelnaudary s'eſtant trouvé un peu mal, delà il ſe rendit à Beziers où il commanda à Monſieur le Prince d'aller aſſieger Lunel, Sommiers, Mazilargues, & Emargues, leſquelles furent en moins de quinze jours remiſes ſous l'obeiſſance du Roy. Je m'arreſte trop long-temps à vous deduire ce voyage, eſtant traitté aſſez au long dans le Mercure François. Je laiſſeray Monſieur de Schomberg malade à l'extremité pour venir retrouver

trouver S. A. à Paris laquelle de jour en jour se perfectionnoit, c'estoit une merveille de voir avec combien de soin ses heures estoient reglées, & avec quelle austerité Monsieur le Colonel l'obligeoit à ne perdre une seule de ses leçons. La passion qu'il a eu dez son enfance pour les eaux, obligea Monsieur le Colonel à luy faire bastir une petite barque qui avoit la forme d'une galere, laquelle il fit armer de petits canons de fonte. C'estoit dans ce petit vaisseau que ce jeune Prince passoit une partie de ses heures inutiles, & on avoit eu soin de faire venir de vieux mariniers, avec lesquels il parloit tantost de la marine, tantost des vents, & bien souvent des pays où ils avoient esté. Il passa ce temps avec assez de douceur, & je puis dire qu'il ne luy arriva point d'accident considerable que celuy qui pensa nous le ravir. Il arriva qu'estant dans la galerie des peintures, où il faisoit faire l'exercice à sa jeunesse, il s'approcha d'un jeu de billard, sur lequel s'estant assis tenant la pique en main, il se mit à faire tourner un gros globe qui estoit pendu à une chaine de fer qui avoit une visse au bout, laquelle estant tournée de l'autre

sens,

ſens, fit enfin que cette maſſe tomba aux pieds de S. A. apres neantmoins luy avoir un peu touché la teſte, & meſme fait une petite ouverture. Je ne vous ſçaurois repreſenter quel fut l'eſtonnement de Monſieur le Colonel voyant rapporter ſon maiſtre paſle, ſanglant, & en eſtat qu'il ne ſçavoit s'il eſtoit bleſſé ou mort. Cet accident le toucha ſi puiſſament qu'il tomba evanouy: ſa femme qui eſtoit dans ſa chambre, accourut au bruit, & fut en peine lors qu'elle entra, ſi elle iroit à ſon maiſtre ou à ſon mary, & je vous dis une merveille, en vous diſant qu'elle laiſſa ſon mary qu'elle aymoit uniquement, pour courir embraſſer ſon bon maiſtre, qu'elle trouva revenu de la ſincope où il eſtoit tombé. Les Chirurgiens apres avoir conſideré ſa playe, aſſeurerent que ce n'eſtoit rien; ce qui remit les eſprits de tous ceux qui au bruit de ce malheureux accident eſtoient accourus prés de luy. Auſſi-toſt apres eſtre guery, il aprit un petit ballet, qu'il dança avec tant de grace, qu'il donna envie au Roy apres ſon retour de Languedoc de le voir. Monſieur de Piſieux appella aupres du Roy Monſieur

de

de la Vieville, pour estre Surintendent de ses Finances, apres avoir fait donner commandement à Mr. de Schomberg, de se retirer en sa maison. On peut dire avec verité, qu'une si haute vertu, & une si entiere fidelité, ne pouvoient pas demeurer long temps sans calomnies, étant revenu bientost apres (cõme nous dirons en son lieu) aussi glorieusement qu'il avoit été chassé honteusement. Le Sr. d'Andilly qui le trahît, a reçeu depuis le payement de son ingratitude. Le Marquis de la Vieville donc fut instalé dans les Finances, desquelles il se fût tres-dignement aquité, si son caprice ne l'eût pas porté à vouloir gouverner l'état. La premiere chose où il travailla, fut à détruire son bienfacteur, & à faire porter à ce grand Chancellier de Sillery, le méme pacquet que Mr. de Schomberg avoit reçeu par son ministere, peu de temps auparavant. Il demeura absolu sans voir personne à luy contredire. L'éloignement de Mr. de Pizieux, étant specifié dans le congé de son pere, on appella Mr. d'Aligre pour estre garde des Sçeaux. Cette élection fut entierement deuë au Roy, ayant choisi cet homme pour étre estimé un des plus hommes de bien, qui fut dans la robbe. Mr. de la

Vic-

Vieville n'ayant plus à desirer, que la possession de la mere & du frere, commença à y travailler par des moyens si contraires à sa fin, que ce qu'il croyoit qui serviroit à son établissement, a esté le faix qui l'a accablé: étant tres asseuré qu'il luy eût mieux valu demeurer eternellement Capitaine des Gardes du Corps, Sgr. de trente mil écus de rente, que d'étre entré dans les affaires, pour y perir avec ignominie. Il prit pour venir à la fin de ses intentions deux moyens, l'un pour gagner la Reyne-mere de luy donner part dans les affaires, & ensemble aprocher ce grand esprit qui depuis a fait voir à ce malheureux, qu'il étoit aussi éloigné de ses pretensions que du bon sens: il mit donc Mr. le Cardinal de Richelieu dans les affaires. L'autre fut qu'au mesme temps il travailla à détruire le Colonel, faisant croire au Roy qu'il ne pouvoit s'assurer de la personne de son frere, tant que Mr. le Colonel seroit aupres de luy. Je le laisseray bâtir ce dessein, & en jetter les fondemens pour venir retrouver Mgr. & Mr. le Colonel, lequel à mon retour de Montpellier je fis supplier d'avoir agreable que je visse Mgr. ce qu'il temoigna agreer: ce fut à Fontainebleau. Depuis je me-

ICR-

rendis assez assidu, & assayé de cultiver les inclinations qu'il paroissoit que Monseigneur avoit pour moy, en peu de temps je pris creance aupres de Monsieur le Colonel & de Madame sa femme; cette bonne intelligence dura jusqu'à ce que le Roy fut à S. Germain, où en un instant, je vis que l'un & l'autre me tourna le dos, & me sembloient faire aussi mauvaise mine qu'ils me la faisoient bonne auparavant. Je fus estonné de ce rencontre, & apres avoir examiné ma conscience, je me treuvay innocent. J'apris bien-tost apres que c'estoit un mauvais office qu'on m'avoit rendu, duquel je fis tous mes efforts pour me justifier, ce qui me fut impossible. Il ne me deffendit pas alors tout à fait la maison, mais bien me fit il connoistre par le refus qu'il me fit de la permission d'acheter une charge aupres de Monseigneur, qu'il seroit bien aise que je ne le visse plus si souvent. Je ne vous sçaurois exprimer quels furent mes sentimens, & avec combien de douleur je reçeus le message qu'il me fit faire bien-tost apres, de ne voir Monseigneur que deux fois la semaine, je pensay desesperer,

perer : j'employa tous mes amis pour eſſayer de luy deraciner une opinion qu'il avoit ſi puiſſament conceüe, qu'il fut impoſſible de la luy faire perdre. Il avoit une ſi grande paſſion de conſerver la vertu dans l'eſprit de S. A. qu'il y avoit imprimée, qu'il ne pouvoit ſouffrir une perſonne aupres de luy qu'il ne creut tres-vertueuſe ; & bien que Monſieur de Benjamin, auquel il deferoit beaucoup pour le jugement de la jeuneſſe, luy eut aſſeuré qu'il me pouvoit retenir avec ſeureté aupres de Monſeigneur, ſi eſt ce qu'il creut davantage aux parolles de ceux qui avoient deſiré mon eloignement. Je me retiray chez moy, & laiſſay Monſieur de la Vieville qui aſſayoit de parvenir à ſes fins, & qui ſe ſervoit de quelques perſonnes qui avoient eſté, ou eſtoient encores aupres de Monſeigneur, la Mare, qui avoit eſté premier valet de chambre de S. A. un gentilhomme nommé Ronſeroles, un autre nommé la Bretonniere, & pluſieurs autres qui ſuivoient leur paſſion, & qui attribuoient la ſeverité de Monſieur le Colonel à mépris, une des choſes du monde qui touche le plus un bon

bon courage. Mr. le Colonel fut auſſi perſecuté par un de ſes neveux nommé S. Juſt, méchant eſprit, & qui en trois mois oſta la paix d'une maiſon où elle avoit eſté juſques alors. Le Roy partit de Paris, & s'en alla à Compiegne. Mgr. luy demanda permiſſion de demeurer à Paris, attendu ſes exercices qu'il ſeroit obligé de diſcontinuer: ce qui luy fut accordé. Trois ſemaines apres il luy fut commandé de la part du Roy de l'aller trouver. Mr. le Colonel eut divers avis que l'on avoit deſſein ſur ſa perſonne. Cela ne l'empécha pas neantmoins, ſe confiant ſur ſon innocence, de hâter le voyage de S. A. & de ſe rendre à Compiegne, où trois jours apres il reçeut commandement de ſe retirer. Ce fut en ce lieu que le Marquis de la Vieville ſe trouva tres-empéché à combattre cette orgueilleuſe probité, étant vray que l'on n'a jamais veu homme chaſſé de la Cour, qui aye reçeu tant de témoignages de bonne volonté que luy, ayant été viſité par toute la Cour à Compiegne, & de tout ce qui étoit reſté à Paris, avec une telle affluence, qu'il étoit preſque impoſſible d'entrer dans ſon logis. C'eſt icy où je voudrois

cou-

couvrir le visage de mon maître, d'un voile, me trouvant bien plus empéché, que le Peintre qui entreprit de peindre Agamemnon au Sacrifice de sa fille, & à n'en point mentir, je tiendrois à courtoisie qu'il vous pleut me dispenser de vous écrire icy les sentimens du maître & de la femme de cet affligé; & il me semble que je vous dis assez du premier, quand je vous dis, que son 1. Aumonier étant entré dans sa chambre pour essayer de faire cesser ses larmes, qu'il luy dit alors: Que je ne vous voye jamais, vous avez persecuté la plus haute vertu qui fût dans le siecle. J'auray au moins ce contentement que ses ennemis ne se prevaudront pas de sa perte. Et en méme temps fit faire commandement à ceux qu'il creut estre complices de son deplaisir, de se retirer, & depuis n'a pardõné à un seul de ceux qu'il chassa en ce temps là, qu'à son 1. Aumonier nõmé la Roche, qui est maintenant Mr. l'Evéque de Cahors, lequel trouva moyen de rentrer, sinon en grace, au moins dans la maison Le Roy commanda à Mr. de Marcheville, qui étoit sous-Gouverneur à Mr. de Chaudebonne, à Mrs. de Masargues & d'Ornano, à Delphin, à Pelgrin

&

& quelques autres de ſe retirer, & mit en leurs places Monſieur Depreaux, qui avoit eu l'honneur d'eſtre ſon ſous-Gouverneur, en quoy Monſieur de la Vieville témoigna ſon peu d'eſprit, en mettant cet homme pour eſtre aupres de S. A. ſans qualité, & qui à vray dire eſtoit indigne d'en avoir, bien qu'il eût eu l'honneur d'eſtre ſous-Gouverneur du Roy. Il fut aſſez maltraitté, auſſi bien que toutes les vieilles gens qui furent laiſſez aupres de luy, c'eſtoient Meſſieurs Delbene, Douailly, de Manſan. S. A. les nommoit Barbons, & prennoit un plaiſir ſingulier à les faire enrager. Monſieur Cavault fût la ſeule creature de Monſieur le Colonnel qui demeura, dont bien luy en prit, l'ayant ſervy tres-dignement, dont il a eſté tres-mal recompenſé depuis. J'étois pour lors en Normandie, j'arrivay toſt apres à Paris, où j'appris comme quoy le Roy avoit fait faire commandement à Monſieur le Colonel de ſe retirer en Dauphiné: ce qu'il refuſa de faire avec tout le reſpect qu'il ſe pouvoit, ayant répondu à l'exempt qui luy apporta ce commandement, que ſi ſa fidelité avoit eſté

eſté miſe en compromis par ſes ennemis, lors qu'il en donnoit des preuves aſſurées, qu'il leur ſeroit beaucoup plus facile, lors qu'il ſeroit éloigné de S. M. de le rendre criminel. On luy reitera deux fois ce commandement, auquel il ne voulut obeïr, aymant mieux choiſir la Baſtille pour demeure, que de s'eloigner de ſon bon maiſtre. On n'a jamais veu une conſtance pareille, puis qu'il eſt tres-aſſeuré, qu'il ne fut émeu, ny des larmes de ſes amis, ny des plaintes de ſa ſœur & de ſes niéces, ny meſme de ſa pauvre femme. On n'a jamais veu une creature ſi deſolée, elle s'evanouit deux fois lors qu'on luy arracha ſon mary d'entre les bras. On luy commanda bien-toſt apres de ſortir de Paris, ce qu'elle fit, elle ſe retira à S. Ouyn, où je la laiſſeray plaindre ſon malheur, aſſiſtée de Madame de Verderonne, pour aller retrouver Monſeigneur à Chantilly, où il eſtoit allé ſe divertir de ſon ennuy. Le Roy luy avoit preté ſes chiens pour la chaſſe du chevreuil: lors que j'arrivay je joignis mes larmes aux ſiennes, luy eſtant impoſſible de voir quelqu'un de ſes ſerviteurs qu'il n'eut encore veus, qu'il

ne

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

ne rentra dans les premiers ſentimens de ſa douleur ; il ne reſpiroit que vengeance, & témoignoit bien qu'il eſtoit d'un naturel tout contraire à celuy des jeunes gens, qui ſont ravis lors qu'on leur oſte leurs Gouverneurs. Je luy demanday permiſſion de traiter d'une charge de ſes ordres, ce qu'il me permit, ne voulant plus eſtre à la miſericorde de ceux qui l'approcheroient. Je trouvay ſon eſprit abſolument occupé par un jeune garçon qui avoit eſté noury aupres de luy, depuis trois ou quatre ans, nommé Raray, fils d'un nommé Lancy, Financier de Paris, lequel tailloit du Favory, & qui en effet avoit grande part dans l'eſprit de ſon Maiſtre. Il prit pour compagnon de ſa fortune un Gentilhomme Normand, nommé Blaru, garçon fort adroit aux exercices, qui eut eſté aſſez accomply, s'il eut eu l'eſprit auſſi adroit que le corps. Monſieur le Comte de Moret eſtoit en ce temps entre les mains des Gouverneurs, & eſtoit encore ſujet au College : Monſeigneur luy fit dire qu'il deſiroit qu'il vint à Chantilly, ce qu'il fit, où il fut veu de bon œil de S. A. S'il eut oſé, il eut tra-

travaillé auſſi puiſſamment à faire mal aux affligez qu'il a fait depuis. Raray luy donna quelque part dans la confiance de Monſeigneur, & luy teſmoigna qu'il deſiroit eſtre ſon ſerviteur. Il revint à Paris, & Monſeigneur à Compiegne : auſſi-toſt qu'il fut arrivé, Monſieur de la Vieville luy envoya mil Piſtoles dans une bourſe, qu'il refuſa genereuſement, & luy fit dire qu'il n'avoit point beſoin d'argent, & qu'il avoit des ſerviteurs, qui ne l'en laiſſeroient pas manquer. Choſe certe remarquable que le frere du Roy neceſſiteux, ayme mieux emprunter de l'argent, que d'en reçevoir du Roy, par le moyen de ſon ennemy. On commanda à un nommé Monſieur de Montgenou, qui eſtoit ſon Aumoſnier ordinaire, de ſe retirer: on appella en ſa place Monſieur Paſart, Meſſieurs de Puylaurens, pere & fils, revinrent à Compiegne, où ils furent bien reçeus de S. A. Nous renouvellames cette eſtroite amitié, qui avoit eſté entre le fils & moy dans l'Academie, & cela de ſorte que Raray, Eſprit ombrageux, eſſaya dez lors de nous ruy-

ruyner tous deux dans l'eſprit de Monſeigneur. Il luy fut aſſez difficile de ruyner Puylaurens, à cauſe qu'il ſervoit ſecretement, & ſans ſon ſçeu, Madame la Marquiſe de Montlor, par le moyen de Madame de Verderonne ſa tante. Il luy eſtoit facile de donner des lettres ſouvent à S. A. Il ſe penſerent brouiller Raray & luy: je m'offris pour luy ſervir de ſecond, & s'en fallut peu que je ne l'allaſſe appeller de ſa part, ils furent accommodez, & Raray ſçeut que j'avois pris le party de Puilaurens, ce qui l'obligea à mettre toute pierre en œuvre pour me ruyner. Il fit croire à S. A. que j'eſtois ennemy de Monſieur le Colonel, il fit en ſorte que Monſeigneur ſe deffia autant de moy, qu'il s'y eſtoit confié peu auparavant. Il prit encore pour pretexte la parenté qui eſt entre Monſieur de Manſan & moy, & fit croire à Monſeigneur que je prefererois ſes intereſts aux ſiens. Je vis en un inſtant changer le viſage de S. A. ſans ſçavoir pourquoy. Il s'en alla à Verneuil, & delà à Chantilly, où nous eſtions logez Puilaurens & moy, qui fit la plus grande lacheté qui ſe verra jamais. Nous eumes

brouil-

brouillerie, Raray & moy, laquelle se passa en gourmades, son courage ne l'ayant porté à rechercher autre contentement de l'offense, qu'il pretendoit avoir reçeuë de moy. Le bruit de nostre brouillerie alla aussi aux oreilles de Monseigneur, qui temoigna estre offensé de ce que j'avois donné un soufflet à son Favory, & qu'en suitte nous nous fussions donnez des coups fourrez dans la cour du Chasteau. Je voulus sortir, bien que je ne fusse offensé : je fus abandonné de Puylaurens, qui alla s'offrir à Raray. C'est la premiere des perfidies qu'il a exercées en mon endroit, estant vray qu'il n'avoit aucune particuliere amitié avec luy, & qu'il estoit obligé, quand ce n'auroit esté, qu'à cause de ce que nous estions logez ensemble, à m'assister. Pardonnéz moy, si je m'arreste trop à ce rencontre. Monseigneur fit ses chasses, & s'en retourna à Compiegne, où il avoit fait venir sa galere. Il se resolut se promenant sur la riviere de fortifier une pointe qui est à demy lieuë de la ville, où on trouva des marques d'un vieux retranchement. Il me commanda d'entreprendre ce travail que je luy mis en quinze

jours en deffense : il en passa son temps ; & me commanda lors qu'il fut prest à s'en aller, de le faire sauter avec une mine devant la Reyne sa mere : elle fit son effet. S. A. demanda permission au Roy, d'aller à nostre Dame de Liesse, où il fut, & trouva à son retour le Roy prest à s'en revenir à Paris. Il voulut faire ce voyage par eau : il arriva à Paris, où il reçeut plus souvent des nouvelles de Madame la Marquise de Montlor, estant plus proche du lieu où elle estoit. Monsieur le Colonel avoit esté mené peu auparavant à Caen, entre les mains du Marquis de Mony, qui pour lors en estoit Gouverneur, dont il reçeut toutes sortes de courtoisies, ne luy estant rien refusé que la liberté. Monseigneur tarda peu à Paris, ayant esté obligé d'aller à S. Germain, où Monsieur d'Elbeuf travailla puissament à la liberté de Monsieur le Colonel, il acquit grande creance aupres de Monseigneur, & fit en sorte que S. A. traitta Madamoiselle de Montpensier avec plus de civilité qu'il n'avoit accoutumé. Il la voyoit quelquefois chez Madame la Princesse de Conty, où il luy faisoit bon visage. Il perdit en

ce

ce temps ſon pucelage, Monſieur d'Elbeuf luy ayant fait conduire une aſſez vieille garſe, nommée la de Serre dans le parc de Madrid, où il la vit une fois, il la vit une autre fois à la Muette à S. Germain. Il me commanda de luy faire un autre Fort dans une iſle, vis à vis des terraces du Chateau-neuf. Je fis ſi bonne diligence que je le mis en 15. jours en eſtat, qu'il eut eſté difficile de le forcer ſans canon. Ce ſeroit choſe inutile de vous raconter icy les combats qu'il y fit, les aſſauts qu'il y donna, ceux qu'il y ſouſtint, & enfin comme quoy il l'aborda par tranchée, de quelle ſorte il perça le foſſé, bref, comme quoy il fit voir qu'il ne luy manquoit que la matiere pour s'occuper.

La faveur qui quitte Mr. de la Vieville m'oblige de l'aller trouver, abandonné de tout le monde, & en eſtat de ſe voir dechirer par les marmitons: il y avoit quelques jours qu'il couroit un bruit ſourt de ſa deroute, & le jour avant qu'il fut pris, on croioit qu'il devoit avoir ſon congé: On le vit neantmoins aller à Ruel, où eſtoit la Reyne mere, qui prenoit des

eaux. Il y tint Conſeil avec elle, & on le vid revenir peu apres à S. Germain, ce qui fit croire qu'il étoit remis. Les marmitons ne laiſſerent pas neantmoins de luy donner une ſerenade avec leurs uſtanciles de cuiſine, qui le mit en doute d'avoir pis. Monſieur le Cardinal l'alla viſiter, qui le r'aſſura: il luy fit ce bon office avec celuy de luy faire paſſer la nuit plus doucement, qu'il ne l'euſt paſſée, s'il eut creu reçevoir le meſſage qu'il reçeut le lendemain matin ayant eſté arreſté, mis dans un caroſſe, & conduit à Amboiſe. On eſcrivit auſſi-toſt à Monſieur de Schomberg de revenir, auquel on envoya un bâton de Mareſchal de France. On depécha un Courier à Monſieur le Marquis de Mony, qui luy portoit commandement de ramener Monſieur le Colonel, qui fut remis dans ſa premiere dignité, avec autant de gloire, qu'il en avoit eſté chaſſé avec infamie. Ie ſerois empeſché de vous dire ſi Monſeigneur reçeut plus de joye du retour de Monſieur le Colonel, qu'il n'en avoit reçeu de la diſgrace de Monſieur de la Vieville. S. A. alla le jour meſme que le Courier fut depeſché à Caen, à S. Oüin viſiter Madame

la

la Marquiſe de Montlor, qui penſa mourir de joye, voyant ſon bon Maiſtre ſi prés d'elle, apres en avoir pleuré ſi long temps l'abſence; les larmes luy tomboient de joye, ayant fait voir que cet une ſource qui ne tarit jamais que celle des yeux, eſtant vray que depuis trois mois, qui eſt le temps que ſon mary avoit eſté arreſté, elle répandit aſſez de larmes pour faire un juſte torrent, ſi elles euſſent eſté toutes ramaſſées enſemble. Laiſſons la femme dans l'eſperance & la joye, pour aller retrouver le mary qui arriva ce ſoir meſme à S. Germain, & voyons avec combien d'aplaudiſſement il fut reçeu de leurs Majeſtez, & de S. A. Le Roy luy témoigna par le bon accueil qu'il luy fit, qu'il eſtoit hors de doute de ſa fidelité, mais plus encores lors qu'il luy dit, qu'il le remettoit aupres de S. A. non plus comme ſon Gouverneur, mais bien comme ſon premier Gentilhomme de ſa Chambre, & Surintendant general de ſa maiſon. Il fut viſité le ſoir & le lendemain de toute la Cour. S. A. fut ſeule avec luy une partie du ſoir, & une partie du lendemain. Je vous puis aſſeurer que ce fut une allegreſſe generale, & croy que Raray &

Blaru furent les seuls avec leurs partisans, qui n'eurent point de part à cette joye, voyant bien un peu trop tard que Monsieur le Colonel n'estoit pas homme à partager une chose dont il avoit eu le tout. Je le vis à son retour, & le suppliay d'agréer que je fusse de ses amis, ce qu'il me témoigna desirer. Je fus pres de 8. jours à S. Germain depuis son retour, auquel temps je pris congé de S. A. & de luy, pour aller chez moy, où il y avoit quelque temps que je n'avois esté. Vous ne sçaurez croire combien il fut estonné lors qu'il trouva au lieu de la vie reglée, qu'il avoit laissée, une vie absolument dissoluë. Il faut que je vous die que son estonnement fut si grand, qu'il creut long-temps resver, & mesmes qu'il desira plusieurs fois d'estre encore à Caen, pour n'avoir le deplaisir de voir ce qu'il avoit empéché jusques alors. Il desespera plusieurs fois d'y pouvoir donner remede, & luy en ay veu les larmes aux yeux, il prit neantmoins courage avec une resolution ferme, de ne se point souvenir du mal qui luy avoit esté fait, & pardonna generalement à tous ses ennemis; l'ayant veu plu-

sieurs

ſieurs fois prier S. A. de ne point parler du Marquis de la Vieville, qui avoit eſté ſon plus cruel ennemy : la ſeule faute qu'il fit, fut de mettre dans ſa confiance le Sieur d'Andilly, eſtant vray qu'il fut depuis la ſeule cauſe de ſa perte. Il ſe treuva ſurpris, lors qu'il vit que S. A. ne deferoit plus à ſes conſeils, ce qu'elle y avoit autrefois deferé, & au lieu de cela qu'elle ſe portoit à luy dire des choſes qui euſſent outragé toute autre patience que la ſienne. Son premier but fut de tirer Raray & Blaru de la confiance de Monſeigneur, le ſecond fut d'oſter à Monſieur d'Elbeuf, la creance que S. A. avoit priſe en luy pendant ſon abſence, & faut que je diſe, que je ne le ſçaurois excuſer d'avoir eſté tres-ingrat envers celuy, aux ſoins duquel il devoit en partie ſon élargiſſement. Monſeigneur ceſſa de viſiter Madame de Guiſe, ſi non tout à fait, au moins en ſorte qu'il eſtoit aiſé à voir que ſon affection eſtoit diminuée. Je revins de Normandie, & treuvay que Raray & Blaru ne faiſoient plus que languir, leur faveur eſtant preſque éteinte. Monſieur le Colonel me témoigna

agréer les visites que je luy rendis avec soin, & prit confiance en moy, il nous racommoda Puylaurens le fils & moy, & fit que j'oubliay la sorte dont il avoit traitté avec moy à Chantilly. L'envie commença à ronger ceux qui voyoient que Monseigneur montroit bien par le bon traictement que je reçevois de luy, que s'il m'avoit persecuté, ce n'avoit esté que par la contrainte qui luy en avoit esté faite par ceux qui le possedoient. Cela obligea mes ennemis à porter un nommé le Baron Du Jour, qui avoit esté noury page de S.A. à me faire appeller par le Comte de Louvigny, qui en ce lieu fit la seule bonne action qu'il ayt faite en sa vie. Vn de mes freres, nommé Racqueville, me servit de second, lequel n'avoit qu'une espée ordinaire, le Comte de Louvigny en avoit une fort longue: lors que nous fumes en presence Du Jour & moy, nous portames forces estocades, puis vinmes aux prises sans estre blessez, ny l'un, ny l'autre, auquel estat Du Jour commença à crier: Lacquais; ce qui obligea mon frere à tourner la teste, & à mesme temps il reçeut un coup d'épée dans le costé, apres en avoir don-

donné un à Louvigny dans la main. Mon frere craignant que le Lacquais de Du Jour ne me fit supercherie, dit au Comte de Louvigny: allons separer nos amis, à quoy il s'accorda. D'abord qu'ils nous eurent joints, ils nous prierent de nous separer: nous estions convenus alors de nous quitter, & de nous remettre en garde. Nous revinmes à Paris, Louvigny & Du Jour chez Monsieur de Bellegarde, mon frere & moy chez Monsieur de Longueville, où Monseigneur m'envoya visiter. Monsieur le Colonel me vint voir, & Messieurs ses freres; je fus visité de toute la maison. Ie vis Monseigneur le soir mesme. Mon frere sortit du lit au bout de 10. jours, & je retournay au Louvre, comme j'avois accoustumé. Ceey fut au commencement de l'Advent, dans lequel temps d'Andilly faisoit ses efforts pour debuter Monsieur Cavault, faisant croire à Monsieur le Colonel, qu'il falloit qu'il dependit d'une autre puissance que la sienne, puis qu'il s'estoit conservé dans sa disgrace. Il travailla si puissament à mettre cette impression dans l'esprit de Madame la Colonelle, & de Madame de Masargues, qu'elles mi-

rent point de ceſſe, qu'elles neuſſent obligé Monſieur le Colonel à traitter Monſieur Cavault de ſorte qu'il defira de ſe retirer, & pria Monſieur le Colonel d'avoir agreable de le luy permettre, puiſque ſa fidelité & ſon affection luy eſtoient imputez à crime. Eſtrange aveuglement de Monſieur le Colonel, qui contre ſon ſentiment, luy accorda ſa priere, & jetta au meſme temps les yeux ſur un petit homme nommé Goulas, qui eſtoit lors pres de S. A. pour l'inſtaler dans une charge, ou quinze jours apres eſtre reçeu, il luy montra qu'il eſtoit auſſi ingrat que ſon predeceſſeur eſtoit homme de bien: & diray qu'il m'eſt encore impoſſible de comprendre, comme quoy Monſieur le Colonel, qui eſtoit tres habile homme, ſe put reſoudre en donnant permiſſion à Monſieur Cavault de quitter la charge, de mettre celuy qu'il mit en ſa place. La ſeule raiſon qu'il a eüe, a eſté le deſſein de d'Andilly, qui ayant obtenu la charge d'Intendant, pretendoit de faire celle de Secretaire, & croyoit en mettant cet homme, ne mettre qu'un porte-ſac. Le jour de Noël Puylaurens ſe battit contre

Brian-

Briançon brave Gentilhomme, il a eſté nourry enfant d'honneur de Monſeigneur. Cet une choſe eſtrange, que leur querelle arriva en preſence de pluſieurs perſonnes, qui n'y prirent pas garde. Je m'offris à Puylaurens, qui m'aſſura que s'il eſtoit appellé, & qu'il eut beſoin de ſecond, il ſe ſerviroit de moy. J'envoyay un Lacquais à la porte de ſon logis, lequel s'endormit: il ſe battit aupres des Thuileries, où d'abord qu'ils furent en preſence, Puylaurens reçeut un coup dans le gros doit: ce qui fut cauſe qu'il fut contraint de mettre la main gauche à tenir ſon eſpée: Briançon luy demanda s'il en avoit aſſez: Puylaurens, luy ayant témoigné qu'il eſtoit content, ils s'en revindrent, Puylaurens chez un Chirurgien, & Briançon chez Monſieur d'Elbeuf. Puylaurens m'envoya querir; je fus faché de le voir bleſſé, & neantmoins bien aiſe de ce qu'il ne l'eſtoit pas davantage. C'eſtoit en ce temps là, que l'on traitoit le mariage d'Angleterre, qui depuis fut effectué. Le jour de la Chandeleuſe Mr. de Briançon alla appeller Mr. de Puylaurens, de la part d'un Gentilhomme nommé S. Fleurant.

Puy-

Puylaurens m'envoya querir: je le fus trouver auſſi-toſt chez luy ; nous allâmes au meſme lieu où il s'eſtoit battu le jour de Noël, où apres que Monſieur de S. Fleurant & moy nous nous fûmes viſitez, & que Monſieur de Puylaurens, & Monſieur de Briançon en eurent fait de même, nous miſmes pourpoint bas, & l'épée à la main. Nous n'euſmes pas tiré 4. eſtocades, que je fus eſtonné que je vis S. Fleurant, qui avec l'eſpée de Puylaurens, & la ſienne, me dit de demander la vie : je luy dis qu'il voyoit l'eſtat où nous eſtions, & que je luy demandois en grace qu'il nous permit d'achever : ce qu'il eſtoit pres de faire, lors que Puilaurens le conjura du contraire. Briançon luy dit qu'il ne deſiroit point que l'on m'obligeat à rien, eſtant vray que nous n'avions point d'avantage l'un ſur l'autre ; à quoy S. Fleurant s'accorda, & me dit que Puylaurens luy avoit rendu ſon eſpée, apres avoir reçeu un petit coup au bras, qui ne faiſoit que l'egratigner. Nous revinmens à Paris, & nous retirames à l'Eſcurie de Monſeigneur. C'eſt trop vous parler de procedez, il faut trouver quelque maniere qui vous plaiſe davanta-

ge

ge. S. A. commença à aprendre un balet, qu'il danſa depuis devant le Roy, & par la Ville. Le Roy le voulut voir à ſon retour d'un petit voyage ; il luy donna plaiſir & & envie d'en commencer un magnifique. Le Comte de Carlile eſſayoit d'accomplir le mariage de Madame Sœur du Roy, avec le Prince de Galles, qui bien-toſt apres fut Roy par la mort de ſon pere. Ils furent fiancez le jour de l'Aſcention, & mariez bien-toſt apres. Le Cardinal Barbarin fut envoyé à Paris, pour traitter de cette grande affaire qui avoit eſté depuis ſi long-temps en diſpute. Il vint donc pour trouver un accommodement pour la Valteline, & aſſayer de maintenir en paix ces deux puiſſances, qui ſeules empechent que les petits Eſtats de la Chreſtienté, ne ſoient ſoûmis à la tirannie du Grand Seigneur. Le Roy deſira que Monſeigneur l'allât reçevoir au Fauxbourg S. Jacques, & l'accompagna juſques à noſtre Dame ; où il arriva, que les ſoldats du Regiment des Gardes, voulans piller la mule du Legat, firent un tel deſordre, que le cheval de S. A. ſe ſentant chatouillé des piques, ſe cabra, & eut ſans doute renverſé S. A. ſi

ſes

ſes Eſcuyers n'euſſent eu ſoin de ſa perſonne. La ceremonie finie, on ſongea à mener la Reyne d'Angleterre à Boulogne; le Roy la vint conduire juſqu'à Compiegne; les Reynes paſſerent plus outre, & vinrent juſques à Amiens, où l'on fit quelque ſejour, attendu que la Reyne mere ſe trouva mal; on fit pendant ce ſejour force feſtins: Monſieur de Chaunes traitta S. A. à la Citadelle, où il convia le Duc de Boukingan avec les autres Ambaſſadeurs. On n'a jamais veu la Cour plus leſte, qu'elle fut ce jour là, & faut avoüer, que le Duc de Boukingan avoit le plus bel habillement, & mieux aſſorti, qui ſe verra jamais. Je me ſens obligé de vous le deſcrire: il eſtoit de Satin Griſdelin en broderie de perles, la broderie eſtoit par bandes, les perles du milieu de la bande, pouvoient valoir dix eſcus piece: celles qui faiſoient le coſté, en valoient bien vint: les boutons eſtoient de perles de 100. eſcus piece: les eſguilettes eſtoient en broderie de perles, & les fers étoient faits auſſi de pluſieurs perles qui alloient en diminuant, il avoit une chaine qui luy faiſoit ſix tours de perles de tres grande valeur, ſon cor-

cordon fait de meſme eſtoffe, valoit bien 30000. mil eſcus, il avoit à ſon chapeau un bouquet de plumes de Heron, au pied duquel il avoit une enſeigne, où il n'y avoit que 5. diamans d'une exceſſive grandeur, avec 3. perles en poire excellement belles: il en avoit une à l'oreille tres-groſſe, avec un gros Diamant à ſa boucle, qui ne paroiſſoit preſque point, à cauſe que ſes cheveux, qui eſtoient fort longs, & fort friſez, en deroboient la veuë: ſon Ordre de S. George eſtoit attaché par le haut de cinc groſſes perles, & par bas il en pendoit ſix avec l'ordre. Son Ordre de la Jarretiere n'avoit pas eſté oublié, où il y en avoit une fort groſſe: ſes roſes eſtoient faites d'une quantité de perles miſes, de telle ſorte, qu'elles faiſoient admirer & l'ouvrier & la matiere: la cappe eſtoit de meſme broderie que l'habit. On alla l'aprez-dinée au Bapteſme du fils de Monſieur de Chaunes, auquel la Reyne & Monſeigneur donnerent le nom: le lendemain il y eut Bal, où le Duc de Boukingan fit avoüer à toute l'aſſemblée, qu'il eſtoit digne de poſſeder les bonnes graces de ſon Maiſtre. La Reyne mere ne put paſ-

passer outre, ce qui l'obligea à donner la conduite de la Reyne d'Angleterre à Monseigneur. Elle commanda à Monsieur le Mareschal de Bassompiere, à Monsieur le Mareschal de la Force, à Monsieur le Vicomte de Brigueil, & à Monsieur d'Alincourt, d'accompagner S. A. On fit entrée à la Reyne d'Angleterre par toutes les villes où elle passa. Elle arriva à Boulogne le Mardy, où elle fut obligée de demeurer jusques au Dimanche. On vit arriver ces grands vaisseaux qui depuis en deux occasions differentes se sont veus à nos costes, une fois comme amis, l'autre comme ennemis: c'estoit une chose admirable de voir ce superbe appareil: on ne se le peut representer si on ne s'imagine de voir une grande ville flotante ayant plusieurs clochers. S. A. se promenoit souvent sur la mer dans des chaloupes: elle eut nouvelles que le Mareschal de Roquelaure estoit mort, ce qui l'obligea d'envoyer un des siens, nommé Rames, vers le Roy, pour le supplier d'accorder sa charge à Monsieur le Colonel, qui n'avoit perdu une seule des charges de feu son pere que celle là, le feu Roy luy ayant dit

dit en les luy donnant, que s'il avoit eſté plus vieil de trois ans, il ne luy auroit non plus denié celle là, que les autres. Le voyage de Rames fut infructueux. La mere du Duc de Boukingan attendoit la Reyne d'Angleterre à Boulogne, accompagnée de la Comteſſe d'Ambie, & de la Marquiſe d'Amilton: elles furent eſtonnées de voir avec combien de civilité la Reyne les reçeut. Madame de Chevreuſe, qui avoit eſté ordonnée avec Monſieur ſon mary, pour paſſer avec la Reyne en Angleterre, leur fit confeſſer que toutes leurs beautez n'eſtoient rien au prix de la ſienne. On amena deux petites barques, l'une pour la Reyne, l'autre pour ſes filles & femmes, dans leſquelles, apres avoir dit Adieu à S. A. elle s'embarqua avec aſſez de deſordre, & ſans beaucoup d'apparat, elle alla joindre les grands vaiſſeaux, & paſſa ce jour là à Douvres, auſſi heureuſement qu'il ſe pouvoit. Monſeigneur partit le lendemain pour s'en revenir: il arriva le jour de S. Jean à Amiens, ayant pris la poſte à Abbeville, Monſieur de Chaunes le reçeut chez luy, & le traitta juſqu'à ce que ſes Officiers fuſſent arrivez. Les Reynes

nes revinrent à Fontainebleau, où Mr. du Vernet fut commandé de se retirer, Putanges, & quelques autres de chez la Reyne. On demeura quelque temps dans cette solitude, pendant lequel S. A. alloit souvent à Paris. Le Roy revint à S. Germain, où d'Andilly en donna une des siennes à Mr. le Colonel sur le mécontentement qui arriva au Roy de ceux de la Rochelle, même sur les avis qu'eut S. M. que ceux de la Religion desiroient brouiller, elle se resolut d'y envoyer une armée, pour les tenir en devoir. Mgr. fut avisé par d'Andilly du dessein du Roy, & luy témoigna qu'il croyoit, que s'il desiroit cet employ, qu'il l'auroit: ce jeune Prince dans l'ardeur de servir, fit demander au Roy ce commandement: on luy fit dire, que s'il vouloit l'avoir, qu'il luy étoit aisé, & que s'il vouloit éloigner Mr. le Colonel d'aupres de luy, qu'on luy accorderoit sa demande. Ce procedé l'estonna, & il vit bien qu'on ne tâchoit qu'à luy oster ce fidelle serviteur; de sorte qu'il ayma mieux cesser sa poursuitte, que d'obtenir ce qu'il demandoit si cherement. Il commença dez lors à s'appercevoir, que le Pere Joseph Ca-

Capucin, & d'Andilly n'alloient pas droit en beſogne, & dez-lors ne ſe fia p'us en eux : il reconnut bien enfin, quoy que trop tard, qu'un bigot eſt une méchante beſte. Il avoit pluſieurs-fois ſupplié inſtament le Roy d'accorder à Mr. le Colonel, une charge de Mareſchal de France, il continua dans ſes pourſuittes, & fit ſi bien, que lors qu'on y penſoit le moins, cette affaire fut deliberée au Conſeil Secret, & fut mis en compromis, ſçavoir ſi on s'aſſureroit de Mr. le Colonel en le faiſant priſonnier, ou d'une façon plus violente, en le faiſant mourir, ou ſi on le feroit Mareſchal de France. On conclud au dernier. Il avoit eſté appellé peu auparavant par le Marquis de la Lande, où Mgr. luy fit voir combien il l'aymoit, & qu'il n'étoit en rien diminué de l'amitié, qu'il luy avoit fait paroiſtre, lors que le Baron de Beuvron, gentil Cavaillier l'appella de la part de la Bretonniere. S. A. ne faiſoit que commencer à diſner, il ſortit de table, & s'en alla par un froid tres-rigoureux apres luy à pied, n'ayant voulu attendre qu'on luy allât querir des chevaux Mr. le Colonel s'eſtoit ſauvé avec Chaudebonne, qui luy ſer-

ſervoit de ſecond par la grande galerie, au pied de laquelle ſes coureurs l'attendoient. Je reviens au temps qu'il fut fait Mareſchal de France, auquel temps Monſieur d'Elbeuf, & Monſieur le Grand Prieur beaux freres, eurent cette grande brouillerie, où ils ſe penſerent battre. Monſeigneur monta à cheval, pour aller trouver Monſieur le Grand Prieur, auquel il s'offrit. La querelle preſente fut aſſoupie, mais non la haine qui eſtoit entre eux. Monſieur le Grand Prieur, ayant pris Chalais en ſa protection, & Monſieur d'Elbeuf ceux de la maiſon du Lude, qui temoignoient deſirer prendre quelque vengeance de la mort du Comte de Pontgibaut leur frere, que Chalais avoit tué. Cette querelle dura tout l'hyver: on commença à ſonger aux balets. Monſeigneur commença en ce temps à avoir cette grande paſſion qu'il a eu depuis pour les medailles, raretez, & ſtatues antiques & modernes: je vous diray un effet merveilleux de ſa memoire, en vous aſſurant qu'il n'y avoit pas une ſeule medaille d'or, d'argent, de grand, petit, & moyen, en cuivre qu'il ne nommât en voyant ſon revers.

C'eſtoit

C'eſtoit une choſe merveilleuſe de le voir parler des choſes plus remarquables de l'antiquité avec autant de facilité, que ſi elles ſe fuſſent paſſées de ſon temps, & l'on peut dire qu'il ſe rendit tres-ſçavant dans l'hiſtoire Romaine, par le meſme moyen dont on s'eſtoit ſervy dans ſes plus tendres années à luy apprendre les fables, n'y ayant de difference, ſinon que les figures des Fables eſtoient de papier, & celles-cy de Metal. Ce fut une choſe admirable de voir en combien peu de temps ſon cabinet fut remply de pieces antiques, la deſcription meriteroit un juſte volume.

Monſeigneur commença à mepriſer Dandilly, & à luy faire force niches, dez lors il ceſſa de venir ſi ſouvent au Louvre, & l'on vit en un inſtant finir les conferences qu'il avoit tous les jours avec S. A. Ce depit l'obligea dez-lors à procurer la ruyne de Monſieur le Mareſchal Dornano, où ſe porta Monſieur d'Elbeuf, qui eſtoit fort bien avec Monſieur de Baradà, qui eſtoit lors Favory du Roy. Je vous avouë que je n'excuſe un ſeul de tous ceux qui deſirerent ſa perte que luy, eſtant vray qu'il pouvoit accuſer Monſieur le Mareſchal d'in-

d'ingratitude, toute la maiſon de Lorraine ſe porta contre luy, attendu les difficultez qu'il apportoit au mariage de Monſeigneur avec Madamoiſelle de Montpenſier, auquel ils prenoient intereſt, bien qu'à l'entendre parler, on eut creu aſſeurement qu'il y procedoit avec toute la ſincerité qui ſe pouvoit deſirer: il m'a dit pluſieurs fois que c'eſtoit une affaire qui dependoit abſolument du Roy & de la Reyne mere, que lors qu'ils témoigneroient la deſirer, il s'y porteroit abſolument, & qu'il feroit en ſorte que S. A. quitteroit cette averſion, qu'il ſembloit qu'il euſt pour le mariage : que pour luy, il n'eſtoit point devin. Le Roy gagna le Jubilé, & partit de Paris pour aller à Fontainebleau. Monſeigneur le gagna aprez avec toute l'auſterité qui ſe pouvoit deſirer, ayant viſité par quinze jours differens les Egliſes à pied, avec toute la modeſtie imaginable. Il acheva la Semaine Sainte ſes ſtations, & fut obligé auſſi-toſt aprés Paſques d'aller trouver le Roy à Fontainebleau. Monſieur le Mareſchal d'Ornano eut pluſieurs avis du deſſein que l'on prenoit de s'aſſurer de ſa perſonne, auxquels

quels il n'adjouta point de foy, estant vray que Dieu nous ferme les yeux lors qu'il consent à nostre ruyne. Monseigneur demeura quelque temps à Fontainebleau, durant lequel il témoigna au Roy qu'il luy estoit honteux dans l'âge qu'il avoit (estant né son frere) de voir qu'il n'avoit nulle part dans les affaires. Le Roy luy témoigna qu'il desiroit luy donner contentement, & l'assura qu'il le mettroit dans son Conseil estroit. S. A. fit en ce temps là le festin qu'il a accoustumé de faire tous les ans aux Grands du Royaume le jour de sa naissance; il fut salué de tous en qualité de Ministre. Il y avoit déja quelques jours qu'on luy en avoit fait la promesse, il demeura encore quatre ou cinc jours à attendre, ce qu'on resoudroit sur ce sujet sans rien dire: enfin lassé de voir, qu'on ne luy témoignoit rien, il se resolut d'envoyer Monsieur le Mareschal d'Ornano vers Monsieur le Cardinal de Richelieu à Fleury, où il estoit pour lors; Monsieur le Mareschal desira que Monsieur de Marcheville, Puylaurens le fils, & moy allassions avec luy, ce que nous fismes. Il nous parla par les chemins de la

vie de ſon pere, & de quelle ſorte il avoit ſervy le Roy, lors méme qu'il eſtoit éloigné de la Cour, & en eſtat de diſgrace: il nous raconta comme quoy ayant eſté ſollicité par le Duc de Savoye de l'aſſiſter, & de prendre telle part dans ſon Eſtat qu'il deſireroit, il envoya les lettres à S. M. & celuy qui les luy avoit apportées. Il nous dit pluſieurs autres choſes que je vous tairay, pour vous dire qu'il luy arriva un accident digne de remarque: ayant eſté ſaiſy en ſe promenant dans le Jardin avec Monſieur le Cardinal, d'un tremblement ſi furieux dans une jambe & une cuiſſe, qu'il penſa tomber de ſon haut. Nous revinmes à Fontainebleau, où il fut reſolu de demander l'execution de la promeſſe, qui avoit eſté faite à Monſeigneur. Le Vendredy donc, S. A. alla trouver la Reyne mere, & luy dit qu'il luy avoit de tres-grandes obligations, & qu'il eſtoit vray qu'outre la naiſſance il luy devoit encore tous les bons effets qu'il avoit reçeu du Roy, ſçachant bien qu'il y avoit aſſez d'eſprits brouillons dans la Cour, qui ne deſiroient rien avec plus de paſſion, que de voir cette étroite union qu'elle avoit tous-

tousjours entretenue entre S: M. & luy, ſi non rompue, au moins alterée: qu'à la verité, il auroit quelque ſujet de douleur de voir qu'on luy euſt fait eſperer part dans les affaires, en ayant reçeu la parole de ſa bouche, & qu'aujourd'huy, il ſembloit que le Roy s'éloignat de la promeſſe qu'il luy en avoit faite: qu'il luy ſeroit plus avantageux d'aller à Paris, paſſer ſon temps, que de demeurer plus long-temps aupres de leurs Majeſtez, pour y eſtre traité d'autre ſorte que l'on n'auroit traitté ſes Predeceſſeurs, qui avoient la meſme qualité que luy. La Reyne luy promit contentement, & l'aſſura que le Roy ſçavoit que c'eſtoient de mauvais eſprits, qui luy vouloient perſuader le contraire, & qu'elle l'aſſuroit que ſa Majeſté n'avoit point de plus forte paſſion, que de le voir content. Il ſe retire; le Roy arrivà auſſi-toſt apreschez la Reine mere où Monſieur le Cardinal ſe trouva; ce fut dans ce conſeil que l'on reſolut d'accorder à S. A. ce qu'il deſiroit: ce fut auſſi en ce meſme lieu, que la priſon de Monſieur le Mareſchal fut conclue. Le Roy parla à Monſeigneur le ſoir du Ven-

dredy, & l'assura qu'il avoit toûjours desiré de luy accorder, ce que la Reyne mere luy avoit témoigné qu'il desiroit, & que le Dimanche suivant, il verroit l'effet de ses bonnes volontez. Le soir méme S. A. me commanda d'aller treuver Me. la Mareschale d'Ornano, pour luy conter comme il étoit asseuré d'avoir le contentement qu'il avoit desiré. Le Samedy se passa à Fontainebleau en courses de bagues & autres passe-temps. Le Dimanche le Roy ména Mgr. au Conseil, où il demeura peu: apres le Conseil, le Roy sortit sur la terrasse de la Reyne sa mere, où voyant les chevaux de bague sur la carriere, il dit à Mr. le Mal. qu'il vouloit courre. Mr. le Mal. luy offrit son cheval, le Roy se tourna vers le Comte de Brion, gentil Cavalier tres-adroit, & qui avoit un excellent cheval, & luy dit qu'il courroit dessus: il arriva en méme temps, une petite pluye qui fit changer de dessein à S. M. Elle fit fort bonne chere à. Mr. le Mal. tout ce jour, & ne parla presque qu'à luy, luy montrant une feneſtre grillée, il luy dit Mr. le Mal. cette chambre est celle où fut mis le Mareschal de Biron Ce jour se passa de la sorte, cependant on cõmanda de

de renforcer les Gardes, & le Roy fit faire l'exercice dans la cour du cheval blanc à ſon regiment des Gardes, & luy fit faire commandement de ſe mettre ſur les avenues de Fontainebleau. On fit le méme, commandement à la Cavalerie, qui ſe rendit ſur les dix heures autour du chaſteau. Tout cecy fut conduit ſi ſecretement, que l'on n'en ſçeut choſe du monde. Sur les dix heures du ſoir, Senneterre alla à la chambre de M. le Mareſchal, qui ſoupoit avec M. le Cardinal de la Valette, Chaudebonne, & le Comte de Brion: il luy demanda que fait le Roy? Seneterre luy répondit, qu'il croyoit qu'il étoit retiré: il luy dit, qu'il en étoit bien fâché, & qu'il avoit à luy parler. Fort peu de temps apres un garçon de la chambre du Roy arriva, qui dit à Mr. le Mareſchal d'Ornano que le Roy le demandoit: il partit à l'inſtant, & trouva Puylaurens le fils dans l'eſcalier, lequel le ſuivit, & fut étonné, que comme il vouloit entrer avec Mr. le Mareſchal, l'Huiſſier luy dit que Mr. le Mal. devoit entrer ſeul. Il partit à l'inſtant, & voyant dans l'emotion qui étoit parmy les Gardes, qu'il y avoit quelque choſe d'importance, il courut à la chambre de

Monſeigneur, où il eſtoit, & luy dit qu'il croyoit que Monſieur le Mareſchal eſtoit arreſté, diſcours qui toucha puiſſamment S. A. & qui l'obligea à partir à l'inſtant, pour aller chez le Roy. Il trouva l'antichambre pleine de gardes: un ſeul des ſiens ne le pût ſuivre. Si-toſt que l'on ſçeut qu'il venoit, Monſieur du Haillier, qui avoit arreſté Monſieur le Mareſchal, le fit paſſer par un eſcalier derobé, & de là en une chambre baſſe, où il paſſa la nuit. Au méme temps un exempt alla arreſter Chaudebonne. Je ne vous ſçaurois exprimer les ſentimens de S. A. eſtant vray qu'il ne dormit point de toute la nuit, ſuportant ce deplaiſir avec tant d'impatience, qu'il ne luy reſtoit lieu de conſolation, que celuy qu'il avoit de l'eſperance de ſe venger. Un Page de Monſieur le Mareſchal voulant paſſer pour apporter de ſes nouvelles à Paris, fut arreſté; il rendit combat, & fut bleſſé. Monſieur commanda à Puylaurens de m'eſcrire, & de me mander de le venir trouver en diligence; ce qu'il fit. Il me depécha un de mes gens, qui ayant eſté arreſté, avala ſon billet, & paſſa, ayant eſté reconnu par un nommé

De-

Des Tartres, qui commandoit à ce poſte. Le Lundy matin, Brunier Medicin ordinaire de Mgr, me vint trouver à cinc heures du matin, qui me dit: eſt ce ainſi que vous aſſiſtez vos amis au beſoin? le Mareſchal eſt pris, Ceton vint d'arriver qui a arreſté ſes freres. Je m'habillay en diligence, & m'en allay trouver Mᵉ. la Mareſchale, qui entendoit la Meſſe, qui me dit: helas mon amy, vous me voyez plus affligée que jamais, je n'ay eſperance qu'en Dieu, mon innocence & mon bon Maiſtre, je vous prie de luy dire l'eſtat où vous me voyez, & luy témoigner, comme quoy nous ſouffrons beaucoup pour luy, que la ſeule creance que j'ay, qu'il ne nous abandonnera pas, fait que j'endure mon mal avec patience, & que je le ſupplie d'avoir pitié de la maiſon la plus deſolée qui ſe verra jamais. Je pris congé d'elle, & de Mᵉ. de ſargues qui fondoit en larmes. Mr. de Ma- Maſargues me dit en ſouriant: Mr. aymez nous toûjours: je l'aſſuray de mon ſervice.

Je quitte le theatre de l'inconſtance de la fortune, pour venir en diligence retrouver Mgr. à Fontainebleau. J'y arrivay ſur les deux heures, je rencontray à la porte

les Chevaux-legers du Roy, & enſuite un caroſſe de S. M. dans lequel eſtoit Mr. le Mareſchal, qui ſortit preſque tout hors du caroſſe pour me voir; il me tendit la main, & hauſſant les épaules en ſouriant, il me ſembla qu'il m'appelloit à témoin de ſon innocence, & qu'il me demandoit les ſervices que je luy ay rendu depuis, bien qu'inutilement. Chaudebonne paſſoit d'un autre coſté dans un caroſſe, conduit avec ſeure garde. Je les laiſſeray aller à Melun, pour aller trouver Monſeigneur, lequel dez l'inſtant qu'il me vit, me fit entrer dans ſon cabinet, où apres avoir entendu le recit de ce que j'avois à luy dire de la part de la pauvre affligée, il me fit l'honneur de me dire ce qui s'eſtoit paſſé le ſoir auparavant, & de quelle ſorte il avoit parlé au Roy, comme quoy il luy avoit proteſté de l'innocence de Mr. le Mareſchal, & qu'il luy avoit aſſuré que s'il étoit coupable, qu'il l'eſtoit auſſi, & qu'il ſupplioit S. M. de croire que la fidelité n'avoit jamais paru davantage en perſonne de ſon Royaume, qu'en celle de Mr. le Mareſchal, étant tres-aſſuré, ce que S. M. même ſçavoit bien, que s'il euſt eſté coupable

dez

dez la premiere prison, le Marquis de la Vieville luy vouloit assez de mal, pour ne l'avoir pas épargné ; il me dit que le Roy luy avoit dit, qu'il avoit assez fait pour faire perir vingt hommes, & qu'il sçavoit assurement, que lors qu'il le verroit coupable, il l'abandonneroit absolument : qu'il estoit tres assuré, qu'il étoit trop bon frere, & qu'il l'avoit tousjours reconnu trop porté au bien de l'Estat, pour consentir au dessein que l'on avoit fait de le perdre, que l'on se servoit de son nom, & qu'il sçauroit fort bien separer les interests du Mareschal d'Ornano, d'avec ceux de son frere ; il finit apres m'avoir protesté, & asseuré tout ensemble, qu'il mourroit plustost, que d'abandonner un homme qui n'avoit d'autres crimes que celuy d'estre son serviteur. Il sortit du cabinet, & s'en alla promener au parc, où il se promena autour du canal, appuyé sur Puylaurens le fils & moy, & nous dit tout ce que la rage peut faire dire à une personne, qui se sent offensée au dernier point : il fit un jour autour du grand Canal, puis s'en revint. Je le laisseray souper, pour aller trouver

Mr. le Mareſchal que l'on conduit à Melun avec ſeure garde : auſſitoſt qu'il y fut arrivé, on le mit dans un batteau, Chaudebonne dans l'autre, ils furent conduits au bois de Vincennes, où ils furent mis en la garde d'un nommé Hecourt, homme le plus barbare qui aye jamais eſté, qui à vray dire, conſervoit pluſtoſt le naturel des beſtes, qu'il avoit accouſtumé de chaſſer que celuy de l'homme. J'oublioís à vous dire, que s'eſtans rencontrez ſur l'eau, Monſieur le Mareſchal & Chaudebonne, que Monſieur le Mareſchal luy demanda : vous aisje mis où vous eſtez, où ſi vous m'avez mis icy. Le meſme jour, Meſſieurs de Mazargues & d'Ornano furent conduits à la Baſtille, & Madame la Mareſchale menée par un Enſeigne des gardes, nommé Fougueroles à Gentilly. Le lendemain Meſſieurs de Modéne & Deagent, furent conduits à la Baſtille. Cependant S. A. faiſoit tous ſes efforts pour eſſayer de gagner S. M. & la Reyne ſa mere, par ſes tres-humbles prieres, il fut reſolu aupres de Monſeigneur, que l'on envoyeroit vers Madame la Mareſchale, pour aprendre d'elle, ce que l'on auroit à faire,

&

& quels estoient ses sentimens sur les affaires presentes. Cette commission fut adressée à Puylaurens & à Goulas, qui fit bien voir en ce lieu son peu de fidelité, puis qu'il est vray, que la lettre que Me. la Mareschale luy avoit confiée, fut leüe le lendemain en plein Conseil, en la presence de Mr. chose qui l'estonna infiniment. Et à n'en point mentir, je ne puis comprendre, comme quoy Mgr. s'est servi depuis de ce petit homme, qui n'avoit une seule partie en luy, qui fust tant soit peu recommandable. Nous estions tres-empeschez, Puylaurens & moy, & il faut que je vous avouë, que ç'a bien esté le temps de ma vie que j'ay treuvé le plus fâcheux à passer. Nous estions, & luy & moy, deux jeunes gens sans experience : nous avions trois hommes en qui Monseigneur se fioit, qui le trompoient tous trois, sçavoir Goulas, d'Andilly & Marcheville, & qui tous trois estoient unis ensemble, à desirer la perte de Monsieur le Mareschal, & la nostre. Dans ce temps, d'Andilly & ses amis proposerent, qu'il estoit à propos de reduire l'affaire en negociation, & pour cet effet, qu'il se presentoit un Capucin, nom-

né le P. Joseph, qui promettoit des merveilles. Ils le firent voir à Monseigneur le soir dans une galerie, auquel il fit des propositions si plausibles, qu'il s'en fallut peu, qu'il ne se laissât aller aux persuasions de cet homme, qui avoit esté en partie autheur de la prise de Monsieur le Mareschal. D'Andilly estoit ravy de voir que l'invention qu'il avoit trouvé, luy eust si bien succedé. Il arriva de bonne fortune, qu'il nous vint en connoissance, que ces personnes icy avoient dessein de se moquer de S. A. Cela nous obligea de luy representer, que si le Roy eut desiré que la negociation apportât quelque fruit, il luy eust envoyé une autre personne qu'un Religieux, qui n'avoit aucune mission, & qui estoit sujet à desaveu; que nous sçavions de sçience certaine, que d'Andilly avoit inventé cette fourbe, pour luy faire perdre temps, & que le meilleur conseil qu'il pouvoit prendre dans ce rencontre, estoit, de chastier celuy qui luy avoit causé tant de deplaisir, estant tres-vray, que la connoissance que l'on avoit de ce genereux ressentiment, feroit que l'on regarderoit deux fois à l'avenir, avant que de

se

ſe reſoudre à le trahir. Il gouſta nos raiſons, & ſe reſolut à donner commandement à ſon Capitaine des Gardes, d'aller trouver d'Andilly, & luy dire, qu'il euſt à ſortir de la Cour dans deux heures, & à ne ſe trouver jamais devant luy : il obeit & partit le ſoir meſmes. Goules & Marcheville ne laiſſerent de continuer leurs menées, & firent leurs efforts, pour obliger Monſeigneur à les envoyer vers Madame la Mareſchale, afin de reſoudre avec elle la negociation du P. Joſeph, & enſemble l'obliger d'eſcrire à Monſeigneur, de nous oſter la communication des affaires, & par ainſi avoir le champ libre, pour faire leurs miquemaques, & trahir impunement S. A. en trahiſſant les affligez. Nous fimes connoiſtre à Monſeigneur, la conſequence de ſe voyage, ce qui l'obligea à leur témoigner, qu'il ne vouloit pas qu'ils continuaſſent, ce qui les affligea de telle ſorte, que dez lors ils jurerent noſtre ruyne. Nous eſtions extremement empéchez à trouver un homme qui euſt les qualitez requiſes, pour bien ſervir S. A. Je jettay les yeux ſur Monſieur le Coigneux, qui avoit acheté depuis peu la charge

ge de Chancelier, que poſſedoit auparavant le premier Preſident de Verdun. J'en conferay avec Puylaurens, & je luy fis voir que c'eſtoit un homme qui eſtoit tenu pour habile, qui avoit un caractere qui luy donnoit la connoiſſance des affaires de S. A. ſans qu'aucun autre s'en peut ſcandaliſer, & que je croyois que luy donnant part dans la confiance de S. A. il n'en ſeroit pas ingrat: il me témoigna aprouver mon ſentiment. Dez-lors, nous commençames à conferer avec luy. Il faut que je vous avouë, que je crois que tout autre que moy, auroit eſté trompé aux ſermens, qu'il me fit, & aux aſſeurances qu'il me donna en mon particulier, apres nous avoir aſſurez, que la ſeule choſe qui l'obligeoit à entrer dans le ſervice de Monſeigneur, eſtoit le deſſein qu'il avoit, de faire voir à toute la France, combien il eſtoit dés-intereſſé, puis qu'il preferoit le travail, & les inquietudes d'eſprit, au repos qu'il poſſedoit alors: que pour luy, il ne deſiroit point la choſe qu'en tant que S. A. luy feroit connoiſtre, qu'elle la deſireroit. Nous luy donnâmes rendevous dans le parc de Fontainebleau, où Monſeigneur

s'alla-

s'alla promener, & ce fut là qu'il reçeut le commandement, d'agir dans les affaires de S. A. Ce fut en ce lieu, où il joüa un autre ſtratagéme, diſant à Monſeigneur, qu'il ne vouloit point y entrer avec le contre-cœur de perſonne, & qu'il le ſupplioit, que Monſieur de Goulas & Marcheville, euſſent connoiſſance de l'honneur qu'il luy faiſoit; meſmes, qu'il ſeroit bon, qu'ils l'en allaſſent prier chez luy, ce qui fut executé le lendemain. Ce ſoir méme, Marcheville joüa une piece aſſez plaiſante, qui fut de prier S. A. de demander pour un nommé le Tremblaye, frere du P. Joſeph, la Capitainerie de la Baſtille, luy repreſentant qu'il feroit choſe agreable à la Reyne ſa mere, eſtant une perſonne qui eſtoit à elle. Monſieur alla de ce pas trouver le Roy, qui luy accorda incontinent ſa Requeſte: ils luy voulurent faire paſſer cette affaire, pour eſtre de grande importance, luy diſant, que c'eſtoit beaucoup ſe fier en luy, que de mettre une perſonne à ſa recommandation, dans une place de cette importance. Nous euſmes peine à detromper S. A. & à luy faire voir que c'eſtoit une choſe faite à la main, & que

que pour luy montrer que nous disions vray, il n'avoit qu'à demander le Gouvernement de Vaugirard ou de Nanterre, pour l'un des siens, & qu'il verroit bien alors par le refus qui luy en seroit fait, que si on luy accordoit celuy de la Bastille, c'estoit pour des considerations, où il n'avoit point de part. Pendant tout ce temps, Monsieur fut visité de peu de personnes, Monsieur de Moret vint à Fontainebleau, qui alla droit chez le Roy, auquel il demanda d'abord, comme quoy il luy plaisoit qu'il vecust avec Monsieur, & si S. M. trouveroit bon qu'il le vist. Le Roy luy dit, qu'il le pouvoit voir: Monsieur se trouva un peu offensé de ce procedé, & trouva estrange qu'une personne, qui luy avoit tant protesté d'amitié, demandât, lors qu'il sembloit qu'il eust besoin de ses amis, comme quoy il devoit vivre avec luy. Il vint voir S. A. qui luy fit assez froid, il y eut force gens de grande condition, qui le virent, & qui témoignerent qu'ils desiroient le servir, & entre autres Monsieur le C. Monsieur de L. Monsieur de M. Monsieur de Ch. Monsieur de M.

qui

qui l'ont trompé depuis, Mr. le grand Prieur & plusieurs autres. Le Roy parla de venir à Paris, voyage qui estonna tout le monde, estant vray qu'il ne s'en estoit point parlé auparavant. Aussi-tost que l'on y fut arrivé, on osta les sçeaux à Monsieur d'Aligre le Chancelier, qui furent mis entre les mains de Monsieur de Marillac. Nous fûmes estonnez, que le Roy dit qu'il vouloit faire voyage, & qu'il partiroit dans deux jours, & qu'il vouloit que l'on se tint prest. Monsieur le Coigneux cependant avoit continué la negociation commencée avec le Pere Joseph, il dit à son retour de la premiere conference, que c'estoit un mocqueur, & qu'il falloit traitter de blanc en blanc avec Monsieur le Cardinal. Vous allez entendre une subtilité, de laquelle se servit Monsieur le Cardinal, & la sorte dont elle fut prise par nos negociateurs. Monsieur le Cardinal voulant faire peur à Monsieur, luy voulut montrer les verges : il feignit de faire negocier le retour de Monsieur le Prince à la Cour, & en effet, fit que celuy qui agissoit pour luy eut charge de l'amener à Limours.

Cecy

Cecy fut auſſi-toſt gliſſé aux oreilles de Monſeigneur, voilà une terreur panique qui le prend, on aſſemble le Conſeil, auquel je n'aſſiſte point, on reſolut qu'il falloit s'accomoder avec Monſieur le Cardinal, & que pour cet effet, il falloit l'aller trouver. On deputa Monſieur de Marcheville, qui euſt charge de luy dire, que Monſeigneur iroit diſner le lendemain avec luy. Il partit à l'inſtant, & revint le ſoir. J'entray dans le cabinet, où je fus eſtonné, que je le vis arriver, diſant à S. A. qu'il avoit ſauvé la vie à Monſieur le Mareſchal Dornano, & que Monſieur le Cardinal avoit jetté des larmes de joye, lors qu'il avoit ſçeu que S. A. prenoit la bonne voye, & qu'il luy avoit dit de l'aſſurer qu'il recevroit tout contentement. Nous partîmes le lendemain de grand matin, & nous arrivames à Limours ſur les onze heures, Monſeigneur demeura un peu avec Monſieur le Cardinal, puis vint diſner: apres ſon diſner, il fut quelque temps avec mondit Sr. le Cardinal, duquel il obtint, ce que l'on deſiroit avec paſſion de luy accorder. Nous revinmes à Paris, où l'on trouva à propos, de faire un eſcrit,

par

par lequel leurs Majeſtez demeuraſſent plus aſſurées de S. A. Ce qui fut fait, & ledit eſcrit fut ſigné par Monſeigneur le ſoir meſme. Monſieur le Prince arriva à Limours, il y coucha, & s'en retourna le lendemain auſſi ſçavant, qu'il y eſtoit allé. Cependant le Roy partit, pour s'en aller, & dit à Monſeigneur, qu'il l'attendroit à Orleans, Monſieur luy dit, qu'il ne croyoit pas pouvoir partir ſi toſt, attendu que ſon equipage ne pouvoit eſtre preſt de pluſieurs jours: le Roy luy dit, qu'il le prioit de partir du jour qu'il partoit, qui eſtoit le Vendredy en huit jours, ce que Monſieur luy accorda. Cependant avis venoient de toutes parts, qu'il ſe braſſoit quelque grand deſſein, eſtant impoſſible que l'on eut haſté ſi fort ce voyage, ſans quelque choſe d'extraordinaire. Monſieur le grand Prieur partit de Paris, pour aller querir Monſieur de Vandoſme ſon frere, & le faire venir en Cour. Il me tomba entre les mains des diverſes parts, juſques à treize avis, que l'on avoit deſſein ſur la perſonne de S. A. choſe qui à la verité me donna un peu de peine d'abord ſur les circonſtances que l'on adjoutoit aux avis, qui

qui estoient veritables, à sçavoir qu'il y avoit quantité de Cavalerie qui estoit commandée pour aller aux environs de Blois & d'Amboise. Apres neantmoins que j'eus consideré, que la personne qui agissoit le plus puissament dans les affaires, étoit celle qui estoit la plus interessée à la conservation de S. A. je sortis de l'aprehension où j'estois, & ne laissay pas de montrer tous ces escrits à Monseigneur, auquel je representay à l'instant qu'il n'avoit rien à craindre pour luy, mais bien pour ses amis. Monsieur le Comte demeura à Paris, avec ordre du Roy d'y commander. Mr. de Longueville s'en alla à Dieppe, de sorte qu'il ne restoit que Mr. le grand Prieur à craindre, qui en effet estoit comme tous les autres serviteur du Roy, & plus encore, si je l'ose dire, sur l'assurance qu'il avoit euë d'estre Admiral par commission, estant vray, que la derniere fois que S. A. luy fit parler, qu'il luy fit connoistre par la froideur dont il usa, que ses interests l'avoient remis absolument dans l'obeissance, & dans le service. La Reyne mere partit de Paris, elle conjura instament S. A. de ne vouloir manquer à suivre

vre le Roy le jour qu'il avoit assuré, qu'il partiroit. Monseigneur fit partir son train, & ne retint aupres de luy, que la petite troupe. Le Jeudy dont S. A. devoit partir le Vendredy, Monseigneur reçeut six couriers differens de la part de la Reyne sa mere, qui tous le conjuroient de vouloir aller disner le lendemain avec elle. Ces messages si souvent reiterez, altererent un peu son esprit, & le firent entrer dans une imagination où il ne s'estoit point porté jusqu'à lors. Il n'y avoit que moy aupres de S. A. lors que le dernier Courier arriva, qui, à la verité, fit son message de si mauvaise grace, & avec tant d'instance, qu'il pensa tout perdre, estant vray que s'il n'eut esté aussi asseuré des bonnes volontez du Roy & de la Reyne sa mere, qu'il estoit, il se fust peut-estre porté à croire des choses où l'on n'avoit jamais songé. Il dit donc à ce Courier qu'il seroit assurement le lendemain au coucher à Orleans, qu'il verroit la Reyne sa mere par les chemins, & qu'il la supplioit tres-humblement de l'excuser s'il n'alloit disner avec celle, en estant empéché par quelques affaires qu'il avoit, ce qui n'c-

n'eſtoit en effet, que de voir une femme le ſoir. Il partit le lendemain ſur les dix heures, ſur des chevaux de poſte, avec la petite troupe, & trouva la Reyne ſa mere aupres Dangerville : il vit le Roy le ſoir à Orleans, & il avoit rencontré à Artenay Monſieur le Coigneux, Monſieur de Marcheville, & Monſieur Goulas, qui eſtoient partis de Paris, pour aller vers Monſieur le Cardinal, qui les obligea d'aller juſqu'à la Ferté Bernard, où Madame la Mareſchalle eſtoit detenuë, pour aprendre ſes ſentimens. Ce voyage fut tres-malheureux pour elle, eſtant vray, que juſqu'à lors elle s'eſtoit maintenue, ſans dire un ſeul mot, qui puſt bleſſer ceux de qui elle croyoit reçevoir ſon mal, & alors la pauvre femme, croyant eſtre avec des perſonnes en qui elle ſe pouvoit confier, ſe laiſſa aller aux regrets, & à dire des choſes qui luy ont couſté depuis force larmes. Ceux qui eſtoient allez vers elle, ne s'eſtant pas contentez de dire à Monſieur le Cardinal ce qu'elle avoit dit, qui eſtoit aſſez, mais ſe porterent à dire des choſes où alle n'avoit jamais ſongé. Le Roy s'embarqua le Samedy matin, pour aller à

Blois,

Blois, Monſeigneur le ſuivit, on arriva aſſez de bonne heure. Les Meſſieurs qu'il avoit envoyez vers Madame la Mareſchale, luy rendirent compte de leur negociation, ce qu'ils n'avoient peu faire juſqu'à lors. Apres les avoir entendus en public, il prit Monſieur le Coigneux à part, auquel il demanda ce qu'il avoit trouvé : qui luy dit, qu'il croyoit que ſes deux compagnons le trompoient, & qu'il voyoit qu'il eſtoit inutile d'aller plus vers Monſieur le Cardinal, tant qu'ils ſeroient dans la negociation. Monſeigneur dez lors ſe reſolut de n'y plus envoyer, que Monſieur le Coigneux, & tira les deux autres de ſa confiance, & de ſon ſecret. Monſieur le Coigneux fut deputé le lendemain pour cet effet, vers Monſieur le Cardinal, qui rapporta, qu'il en avoit plus apris en une ſeule conference, qu'il n'en avoit peu comprendre en toutes les autres: que pour luy, il ne vouloit point flater S. A. qu'il croyoit Monſieur le Mareſchal abſolument perdu. Ce diſcours eſtonna Monſeigneur, qui apres avoir amplement entendu ce que Monſieur le Coigneux avoit à luy dire, rompit la conference, & s'en alla

alla à ſa chambre, pour donner temps à Monſieur le Coigneux de ſe retirer, ce qu'il fit auſſi-toſt. Monſieur rentra dans ſon cabinet, & nous rappella Puylaurens & moy : apres nous avoir témoigné ſon deplaiſir, il nous dit, qu'il ne vouloit plus conſulter, & qu'il eſtoit reſolu à ſortir de la Cour : nous luy repreſentames ce que nous pûmes pour l'en divertir, ce qui fut inutile : il nous dit d'en chercher les moyens, & qu'il y eſtoit reſolu ; je luy repreſentay qu'il ne pouvoit eſtre en eſtat de partir de quelque temps, & qu'il eſtoit neceſſaire de faire continuer la negociation par Monſieur le Coigneux, & faire en ſorte que la choſe fut tenuë ſecrete. On envoya querir Monſieur le Coigneux l'apres ſoupé, auquel Monſeigneur ordonna de retourner le lendemain à Beauregard, vers Monſieur le Cardinal, & luy dit de luy demander ſurceance au proces de Monſieur le Mareſchal, augmentation dans ſa maiſon de cent mil livres, permiſſion de ſe marier quand & à qui bon luy ſembleroit, & en attendant, aſſurance de luy donner ſon appanage au pluſtoſt. Il revint le ſoir, & témoigna qu'il ſeroit à propos

Digitized by Google

pos que Monſieur de Puylaurens & moy y allaſſions chacun une fois, & aſſura que Mr. le Cardinal accorderoit ce qu'on luy avoit demãdé. On reſolut de m'y envoyer le lendemain avec ordre de luy demander l'execution des quatre points cy-deſſus deduits, il me fit beaucoup de difficultez, mais enfin il ſe reſolut de me les accorder tous quatre, apres neantmoins m'avoir témoigné, qu'il avoit eſté ſurpris, & qu'il ne ſeroit plus ſi libre à faire des propoſitions, puis qu'on l'obligeoit à faire les choſes qu'il mettoit en avant pour trouver lieu d'accommodement, ſans que S. A. fit rien de ſon coſté des choſes que le Roy deſiroit de luy; que pour luy, il ne ſe laſſeroit jamais de ſervir S. A. & qu'il luy feroit voir par ſes actions, qu'il n'avoit jamais rien fait, qui ne fuſt pour ſon ſervice. Cette conference dura plus de deux heures: je m'en allay à Blois, où je rendis compte de mon voyage. Mr. de Puylaurens fut ordonné pour aller remercier Mr. le Cardinal, ce qu'il fit le lendemain. Ce jour là arriverent à Blois, Mr. de Vandoſme & Mr. le grand Prieur, leſquels furent le lendemain arreſtez par M. du Halier, & conduits par eau à

Am-

Amboiſe. Ils furent arreſtez à trois heures du matin, ſur les ſix heures, le Roy commanda à Monſieur Deſplan, de nous venir trouver Puylaurens & moy, il vint à noſtre logis, où il nous dit de la part du Roy, d'aller treuver Mr. le Garde des Sçeaux & Monſieur de Schomberg, pour aprendre les volontez de S. M. par leur bouche. Nous nous levaſmes & allâmes au logis de Mr. le Garde des Sçeaux où ils eſtoient tous deux. Mr. le Garde des Sçeaux prit la parole, & nous fit un diſcours d'un quard'heure, lequel ne tendoit qu'à nous faire connoiſtre la liaiſon des intereſts du Roy, avec ceux de Mr, la tendreſſe avec laquelle le Roy aymoit S. A. puis qu'il ne le conſideroit pas ſeulement comme ſon frere, mais comme ſon enfant : que le Roy l'avoit chargé de nous dire la confiance qu'il avoit en nous, & l'aſſurance tout enſemble, que nous ne porterions jamais S. A. à expliquer les choſes qu'il faiſoit pour la ſeureté de ſon eſtat, pour eſtre contre ſes intereſts: que le Roy s'eſtoit ſaiſi de Monſieur de Vandoſme, & de Monſieur le grand Prieur, pour de bonnes conſiderations : qu'ils eſtoient ſes freres,

res, comme ceux de S. A. qu'il ne l'avoit fait qu'à l'extremité, & enfin que le Roy s'asſuroit, que nous ferions connoiſtre à S. A. ſes bonnes intentions: que pour nous en noſtre particulier, nous pouvions nous aſſurer, qu'il ne ſe preſenteroit point d'occaſion de faire pour nous, que le Roy ne nous fit voir l'effet de ſes bonnes volontez. Apres ce diſcours qui dura aſſez long temps, je me trouvay engagé à repondre, ce que je fis en peu de mots: j'exageray le plus qu'il me fut poſſible, la conjonction des intereſts du Roy & de Monſieur, & leur dis comme quoy j'avois tousjours reconnu les ſentimens de S. A. eſtre portez au ſervice du Roy, & au bien de l'eſtat, que je ſçavois aſſurement qu'il n'eſtoit point beſoin de luy repreſenter le peu d'intereſt qu'il avoit à la detention de Monſieur de Vandoſme & Monſieur le grand Prieur, ſçachant qu'il n'avoit nulle affinité particuliere avec eux. Je leur témoignay que nous tenions à grande faveur, qu'il pleut au Roy avoir la bonne opinion qu'il avoit de nous, que nous les pouvions aſſurer, que nous n'avions point de plus grande paſſion, que de ſervir ſa

Majesté sçachant tres-bien, qu'en ce faisant, nous servions S. A. Monsieur de Schomberg prit la parole, qui en peu de mots nous toucha presque les mesmes choses que nous avoit dites Mr. le Garde des Sçeau. La fin de son discours fut toute sur le bien, que nous devions esperer de S. M. Lors qu'il eut fini, nous fimes une grande reverence, & nous en allâmes au Chasteau, où nous trouvâmes Mgr. levé, qui nous voulut parler d'abord : nous luy representâmes qu'il n'estoit pas à propos de parler si tost en particulier, & que s'il avoit agreable d'aller l'aprez-disnée à la chasse, que nous pourions luy parler plus commodement. Il s'y en alla, & apres qu'il se fut separé de son gros, feignant d'avoir perdu la chasse, il descendit de cheval, & s'assit sur l'herbe. Il nous témoigna l'impatience qu'il avoit de sortir de la Cour, & son ressentiment de la captivité de Mrs. de Vandosme. Nous le suppliames tres-humblement, avant que de prendre une derniere resolution, de vouloir voir le Roy, & le supplier de luy vouloir accorder la liberté de Mr. le Mal. d'Ornano, attendu qu'il paroissoit à tous les Princes François & estran-

étrangers, que tant que cet homme demeureroit prisonnier, son honneur seroit en captivité, puis qu'il étoit impossible de separer les interests du Mareschal des siens : que pour luy, il n'auroit jamais de contentement, qu'il ne le vist delivré. S.A. trouva à propos de faire cette tentative, & le soir mesme executa son dessein. Il fit dire au Roy, qu'il avoit envie de luy parler, & qu'il desiroit que ce fust en particulier. Le Roy se coucha de fort bõne heure, & donna le bon soir à tous ceux qui avoient esté à son coucher, & aussi-tost envoya querir Mgr. qui le supplia tres-humblement, de luy accorder la liberté du Mal. d'Ornano. Le Roy luy dit, qu'il ne croyoit pas qu'il vouluſt proteger un méchant homme, & qu'il avoit assez de quoy en faire mourir vingt des depositions qui étoient contre luy, & que quand il voudroit, qu'il les luy feroit voir : à quoy Monseigneur consentit, disant au Roy qu'il étoit tres-assuré de l'innocence du Mareschal, qu'il s'asſuroit qu'il feroit connoistre à S. M. la verité, & que pour luy, s'il se trouvoit aussi coupable, qu'il avoit pleu à S. M. de luy dire, qu'il seroit le premier à le condamner.

Il se retira, & fit plusieurs efforts inutils, pour voir ces informations pretenduës. Cette conference confirma de plus en plus S. A. au dessein qu'il avoit de sortir de la Cour.

Ce fut en ce temps que Chalais commença à s'intriguer de ses affaires, & qu'il se declara son serviteur ; ce qu'il avoit fait auparavant, mais non à decouvert. Il estoit passionnement amoureux de Madame de Chevreuze, qui prenoit part dans les interests de Monsieur, il nous aborda un soir qu'il estoit fort tard, & nous dit, qu'il ne doutoit point, que Monseigneur n'eut la dague dans le sein ; que pour luy, il nous avoüoit qu'il avoit tousjours eu une tres puissante inclination à servir S. A. mais qu'elle estoit beaucoup augmentée, depuis qu'il avoit veu de quelle sorte l'on le traittoit, qu'il se confioit en nous, & qu'il estoit tres-assuré, que nous sçaurions bien taire les avis qu'il donneroit à Monseigneur : que pour luy, il n'avoit autre interest, que celuy de le servir ; qu'il n'estoit pas si ignorant, qu'il ne sçeut bien qu'il estoit dans une condition si avantageuse aupres du Roy, qu'il

qu'il n'eſperoit pas trouver une meilleure place aupres de Monſeigneur ; que nous pouvions juger que la ſeule affection le portoit à faire ce qu'il faiſoit ; qu'il nous avoüoit que l'intereſt de Monſieur le grand Prieur l'obligeoit entierement à ſortir de l'obeiſſance ; que nous ſçavions à quel point il l'avoit obligé, qu'il n'avoit que faire de nous repreſenter, comme quoy ce Prince l'avoit protegé contre ſes ennemis, qu'il nous eſtoit aſſez connu, qu'il avoit porté ſes intereſts juſques au point de ſe vouloir battre pour ſa conſideration ; que tous ces choſes nous devoient ſervir d'oſtages, & nous obliger à croire, qu'il aymeroit mieux mourir que de tromper Monſieur, puis qu'il ſçavoit que Monſieur le grand Prieur eſtoit ſon martyr. Je luy repondis avec aſſez de froideur, & luy dis que nous ne doutions point qu'il ne reçeut grande joye d'aprendre ſon deſſein ; que pour nous, il ſe pouvoit aſſurer, que nous luy garderions une fidelité inviolable.

Noſtre premiere conference ſe paſſa de cette ſorte. Nous commençames cependant à eſſayer de faire quelques preparatifs

pour la ſortie de Mgr. L'Abbé d'Aubaſine étoit arrivé à Blois, lequel avoit aſſuré Monſieur à Fontainebleau, que Mr. d'Eſpernon étoit tres-mécontent, & qu'il ne cherchoit qu'une occaſion de brouiller, & méme qu'il ſçavoit de bonne part qu'il étoit ſerviteur de S. A. Il nous confirma la méme choſe à Blois, ce qui nous obligea à donner conſeil à Monſieur, de l'envoyer vers Monſieur d'Eſpernon avec un mot de creance. S. A. eut peine à eſcrire, enfin il eſcrivit un mot que je luy dictay dans la chambre de Monſieur de Marcheville, qui étoit pres de la ſienne. Il me ſouvient, que comme il commençoit à écrire, Monſieur de Marcheville entra, ce qui l'obligea à mettre une main de papier dans ſes chauſſes, qui l'incommoda quelque temps; enfin il ſe deffit de Mr. de Marcheville avec une commiſſion qu'il luy donna, & acheva ſa lettre, qui étoit ſimplement une lettre de creance. Monſieur commanda à l'Abbé d'Aubaſine, de faire diligence.

Le lendemain, Chalais me dit ſur le Perche au Breton (c'eſt ainſi que l'on appelle une terrace, qui eſt à Blois devant le departement de la Reyne mere) qu'il deſiroit

ſiroit de nous parler, & qu'il nous prioit de nous rendre à ſa chambre, lors que tout le monde ſeroit retiré. Ce que nous executâmes non ſans peril, à cauſe que ſa chambre étoit tout contre la garde-robe du Roy. La premiere choſe qu'il nous propoſa, fut qu'il luy étoit tres facile de donner lieu de retraitte, & de rendre les paſſages libres à S. A. & méme qu'il pouvoit faire mettre des coureurs ſur les chemins, ſans que l'on ſe doutât pour quel ſujet. Il nous propoſa enſuitte d'envoyer vers Monſieur de la Valette, & en méme temps nous dit, qu'il falloit que Monſieur luy écrivit, & que luy en ſon particulier luy écriroit: qu'il l'aſſuroit qu'il étoit ſi fort de ſes amis, qu'il ne feroit nulle difficulté de recevoir S. A. Nous luy répondîmes que la choſe meritoit d'y penſer, & que nous luy rendrions réponſe le lendemain. En ſuitte il nous dit: vous voyez comme je me confie en vous, il eſt tres-aſſuré, que s'il ſe ſçavoit quelque choſe de noſtre deſſein, vous feriez la Mole & Coconas, & moy quelque choſe de pardeſſus. Nous luy donnâmes le bon ſoir, apres l'avoir conjuré de tenir le tout auſſi ſecret

de ſon coſté, que nous ſerions du noſtre.

Nous allâmes à la chambre de Monſeigneur, qui nous attendoit avec impatience: d'abord qu'il nous vid de retour, il quitta le jeu, & ſe mit au lit; il donna le bon ſoir, & auſſi-toſt nous ſortimes de la chambre, avec toute la compagnie; puis nous rentrames par une autre porte. Nous luy fimes le rapport de ce que Chalais nous avoit dit; il nous témoigna qu'il reçevoit contentement de voir quelque facilité à ſa retraitte; il reſolut neantmoins de ne rien hazarder mal à propos, & ſur tout, de ne point eſcrire à Monſieur de la Valette, ne pouvant ſe confier à celuy que Chalais envoyeroit. Nous luy repreſentâmes, qu'il ſuffiſoit d'avoir eſcrit à Monſeigneur d'Eſpernon, eſtant tres-aſſuré, que s'il ſe portoit dans ſes intereſts, Monſieur de la Valette feroit la meſme choſe. Cecy eſtant reſolu, nous luy dîmes comme Boyer eſtoit arrivé de Paris, lequel nous avoit parlé & propoſé tout enſemble des moyens pour ſortir de la Cour, auſquels nous n'avions rien repondu, nous ſemblant abſolument éloigné du ſervice de

de S. A. eſtant vray, qu'il ne ſe pouvoit retirer à la Rochelle, qu'il ne ſe miſt en eſtat de n'eſtre plus libre; de plus que c'eſtoit ſe rendre odieux à tous les corps de France, que de ſe jetter dans un party qui leur eſtoit en horreur, outre la conſideration de Dieu, qui eſt plus puiſſante, que toutes celles que j'ay rapportées cy devant. Nous n'eûmes pas peine à divertir Monſeigneur de ce deſſein, vous pouvant aſſurer qu'il n'y à jamais conſenti. Le meſme Boyer apportoit aſſurance à Monſieur, de la part de Monſieur le Comte (en cas qu'il voulut brouïller) de cinc cens mil écus, de huit mil hommes de pied, & cinc cens chevaux. Monſeigneur nous commanda d'eluder la proportion de la Rochelle avec adreſſe, & pour le reſte de témoigner à Boyer, l'obligation qu'il avoit à Monſieur le Comte de ſes offres, avec aſſurance de luy faire ſçavoir de ſes nouvelles au pluſtoſt. Il eſtoit déja fort tard, ce qui nous obligea de luy donner le bon ſoir, pour aller rendre réponſe à Boyer.

Les negociations de Monſieur le Coigneux duroient, dans leſquelles Monſieur

le Cardinal luy demandoit souvent, qu'estce que Chalais ? à laquelle chose il ne pouvoit rien répondre, assurant, qu'il n'avoit nulle connoissance des discours qu'il tenoit à Monsieur, & à n'en point mentir, Chalais se fut bien passé de parler si souvent à S. A. Je vous vay dire une chose que vous ne trouverez pas mal-plaisante, qui est que d'abord le pauvre Chalais vouloit trouver son compte de tous les côtez. Il voyoit Monsieur le Cardinal qui luy proposoit des honneurs & des charges, en cas qu'il vouluſt servir le Roy aupres de Monsieur, mesme qu'il pouvoit avoir la charge de Maistre de Camp de la Cavallerie legere, & mettre la sienne à couvert. Le pauvre homme luy promettoit merveilles, puis nous venoit dire le contraire.

Cette intrigue dura quelque temps, pendant laquelle Mr. de Longueville vint à Blois. Je le fus visiter, pour me conjoüir avec luy de la naissance de son fils de la part de Monsieur ; je le fus visiter assez tard, pour avoir moyen de luy parler. La premiere chose qu'il me dit, fut : vous témoignerez au moins qu'il n'a pas tenu à moy, que les affaires ne soient en meilleurs ter-

termes, vous sçavez ce que je vous dis dans mon cabinet à Paris, l'ambition du grand Prieur l'a perdu, il n'importe, il faut essayer de remettre le tout en meilleur état : vous pouvez assurer Mgr. de mon affection. Apres avoir parlé quelque temps, il arriva du monde, ce qui m'obligea de me retirer.

Les choses étant dans cette conjoncture, le Roy dit à Monsieur qu'il partiroit dans peu de jours, pour aller à Nantes, attendu que les affaires de la Province de Bretagne le requeroient ainsi. Je vous avouë que ce voyage non preveu, & si éloigné de la route que Monsieur avoit resolu de prendre, le surprit extremement. Sur cet instant S A. eut nouvelles que l'on avoit envoyé des Commissaires au bois de Vincennes qui avoient veu Chaudebonne, & même que la prison de Me. la Mareschale d'Ornano étoit plus étroite qu'elle n'estoit au commencement. Cela piqua Monsieur, qui conservoit encore alors quelque sentiment pour eux. Il en fit parler à Mr. le Cardinal & le fit sommer de sa promesse, qui avoit été de ne point travailler au procez de Mr. le Mareschal & de ses amis, sans l'en avertir. On partit de Blois, pour aller à Tours.

Mon-

Monſieur coucha dans ſon batteau, ce qui fit, qu'il arriva d'aſſez bonne heure à Tours, où Meſſieurs de Marcheville, & Goulas firent tous leurs efforts pour nous perdre; & moy en mon particulier. Monſieur Goulas fut celuy qui éclata, Monſieur le Preſident le Coigneux voulant prendre connoiſſance des affaires du dedans, comme il prenoit de celles du dehors de la maiſon, s'aviſa qu'il falloit former un conſeil, lequel ſeroit formé de luy, de Secretaire, & de l'Intendant. Goulas qui cherchoit un pretexte pour parler, s'aviſa de dire qu'on le choquoit en ſa charge, que Monſieur le Coigneux vouloit achever de le ruyner. Il s'attaqua à moy, qui à la verité le mal menay, de ſorte qu'il ne me l'a point pardonné depuis. Il dit mille choſes contre Monſieur le Coigneux, Puylaurens & moy, & que Monſieur le Coigneux l'avoit traitté d'enfant dans la derniere Conference, qu'il avoit euë avec Monſieur le Cardinal, luy ayant dit qu'il falloit trouver moyen d'eloigner Monſieur le Mareſchal, en l'oſtant de priſon, eſtant certain que Monſieur le pouvoit retirer auprés de luy par foi-

foibleſſe. On appella Monſieur de Marcheville en témoignage, qui le ſoir dit, que le tout alloit ainſi, & le lendemain dit le contraire. Pour moy il dit, que j'avois dit chez Madame de Rohan, que j'eſtois Favory de Monſieur : cela s'eluda aiſement par la preuve que je fis, que je n'avois jamais eſté chez Madame de Rohan. Il demeura en aſſez mauvaiſe poſture, & l'on peut dire qu'il eſtoit alors Secretaire ſans ſecret. Il fit tous ſes efforts pour nous perdre aupres du Roy, & fit en ſorte, que lors que Monſieur arriva à Saumur, que le Roy luy dit qu'il ſçavoit bien qu'il eſtoit de bon naturel, & qu'il eſtoit bien averty qu'il y avoit de mauvais eſprits aupres de luy (& entre autres nous nomma Puylaurens & moy) leſquels ne tachoient qu'à luy perſuader des choſes qui n'étoient point : que Dieu luy eſtoit à témoin de la ſorte, dont il l'aymoit: qu'il croyoit qu'il ne garderoit pas des perſonnes qui eſtoient ſi contraires à leur repos, & au bien de l'Eſtat. Monſieur luy répondit ; que c'étoient de mechantes gens qui luy mettoient dans l'eſprit des choſes où nous n'avions jamais penſé, qu'il ſçavoit fort bien

que

que nous n'eſtions pas aymez dans ſa maiſon, & entre autres, que nous avions deux puiſſans ennemis, luy nommant Goulas & Marcheville; que pour luy il n'avoit point de plus puiſſante paſſion que de le ſervir, l'aſſurant que s'il connoiſſoit un ſeul homme dans ſa maiſon qui luy dépleut, & qui fut de l'humeur, dont il luy plaiſoit de nous repreſenter, qu'il ne le garderoit pas une minute. Monſieur prit congé du Roy, ſe remit dans ſon batteau, & alla paſſer la nuit dans un aſſez mauvais giſte nommé les Roſiers; de là, il partit de grand matin & alla coucher à Ingrande. Il depécha un homme vers Mr. le Coigneux, qui ſe trouva à Ingrande, où apres avoir conferé quelque temps avec luy, il fut reſolu de l'envoyer vers le Roy, pour luy parler des choſes qui nous regardoient. Le lendemain, Marcheville & Goulas arriverent, qui furent reçeus comme ennemis declarez, un ſeul hõme ne les aborda, & reçeurent toute mauvaiſe demonſtration de Monſieur. Il alla coucher à Nantes, où le Roy arriva le lendemain, un peu remis des impreſſions que nos ennemis luy avoient données.

L'intrigue de Chalais recommença plus

plus puiſſament que jamais ; Mr. le Cardinal alla loger à la Haye, auquel lieu Mr. le Coigneux faiſoit pluſieurs voyages, dans leſquels Mr. le Cardinal luy demandoit tousjours ce que c'étoit que Chalais ? luy qui veritablement ne ſçavoit ce que c'éſtoit, luy diſoit qu'il n'y comprenoit rien. Il arriva par les chemins que le Comte de Louvigny, & Mr. de Candalle ſe brouillerent; Chalais s'offrit à Mr. de Candalle, ce qui piqua Louvigny, & l'obligea à dire des choſes qui depuis l'ont fait connoiſtre pour le plus méchant de tous les hommes. Leur brouillerie étoit venuë à cauſe de Mr. de Rohan, peu apres noſtre arrivée à Nantes. La Louviere arriva de Mets, qui nous rapporta que Mr. de la Valette étoit tres-humble ſerviteur de Monſieur, qu'il ſe tiendroit toûjours tres-heureux de le ſervir, qu'il le ſupplioit de luy permettre d'envoyer vers Mr. ſon pere. Cette reponſe ne nous pleut pas trop, & bien moins encore celle qui nous fut faite par un homme qui nous fut envoyé par l'Abbé d'Aubazine, qui nous rapporta que Mr. d'Eſpernon avoit refuſé d'aſſiſter Mgr. Cela nous étonna, & ne nous empécha pas de ſuivre noſtre premier projet.

Sur

Sur ce temps, Monſieur d'Elbeuf qui eſtoit ennemy decouvert de Chalais, ayant ſçeu du Comte de Louvigny, les méchancetez qu'il diſoit, l'obligea de les dire à Monſieur de Baradas, qui lors eſtoit Favory, lequel les dit au Roy. C'eſtoit une ſi grande méchanceté, que j'ay horreur de le dire: car il accuſoit Monſieur de vouloir faire tuer le Roy, & diſoit que Chalais devoit eſtre l'executeur, & que tout ce que nous eſtions, devions tenir main-forte à cet horrible attentat. Ce deloyal fut aſſez hardy de porter ces parolles juſques aux oreilles du Roy, qui auſſi toſt reſolut de faire prendre Chalais: ce qui fut executé un Mercredy, & fut conduit dans une chambre du chaſteau de Nantes.

Peu de jours auparavant Madame de Guiſe, & Madamoiſelle de Montpenſier eſtoient arrivées en ce lieu, où Monſieur de Bellegarde les avoit conduits, & où elles furent fort bien reçeues du Roy & de la Reyne mere. Monſieur voyant Chalais arreſté, ſe reſolut à ſortir de la Cour à quelque prix que ce fut; & pour cet effet nous dit, qu'il vouloit partir le Vendredy. Le Jeudy l'allarme fut grande, le Roy en-

envoya querir le Preſident le Coigneux, auquel il dit : je ſçay bien que mon frere s'en veut aller, & que vous le ſçavez, ſi cela eſt, je ſçay bien comme je vous dois faire traitter. Il répondit qu'il ne croyoit point que Monſieur eut ce deſſein, le Roy luy dit, qu'il en jurât, il répondit au Roy, qu'il ne juroit de rien (Monſieur luy avoit confirmé ſon partement le jour d'auparavant.) Ce ſoupçon nous mit en peine, le Preſident vint dire à Monſieur ce qu'on luy avoit dit, & ce qu'il avoit répondu. J'eus dez cet inſtant tres mauvaiſe opinion de noſtre ſortie, la reponſe du Preſident me deplaiſoit, & me ſembloit que dans une affaire de telle importance, il n'eut pas mal fait d'aſſurer le Roy du contraire, & meſme d'en jurer. Il voulut montrer en ce lieu ſa bonne conſcience, qui n'a jamais paru qu'en ce rencontre. On agita peu apres la façon de noſtre ſortie : mon avis fut d'aller à la chaſſe, & de là prendre noſtre route ſur des Coureurs, & que nous en envoyerions le plus loin que nous pourions, pour faire des relais, & lors qu'ils nous manqueroient, nous prendrions la poſte. Celuy du Preſident eſtoit qu'il

qu'il falloit aller à la chaſſe, & que delà Monſieur partiroit avec toute ſa maiſon, & s'en iroit à ſes journées. Monſieur reſiſta au dernier avis, Puylaurens & le Preſident ſe joignirent, & firent que Monſieur condeſcendit ſur ce que le Preſident luy repreſenta, qu'il ſeroit pris s'il le laiſſoit derriere. Monſieur commanda le ſoir à tous les ſiens de le ſuivre le lendemain à la chaſſe; ce qui fut executé. Le ſoir, Puylaurens ſe confia à un nommé le Coudray Montpenſier, qui étoit ſon parent: il luy dit que Monſeigneur vouloit ſortir de la Cour, & que pour cet effet il vouloit partir le lendemain. (Le Coudray étoit, comme il a paru depuis, creature de Mr. le Cardinal.) Le Coudray faiſant l'officieux, dit à Puylaurens: je ſuis au deſeſpoir, que vous ne m'avez parlé pluſtoſt, j'ay une place en main, où Monſieur ſe pouvoit retirer avec facilité. Puylaurens luy répondit, qu'il ſe ſouvint de ſa parole. Puylaurens vint chez Monſieur, auquel il dit ce que le Coudray luy avoit dit. Tout le monde ſe regarda, voyant qu'une affaire, qui juſqu'à lors avoit eſté ſi ſecrete, fut découverte. Je ne voulois rien dire. Monſieur dit,

dit, que s'il y eut penſé pluſtoſt qu'il ſe fut retiré là. Il ſortit du cabinet, laiſſant le Preſident le Coigneux fort empeſché de ſa perſonne, ce ſembloit, qui neantmoins ſçavoit bien à quoy ſe termineroit le toût.

Le lendemain, Monſieur ſe leva ſur les huict heures, entendit la Meſſe, monta en caroſſe, accompagné de toute ſa maiſon. Il arriva eſtant à la Meſſe, que je vis d'Eſpagne, neveu de Mr. de Manſan, qui ne ſe preparoit point à venir: je luy demanday pourquoy il ne venoit point: il me répondit, qu'il n'avoit rien ſçeu du commandement que Mr. avoit fait, & qu'il venoit de laiſſer Mrs. Delbenne, qui n'en ſçavoient rien: je luy dis, je ſuis bien fâché qu'ils ne viennent, je vous prie de les mander, & vous je vous conjure d'y venir. Nous partons, & certes je ne puis m'empécher de rire, quand je ſonge à l'état, auquel le Preſident étoit, qui étoit ſi étrange, qu'il n'y avoit perſonne qui le peut regarder ſans rire. Il portoit ce jour là une épée, qui étoit attaché à une jartiere pardeſſus une caſaque de drap gris avec des bottes, qui pour avoir été achetées à la Hale avoient eſté fendues & rattachées de rubans: ſon chapeau trouſſé

trouſſé d'une épingle, me faiſoit croire que c'eſtoit quelqu'un de ces Chevaliers d'Amadis, qui eſtoit revenu au monde. Auſſi toſt que Monſieur eut diſné, il nous aſſembla, pendant que les Gentilshommes ſervans diſnoient. Le Preſident s'aviſa que Rames & Leuly n'eſtoient arrivez, & qu'il eſtoit à craindre qu'ils ne fuſſent allez avertir Monſieur le Cardinal à la Haye; que pour luy. Il croyoit qu'il eſtoit à propos de retourner vers Monſieur le Cardinal voir ſi on ne pouroit rien obtenir par la douceur. Monſieur ſans conſulter demande ſon cheval, & apres avoir commandé qu'on l'attendît, partit d'une viteſſe incroyable luy huictieſme, & s'en alla à la Haye, où Monſieur le Cardinal avec trois conſerves, & deux prunes de Geſnes, luy fit oublier ce qu'il avoit projetté ſi long temps auparavant. Il luy dit qu'il devoit ſonger à noſtre ſeureté, & qu'il ſçavoit tres-bien qu'on nous prendroit, ſi nous retournions à Nantes, choſe faite à la main, comme vous verrez cy-apres. Monſieur s'en revint trouver le Preſident, luy parle & luy dit ce qu'il avoit apris. Il fut reſolu que nous re-

retournerions apres la chaſſe à Nantes, & que là on embraſſeroit l'offre du Coudray. Puylaurens part devant avec le Preſident : ils s'en allerent droit chez luy, où Dieu ſçait de quelle ſorte ils firent leurs projets ; ils reſolurent de m'exclure des affaires & du ſecret de S. A. & faire en ſorte pendant noſtre abſence, de faire dire à Monſieur, au Roy & à la Reyne ſa mere, ce qu'il leur plairoit. S. A. revint à Nantes, deſcendre chez la Reyne mere, qui luy dit, qu'il devoit ſonger à nous mettre en ſeureté, & qu'elle ne luy pouvoit répondre de nos perſonnes. Monſieur au ſortir de là, me dit, qu'il nous falloit retirer : il me témoigna que c'eſtoit avec regret qu'il eſtoit obligé de nous quitter, & qu'il nous aſſuroit qu'il nous ſuivroit de prez. Je pris congé de luy, & m'en allay chez Monſieur le Coigneux, où je trouvay Puylaurens, qui conferoit avec luy, & quand on m'eut fait apporter quelque peu de choſe à manger, on nous amena nos chevaux. Il eſtoit pres de minuit lors que nous partîmes : nous reprimes la meſme route que nous avions priſe le matin. Comme nous eſtions à deux lieues

lieues de Nantes, nous creumes qu'il falloit mieux paſſer ce qui reſtoit de la nuit dans une petite maiſon, que nous rencontrâmes; nous frapâmes à la porte, & nous trouvâmes que c'eſtoit le logement de quelques ſuiſſes: on fit difficulté de nous ouvrir, enfin la porte fut ouverte, & apres beaucoup de peine une lumiere allumée. Il y avoit dans un lit, un vieil homme avec une vieille femme, & cinc ou ſix enfans; la pitié que nous eûmes de leur miſere, fit que nous repoſâmes ſur une table juſqu'au jour. Nous ſortimes en diligence de ce mauvais giſte, & allâmes nous loger dans une foreſt appellée la Foreſt du Scelier dans un petit village, où je faiſois eſtat que nous ſerions long temps. Je donnay ordre à nos proviſions, puis m'en allay eſcrire à Nantes, pour dire le lieu où nous eſtions. Le dimanche arriva le Lacquais, que nous avions envoyé, qui nous apporta un billet du Preſident, par lequel il nous mandoit de retourner, que nous le pouvions en ſeureté, puiſque le Roy nous avoit pardonné. Je fus eſtonné lors que j'appris de mon Lacquais, que Mr. de Bellegarde eſtoit entré chez Monſieur;

ſieur ; c'eſtoit la derniere choſe dont nous eſtions demeurez d'accord en partant, que l'on ne toucheroit point aux charges du Mareſchal d'Ornano. Je me douray dez-lors que la Commedie avoit eſté joüée, & que Monſieur le Mareſchal d'Ornano & Chalais étoient abandonnez. Nous arrivâmes le ſoir à Nantes, où nous fûmes viſitez de nos amis, & nous allâmes le ſoir meſme au chaſteau, où nous trouvâmes Monſieur, qui nous fit tres-bon accueil. Il alla ce ſoir là chez la Reyne ſa mere, & au retour il ne nous put parler à cauſe que Monſieur de Bellegarde eſtoit là, lequel faiſoit avec ſoin ſa nouvelle charge. Le lendemain, il nous conta qu'il avoit fait des merveilles que Mr. le Mareſchal d'Ornano étoit ſauvé, qu'il ne nous en diſoit point les moyens, & qu'il nous en aſſuroit : au reſte, qu'il en avoit bien baillé au Roy, & à la Reyne mere, & qu'il leur avoit dit des choſes qui n'avoient jamais été penſées ; que pour leur faire croire celles là, il leur avoit dit quantité des choſes qui n'eſtoient de nulle conſequence. Je jugeay dez lors qu'il étoit attrapé, & qu'il n'étoit plus queſtion de le ſervir en homme de bien.

puis

puis que ceux qui avoient la principale part dans le miniſtere le trahiſſoient. Je vis dez lors que le mariage de Monſieur avoit eſté reſolu, & qu'il falloit y ſervir avec ſoin & adreſſe, la premiere choſe que je demanday à Monſieur, fut comme quoy il luy plaiſoit que nous vecuſſions avec Monſieur de Bellegarde: il nous répondit, qu'il vouloit que l'on obſervât toute la civilité qui ſe pouroit, & qu'il ne deſiroit point que l'on ſe confiât à luy de rien. Ce procedé m'eſtonna, ne pouvant comprendre qu'il eut reçeu cet homme pour le traitter ſi mal.

Au ſortir de là, j'appris que Madame de Chevreuſe avoit eſcrit au pauvre Chalais, & qu'elle luy avoit fait tenir la lettre dans une fraiſe, & que cette lettre avoit eſté veue par Monſieur le Cardinal, qui apres l'avoir recachetée, l'avoit envoyée au priſonnier, apres en avoir pris copie, auſſi-bien que de la réponſe qui luy tomba entre les mains, de laquelle il uſa comme de la premiere.

Peu apres je rencontray Monſieur de la Ferte Imbaut, qui apres m'avoir fait plainte de ce que nous l'avions amuſé, pen-

pendant 8. ou 10. jours à parler d'une choſe, où nous ne ſongions pas, me dit: vous eſtes des fous, ſi vous ne ſongez à vous, je vous dis encore ce que je vous ay dit il y à long-temps, que ſi vous voulez porter Monſieur à eſpouſer Madamoiſelle de Montpenſier, que je vous feray donner cinquante mil eſcus pour vous deux (parlant de Puylaurens & de moy) & pour vous montrer que je ne ments point, voilà le grand diamant de Madame de Guiſe, que je vous mettray entre les mains pour ſeureté, tant que l'argent ait eſté mis entre les mains de qui il vous plaira de vos amis à Paris. Je luy répondis, que pour ce qui eſtoit que nous l'avions amuſé pendant quelques jours, je le priois de ne me point obliger à luy en dire les raiſons: que pour le preſent, je le priois de dire à Madame de Guiſe, que nous la remercions de ſes offres, que, où le ſervice de Monſieur ſe rencontroit dans le mariage, ou qu'il n'y eſtoit pas: que ſi c'eſtoit le ſervice de Monſieur, comme je n'en doutois point, qu'elle verroit de quelle façon elle ſeroit ſervie; que ſi auſſi nous voyions le con-

traire, tous les presens, ny tout l'or du monde ne nous obligeroient pas à l'y servir ; que cependant elle se pouvoit assurer de nous, comme de personnes, qui en gens de bien luy rendroient tous les bons effets qu'elle pouvoit esperer dans un pareil rencontre. On commença à parler du mariage. Monsieur le Coigneux voyant que Monsieur estoit assez difficile à s'y resoudre, ayant dit plusieurs fois qu'il aymeroit mieux estre diable que marié, s'avisa de dire au Roy & à la Reyne mere, que j'estois le seul qui empéchois le mariage. Le Roy creut la chose de telle sorte, que voyant un jour la Reyne sa mere parler à Madame de Guise, il leur demanda ce qu'elles disoient, & si elles ne disoient pas que j'empéchois le mariage. Je fus averti de tous costez, qu'il me trahissoit avec Monsieur Puylaurens. Je rencontray Fontenay Marevil sur le pont du chasteau de Nantes ; qui me dit : ceux que vous croyez vos amis vous trahissent, ils font leurs conditions sans vous : Ce discours me toucha sensiblement, sçachant bien le commerce que celuy qui me parloit, avoit chez Madame de Guise.

Le

Le meſme matin nous parlâmes tous trois à Monſieur, pour l'obliger au mariage : il dit qu'il y eſtoit reſolu, & donna commiſſion à Monſieur le Coigneux, de l'aller dire à Monſieur le Cardinal, & de luy dire qu'il ſe trouvât chez la Reyne mere l'aprez-diſnée. Monſieur eſtant allé au rende-vous parla à Monſieur le Cardinal, & luy dit qu'il deſiroit ſe marier, mais qu'il ne le pouvoit pas ſi-toſt, à cauſe qu'il eſtoit malade d'une maladie que l'on prend avec les femmes. Ce procedé rendit Monſieur le Cardinal ſi confus, qu'il ne put luy répondre. Monſieur me commanda le ſoir de l'aller trouver, pour luy parler des affaires de Chalais. La premiere choſe qu'il fit, fut de me demander, ſi je n'eſtois point malade auſſi bien que Monſieur. Ce diſcours m'eſtonna, & plus encore, lors que j'appris le procedé de S. A. apres luy avoir proteſté, que nous ne ſçavions rien de ſon deſſein, je me retire avec peu de ſatisfaction. Si-toſt que je fus retourné, je demanday à Monſieur, s'il eſtoit vray ce que le Cardinal me venoit de dire. Il demeura quelque temps à répondre ; enfin il me dit, qu'il

eſtoit vray, & qu'il le vouloit ainſi. Ce ſoir meſme, la Ferté vint chez nous, pour ſçavoir en quelle humeur eſtoit S. A. Je luy dis franchement que je croyois que l'affaire ſeroit facile ſans le cabinet de la Reyne. On me fit paſſer ce diſcours, qui ne tendoit qu'au ſervice de Monſieur, pour un crime, & il fut auſſi-toſt porté aux oreilles du Roy, & à celles de Monſieur. Ce fut le premier fondement qu'ils jetterent de ma ruyne.

Le lendemain, Monſieur eſtant ſur la terrace du chaſteau de Nantes, trouva bon qu'on luy parlât de ſon mariage, apres luy avoir repreſenté toutes les raiſons qui le pouvoient obliger à ſe marier, & avoir veu qu'il n'y pouvoit conſentir, nous en vînmes aux invectives, juſqu'à tel point, que je ne croy pas qu'il y ait d'homme qui eut peu ſouffrir ce que nous luy dîmes : mais apres nous avoir long temps eſcoutez, il conſentit abſolument au mariage, & de ce pas alla chez la Reyne mere, luy dire, qu'il ſe vouloit marier, & qu'il eſtoit preſt, pourveu qu'il luy pleuſt le favoriſer dans les conditions, ce qu'elle luy promit. Il luy dit,

qu'il

qu'il luy laiſſoit Monſieur le Coigneux, pour traittter tant des aſſurances qu'il demandoit pour la liberté de Monſieur le Mareſchal, que pour celle de Chalais, & pour ſon appanage : que cependant il luy demandoit permiſſion d'aller ſe promener juſqu'a un lieu qu'on appelle la Pierre percée, qui eſt à une lieuë dans la mer. Ce fut en partant, pour aller à ce voyage, que je vis le premier témoignage du refroidiſſement de Monſieur. Il commanda à pluſieurs perſonnes, de ſe mettre dans ſon batteau, entre autres à Puylaurens, & il ne m'en dit rien, ce qui me piqua ſenſiblement. Je ne laiſſay pas d'y entrer, mais il me témoigna qu'il ne le trouvoit pas bon : cela m'obligea ſur la plainte que faiſoient les Matelots qu'il y avoit trop de monde, à entrer dans un autre, ce que je fis. Le ſoir, il fut ſi bon qu'il me témoigna avoir deplaiſir de me voir melancolique, & me commanda d'entrer dans ſon batteau.

On commencoit dez-lors à ſeparer les charges de la maiſon de Monſieur, Puylaurens avoit aſſurance de celle de premier Eſcuyer pour ſon pere, & de celle de premier Chambellan, ſervant par quar-

tier pour luy. Il travailla à m'exclure de la ſemblable, & fit en ſorte que Monſieur, qui vouloit mal à Deſouches, la luy donna pour me l'oſter. Je vis en un inſtant tout le monde pourveu, & moy ſans charge, & trouvay bien plus que Monſieur faiſoit difficulté de me permettre de vendre celle que j'avois ; ce qui me piqua ſenſiblement.

Il ſe paſſa quantité de choſes en ce voyage, aſſez plaiſantes, qui m'obligent à les reciter, Monſieur partit d'un village, nommé ſaint Nazaire (qui eſt à l'embouchure de la riviere de Loire dans la mer) pour aller à la Pierre perſée, qui eſtoit le principal deſſein de ſon voyage. Ce rocher merite que je vous en faſſe la deſcription : il eſt deux lieuës dans la mer d'aſſez difficile accez, à cauſe des bancs de ſable, & meſme que la mer y eſt extremement agitée, à cauſe que les vagues s'y rompent. Il à quelque deux cens thoiſes de circuit, le milieu eſt ouvert, & ſemble que la nature ſe ſoit pleu à faire une voute, ſur laquelle il y a terre plaine, qui eſt ſi couverte d'oiſeaux, qu'il eſt impoſſible d'aſſeoir le pied ſans marcher ſur des

œufs.

œufs ou des petits. Apres que S. A. eut veu cette rareté, & tiré en voulant quantité de coups, il se remit dans son batteau, à cause que la marée commencoit à se perdre. Il alla de là dans une autre isle, beaucoup plus spacieuse mais sterile, où l'on fit dresser les tables, sur lesquelles on disna des viandes froides, que les Officiers avoient mises dans le batteau. Mr. prit grand plaisir à tirer, & tua quantité d'oiseaux en volant de diverses especes. Il commanda la retraite, de sorte que tout le monde se r'embarqua chacun dans le vaisseau où il estoit venu, il n'y eut qu'un Gentilhomme qui s'avisa, lors que l'on faisoit la retraite, d'aller tirer: il fut estonné lors qu'il vit sa petite flotte en mer qui cingloit vers le Solignon, qui est un petit havre de Bretagne. Le jeune homme estonné se mit sur le haut d'un rocher, d'où il fut veu; ce qui obligea les bourgeois de ce havre, qui estoient venus au devant de S. A. à retourner à l'isle, bien qu'avec grande peine, pour le reprendre. Monsieur arriva heureusement à ce havre, où il trouva que l'on estoit prest de mettre un vaisseau de deux cents cinquante tonneaux en

mer. Le Maiſtre du vaiſſeau pria Monſeigneur de luy donner le nom, ce qu'il fit, & le nomma Jean Baptiſte. Les ceremonies finies, nous vîmes deſcendre cette machine avec tant d'impetuoſité, que nous croyions que le vaiſſeau, & ceux qui eſtoient deſſus, fuſſent abiſmez. Monſieur vouloit aller coucher à une lieuë de là à un autre havre nommé le Croyſil, auquel il falloit aller par terre. à cauſe qu'il eut fallu doubler le Cap, & paſſer le Ras pour y aller par mer, qui eſt un paſſage tres-dangereux. Il n'y a rien de ſi plaiſant à voir comme l'entrée que S. A. y fit, qui fut ſur un cheval, qui à la verité avoit une eſpece de ſelle, mais qui n'avoit point de bride : tout le reſte de la troupe ſe pouvoit comparer à une troupe d'Egiptiens, les uns eſtant montez ſur des aſnes, les uns ſur des mulets, & tous en general ſans ſelle ; Monſeigneur fut reçeu par le Capitaine du Croiſil avec tout l'honneur deu à ſa grandeur, toute la ville en armes vint au devant de luy, ce qu'il y avoit de vaiſſeaux qui euſſent du canon tirerent. Enfin il fut bien logé & regalé de confitures, de vin d'Eſpagne, & de tout

ce

ce que ces pauvres gens se peurent imaginer. Il faut que je rie quand je songe à l'estonnement que j'eus, lors que j'entray dans le logis de Monsieur, lequel estoit paré à la mode du Pays, il y avoit divers buffets; sur les uns, il y avoit bien cent chandeliers de cuivre, sur les autres il y avoit 30. ou 40. oreillers couvertes de toile brodée, sur un autre 40. ou 50. rechauts, cent couvertes, & ainsi de diverses meubles. Le logis où j'estois logé estoit paré presque de mesme sorte. Je m'enquis de mon hostesse ce que cela vouloit dire: elle me dit que c'estoit la coustume du pays, & que tous ceux qui avoient du bien estoient meublez de cette façon. Monsieur passa tout le soir à rire de la belle entrée, & entretint les mariniers de la quantité des havres qui sont dans la coste, du nombre des vaisseaux que ceux du Croisil pouvoient mettre en mer, de leur trafic, de la grandeur de leurs vaisseaux, & des habitudes du Pays. Le lendemain, apres qu'il eut entendu messe, il remonta sur les montures du jour precedent, & vint reprendre ses petits vaisseaux au Polignon, où il les avoit laissez. Il eut

ſi bon vent, & la marée ſi favorable, qu'il revint coucher à Nantes. Il y avoit plaiſir à voir marcher cette petite flotte qui eſtoit bien de trente petites barques, qui toutes avoient leurs voiles hauſſées. Il arriva aſſez tard, mais il ne laiſſa pas de rendre ſes complimens au Roy, aux Reynes & à Mademoiſelle ſa Maiſtreſſe, apres avoir ry avec elles des accidens qui luy eſtoient arrivez en ce voyage, il ſe retira tres-content.

Monſieur le Coigneux le vint trouver pour luy rendre raiſon de la negociation qu'il avoit faite pendant ſon abſence. Il luy dit comme quoy le Roy luy avoit accordé pour ſon appannage les Duchez de Chartres & Orleans, & le Comté de Blois, qu'il luy donnoit cent mille livres de rente en fonds de terre, & ſept cens ſoixante mil livres pour l'entretenement de ſa maiſon. Il ne luy parla de rien moins que de Monſieur le Mareſchal & de Chalais, ce qui eſtoit un des principaux articles que S. A. luy avoit laiſſez à negocier. Cela fait Monſieur ſe retira : le lendemain ſe paſſa en negociations, où je ne pûs m'empeſcher, prevoyant bien ce qui de-

devoit arriver du pauvre Chalais, de dire qu'il n'y avoit point de raiſon que le mariage de Monſieur fut ſanglant. Cecy fut rapporté au Roy & à Monſieur le Cardinal, qui ne le treuva nullement bon. Enfin le mariage fut conclu & arreſté. Ils furent fiancez le Mercredy apres diſner & mariez le ſoir par Monſieur le Cardinal dans le cabinet de la Reyne mere du Roy, où il y eut peu de perſonnes à aſſiſter. Apres la ceremonie achevée Monſieur revint chez Madame de Guiſe avec Madame, & il nous fit l'honneur à Puilaurens & à moy de nous envoyer querir, & de nous preſenter à Mad. qui nous reçeut humainement. Mad. de Guiſe ne voulut point permettre à S. A. de prendre les libertez de mary, qu'il n'eut entendu la meſſe, qui fut celebrée le lendemain dans l'Egliſe des Jacobins de Nantes. Il ne fut jamais veu de mariage ſi triſte. Madame eſtoit veſtue d'une robe de ſatin blanc, parée de ſes perles & de celles des Reynes. On n'entendit ny violons ny muſique de tout ce jour là. Monſieur n'avoit pas un habit neuf. On emprunta de tous coſtez l'ameublement que l'on tendit dans leur chambre. Il y a peu

de particuliers que l'on marie avec ſi peu de bruit. Le Roy vint le ſoir coucher S. A. à qui il donna ſa chemiſe, & le conduiſit dans la chambre de Madame, que les Reynes avoient couchée. Monſieur ſe mit dans le lit, & tout le monde ſe retira. Il luy arriva un aſſez plaiſant accident. On avoit enfermé un chien dans la chambre, lequel obligea Madame de Guiſe, qui couchoit dans la chambre d'auprez, à ſe relever, pour faire la chaſſe à ce malheureux animal, qui troubloit un ſi beau mariage. Il y avoit plaiſir à voir Madame de Guiſe rendre les devoirs à Madame, que peu auparavant elle reçevoit d'elle méme. Madame la Princeſſe ſe trouva fort ſurpriſe lors qu'elle vint voir Madame le lendemain de ſes nopces quelle fut obligée de luy donner la ſerviette, lors qu'elle ſe mit à table.

La joye de Monſieur ne dura guerres, elle fut bien toſt troublée par la continuation du proces du pauvre Chalais, qui fut condamné douze ou quinze jours apres à avoir la teſte coupée. Monſieur fit ſes efforts pour luy ſauver la vie, mais il n'eſtoit plus temps, ayant perdu la ſeule occaſion où il pouvoit mettre ſes amis & ſer-

ſerviteurs en repos. Il me ſouvient d'une parole que luy apporta Monſieur le Coigneux, qui eſtoit, que le Roy vouloit que Chalais fut jugé, & que l'on ne travailleroit à l'execution du proces, que huit jours apres le jugement, & que pendant ce temps il auroit loiſir de prier ſa Majeſté pour la grace de celuy qui mouroit ſon martyr. Monſieur creut que c'eſtoit ſigne qu'on le vouloit accorder à ſes prieres, puis qu'on luy donnoit parole de ſurſeoir l'execution. Il laiſſa juger ce pauvre miſerable, qui fut jugé le Jeudy, & executé le Vendredy. Les amis jugerent à propos de faire evader l'executeur, croyant que ce delay donneroit temps à Monſieur d'obtenir la grace du condamné. Je n'ay rien veu digne de compaſſion à l'egal de la pauvre mere de cet affligé; elle vient trouver S. A. le jour avant l'execution, qui fut infiniment touché de la voir, & certes à moins que d'eſtre de marbre, il eſtoit impoſſible de la voir ſans larmes, bien qu'il n'en jettât une ſeule. Monſieur ſe reſolut à partir du lieu ou l'on devoit jouer une ſi ſanglante tragedie, & des le matin envoya Monſieur le Coigneux

vers

vers Monſieur le Cardinal, pour le conjurer de ſa part de luy vouloir accorder ce que peu auparavant il luy avoit fait offrir, qui eſtoit le delay de quelques jours, à ce que pendant ce temps il pût flechir le Roy. Monſieur fit tenir ſon caroſſe tout preſt devant le logis de la Reyne ſa mere & tous ſes gens en eſtat de partir, il vit paſſer les gardes qui alloient ſe poſer dans la place, & enfin vid tous les apreſts de cet acte funeſte. Il eſtoit aſſez tard lors que Monſieur le Coigneux luy vint dire que Monſieur le Cardinal ne pouvoit rien en cet affaire. Il partit à l'inſtant & laiſſa Monſieur de Bellegarde & Monſieur le Coigneux pour pourſuivre la captivité de Louvigny, & obtenir que ſon proces luy fut fait & parfait pour avoir eſté ſi oſé d'accuſer S. A. du crime qu'il euſt aymé mieux mourir que de penſer. Il alla coucher à deux lieües de Nantes dans un malheureux village: il avoit reſolu d'aller à Chaſteaubriant, mais il n'y pût aller pour ce jour là, eſtant party ſi tard de Nantes, qu'il ne pût paſſer. On luy apporta nouvelles le ſoir aſſez tard, comme quoy ce pauvre miſerable avoit eſté

eſté decoupé : que l'on avoit delivré un priſonnier de la conciergerie, qui avoit merité la mort, à condition d'excuſer celuy pour lequel on avoit fait evader celuy qui faiſoit cette charge : qu'il avoit donné vingt neuf coups d'eſpée à ce pauvre garçon, qu'il eut autant de patience dans ſon ſupplice, & de reſignation aux volontez de Dieu dans ſa fin, qu'il avoit eſté grand pecheurs pendant ſa vie. On ne le peut excuſer d'avoir eſté tres-imprudent de quiter les intereſts du Roy ſon maiſtre & ſon bienfaicteur, pour prendre ceux d'un Prince, qui quoy que tres-grand, eut eu peine à mettre ſa fortune en un plut haut point, que celuy où il l'avoit miſe aupres du Roy ſon maiſtre. Auſſi puis je dire avec verité que la ſeule conſideration des intereſts de Monſieur le grand Prieur l'avoit obligé à prendre les intereſts de Monſieur. Il eſt vray que toutes les obligations que l'on peut avoir à un homme de la conſideration de Monſieur le grand Prieur, que Chalais les luy avoit, puis qu'il eſt vray que Monſieur le grand Prieur, comme j'ay dit cy-deſſus, avoit voulu mettre ſa vie pour luy. On

vint

vint donc apporter ces triſtes nouvelles à S. A. qui jouoit à l'abbé. Il ne quitta point ſon jeu, mais le continua, comme ſi au lieu de la mort, il eut apris la delivrance. Le lendemain nous allâmes à Chaſteaubriand, il me ſouviendra toutte ma vie de ce logement, y ayant eſté pris de la fievre continuë.

FIN.

RECUEIL

De quelques pieces servants D'ECLAIRCISSEMENT

De ces Memoires.

LETTRE

Du Mareſchal d'Ornano au Seigneur d'Antomarie ſon Lieutenant en ſon gouvernement du S. Eſprit, apres ſon empriſonnement.

MONSIEUR,

Je ne ſeray pas le premier à vous donner nouvelle du lieu où me ennemis m'ont fait mettre par leur calomnie : mais j'eſpere tant en la bonté du Roy, qu'il me fera juſtice : & cependant ne mancquez pas la preſente reçeuë de ſortir du S. Eſprit avec toute

toute la garniſon, & mettre en voſtre place Mr. des Gordes, ainſi que ſa Majeſté l'ordonne: & s'il ne ſuffit de cela, faites faire la meſme choſe à toutes les autres, meſme à celles de ma femme s'il eſt beſoin, le Roy me promettant que je ſeray remis dans ce qu'il m'ôtera, ſi je ſuis trouvé innocent. En meilleures mains que celles de Mr. des Gordes, je ne puis remettre ce que j'ay. Vous ſçavez outre ſon merite ce qu'il eſt à ma femme; & je vous prie de tout mon cœur que voſtre obeïſſance ſoit prompte, puis que par là je ſçauray pluſtoſt de quoy je ſuis accuſé. Si on me laiſſe quelque choſe, allez y ſous le bon plaiſir du Roy, avec la meſme authorité que ſi c'eſtoit moy: & ſi on m'ôte tout, allez aux lieux de ma femme, que l'on n'aura pas pris, & en uſez comme du voſtre: Et priez Dieu qu'il protege mon innocence, puis que je vous aſſeure, que j'aymerois mieux mille morts que d'avoir mancqué de fidelité. Vivez en tout aſſeuré je vous prie, & que je ſeray toûjours.

Voſtre affectionné à vous faire ſervice

au bois de Vincennes ce 8. May 1626.

D'ORNANO.

RELATION

De ce qui eſt paſſé à l'empriſonnement de Monſieur le Duc de Vendoſme & Monſieur le grand Prieur ſon Frere au Chaſteau de Blois.

SUr l'advis qu'euſt le Roy qu'il ſe formoit un party de quelques jeunes Princes & Seigneurs qui entretenoient Monſieur en l'averſion de ſe marier ſelon la volonté du Roy, il commanda au Cardinal de Richelieu de decouvrir les deſſeins de ces Princes & jeunes Seigneurs, & principalement de Monſieur le grand Prieur.

Le Cardinal alla expreſſement loger quelque temps à la belle maiſon de Galiot, appartenant au beau pere du Comte de Chalais, ou ſur de belles promeſſes il tira de Chalais quelque lumiere des deſſeins de ceux qui divertiſſoient ledit mariage.

Ces deſſeins eſtoient d'empéchef le mariage de Monſieur avec Madame la Ducheſſe de Montpenſier : de perſuader à Mon-

Monſieur de rechercher une Princeſſe d'une maiſon eſtrangere, d'où il peut tirer des forces pour ſe faire donner un grand appanage, & pluſieurs autres choſes, à quoy eux, & aucuns de leurs alliez & amis le favoriſeroient des places qu'ils tenoient en leurs gouvernemens.

Monſieur le Comte de Soiſſons, & Monſieur le grand Prieur ſe monſtroient une parfaite amitié, & eſtoient amis de Monſieur, & le portoient entierement à l'averſion dudit mariage.

Monſieur le grand Prieur eſtoit tres-habile & redoutable, ayant ſur tous part en l'eſprit de Monſieur, auſſi il ne fit rien ſans l'advis de ſon frere le Duc de Vendoſme Gouverneur de Bretagne, & il eſtoit Neveu de Madame de Villars, femme du Gouverneur de Havre de Grace, & eſtoit un Prince intelligent aux intrigues de la Cour.

Pour eſtouffer ce party de l'averſion en ſa naiſſance, il fut reſolu que les procedures devoient eſtre par repriſes, & non par eſclat tout d'un coup ; que le Mareſchal d'Ornano, & ce qui avoit eſté en ſon pouvoir, eſtant bien aſſeuré en la puiſſance du

du Roy, il faloit ſe ſervir de promeſſes, de bon œil, & d'aparance de bonne volonté pour s'aſſeurer de ceux de ce party qui eſtoient hors de la Cour, auparavant que d'arreſter ceux qui ſeroient en cour, par empriſonnements ou banniſſements.

On commençoit par promeſſes envers le grand Prieur, luy donnant eſperance d'avoir l'eſtat d'Admiral, du quel il vouloit traitter avec Monſieur de Montmorency, ou ſi on ſupprimoit ledit eſtat, qu'il auroit ſeul la commiſſion de l'exercer.

L'on ſçeut ſi adextrement luy en faire la propoſition, qu'il s'offrit d'aller perſuader à ſon frere le Duc de Vendoſme (qui avoit dit, à ce qu'on dit, que quiconque le voudroit voir, que ce ſeroit en Bretagne, & non à la Cour) de venir trouver le Roy à Blois.

A cet effet ayant demandé au Roy aſſeurance pour ledit Sieur Duc ſon frere, en le venant trouver à Blois, ſa Majeſté luy auroit dit: *Je vous donne ma parolle qu'il peut me venir trouver à Blois, & qu'il n'aura non plus de mal que vous.* Sur quoy ledit Seigneur grand Prieur (ne com-

comprenant pas le vray ſens & l'intelligence des paroles du Roy, qui eſtoit qu'il les feroit arreſter tous deux) prit congé de ſa Majeſté à Verſailles, & alla trouver ſon frere en Bretagne.

Le Jeudy 12. jour de Juin le Duc de Vendoſme, & le grand Prieur de France arrivrent à Blois, où eſtoit la Cour. On avoit envoyé dez le matin au devant d'eux un caroſſe à ſix chevaux pour monter dedans, à cauſe qu'ils venoient en poſte : eſtant la coûtume d'uſer ainſi aux Grands qui viennent en Cour en poſte, & ce par honneur. Eſtans deſcendus au Chateau, & ayants apris que le Roy eſtoit au jardin, ils y allerent. Monſieur de Vendoſme ſe mit à deſſein au plus beau de l'allée où ſe promenoit le Roy, & ou eſtoit la plus grande compagnie, afin qu'un chacun vit la reception qu'on luy feroit. Comme le Roy vint à s'approcher, Monſieur de Vendoſme le ſalua avec une profonde reverence, luy diſant : *Sire, je ſuis venu au premier commandement de Voſtre Majeſté, pour luy obeïr & l'aſſeurer que je n'auray jamais autre deſſein ny volonté que de luy rendre treshumble ſervice.* Le Roy ſe decou-

couvrant, & luy mettant la main & le bras sur l'espaule, luy dit ; *Monfrere j'estois en impatience de vous voir.*

Apres quelques autres parolles les deux freres furent accompagner le Roy à son souper, durant lequel il parla à diverses fois au Duc de Vendosme, & entre autres choses il luy dit : *Monfrere voulez vous venir demain à la chasse avec moy du costé d'Amboise ?* A quoy ledit Duc luy répondit : *Sire je feray ce que Vostre Majesté me commandera : mais je suis venu en poste, & suis las :* Le Roy luy repartit : *Je vois bien que c'est monfrere, Vous voulez voir vos amis ; je vous laisseray faire vos visites.*

Apres le souper, le Roy fut chez la Reyne Mere ; où les deux freres l'accompaguerent aussi.

Et comme le Roy voulut aller coucher, les deux Freres le conduirent jusques dans la chambre, & luy donnerent le bon soir : & eux se retirerent dans une chambre du château, qu'on leur avoit preparée, où ils coucherent chacun dans un lict separement.

Le lendemain qui estoit Vendredy, ils alle-

allerent viſiter leurs amis, & furent auſſi viſitez d'eux en cette chambre.

Sur les deux heures apres minuict, qui eſtoit le Samedy treiziéme dudit mois, le Roy envoya un valet de ſa chambre appeller les Sieurs du Hallier & Marquis de Maulny, Capitaines des Gardes du Corps, qui eſtoient en leur chambre dans le chaſteau. Eſtans venus, ſa Majeſté leur commanda d'aller arreſter & s'aſſurer des perſonnes deſdits Duc de Vendoſme & grand Prieur.

Pour executer ce commandement au partir de la chambre du Roy, ils prirent quinze ou ſeize Archers des Gardes du Corps, & s'en allerent en la chambre où eſtoient couchez les deux freres : Ayans frappé à la porte, & dit au Valet de chambre qui avoit demandé, qui eſt là, *c'eſt le Hallier*, il leur ouvrit la porte; eſtans entrez, leſdits Archers tenans leurs hallebardes en main, & les pointes baiſſées, du Hallier commanda au Valet de chambre, de tirer le rideau du lict de Monſieur de Vendoſme, ce qu'il fit, & l'eſveilla.

Du Hallier s'eſtant approché du lit, dit au Duc le commandement qu'il avoit de l'ar-

l'arreſter ; de quoy il ſembla eſtre eſmeu au commencement. En meſme temps le Marquis de Maulny s'eſtant approché au lict de Monſieur le grand Prieur, luy en dit autant.

On dit qu'en cette action, les deux freres eſtans demeurez quelque temps ſans rien dire, que M. de Vendoſme commença le premier à parler, & que regardant ſon frere le grand Prieur, il luy dit ; *Et bien mon frere, vous avois-je pas bien dit en Bretagne que l'on nous arreſteroit?* A quoy le grand Prieur luy reſpondit ; *Je voudrois eſtre mort, & que vous y fuſſiez.* Le Duc luy dit derechef ; *je vous avois bien dit, que le Chaſteau de Blois eſtoit un lieu fatal pour les Princes.*

M. du Hallier eſtant allé retrouver le Roy en ſa chambre ſuivy de la pluſpart des Archers, n'en laiſſa que cinq au Marquis de Maulny : ce qui donna ſujet au Duc de Vandoſme de dire audit Marquis, qu'il voyoit tout penſif: *Nous ne penſons point à nous ſauver ; ſi nous y euſſions penſé, de 7 hier nous receuſmes une lettre ſans ſigne en laquelle on nous mandoit que devions eſtre arreſtez, un tel..... qui*

eſt à moy, a encore en ſa pochette la lettre que je luy ay donnée pour la garder.

Sur ce que les deux freres s'entredi-ſoient : *Ie ſuis cauſe de voſtre priſon : non mon frere, c'eſt moy qui ſuis cauſe de la voſtre*, & qu'ils ſe diſoient que c'eſtoit là la recompenſe qu'on leur donnoit pour avoir bien & fidellement ſervy, arriva Fouqueroles Enſeigne de la compagnie du Comte de Treſme, qui eſtoit en quartier, ſuivy peu apres de quatre Gentilshommes de la ſuitte ordinaire du Roy, Gribauval, Brouly, Saint Michel le Pere, & Desfriches que ſa Majeſté y avoit envoyez, pour le ſujet qui ſera dit cy-apres.

Dez que Fouqueroles fut arrivé dans la chambre, le Marquis de Maulny alla trouver le Roy, qui luy commanda de mener leſdits deux Princes arreſtez dans le chaſteau d'Amboiſe ; ce commandement reçeu il retourna vers eux, & leur dit : *Qu'il falloit aller à Amboiſe, & que le Roy leur permettoit de mener châcun un valet de chambre avec eux, & ce à leur choix.*

L'ordre pour les conduire de leur chambre au bateau qui les attendoit au port pour

pour les mener au Chateau d'Amboiſe fut tel : les compagnies du Regiment des Gardes furent rengées en haye depuis le chaſteau juſques au bateau ; le caroſſe du Roy ſe rendit au pied de l'eſcalier de leur chambre, tellement que leſdits deux Princes en eſtans deſcendus monterent dans le caroſſe, dans lequel le Marquis de Maulny entra avec Fouqueroles, & les quatre Gentilshommes cy deſſus que le Roy avoit envoyez. Aux deux portieres & devant & derriere le caroſſe eſtoient nombre d'Archers du corps avec leurs hallebardes en main, & ainſi furent conduits juſques au bord de la Loire, & mis dans le bateau, où entrerent ſeulement ledit Marquis de Maulny & les Archers du Corps.

Dans d'autres bateaux apreſtez pour les accompagner entrerent une compagnie de deux cent Suiſſes, & la compagnie de Reſtincler, Capitaine au regiment des Gardes l'un des freres du Sieur de Toiras, Gouverneur & Capitaine du Chaſteau d'Amboiſe. Sur les levées pour ſervir d'eſcorte, d'un côté cheminoient les gendarmes de la compagnie du Roy, & de

l'autre ſes chevaux legers & ſes mouſquetons.

Ainſi furent conduits leſdits deux Princes freres à Amboiſe, où le Marquis de Maulny les mena dans le chaſteau, & les delivra entre les mains du Sieur de Reſtincler, puis s'en retourna à Blois, laiſſant ſes deux compagnies de François & Suiſſes pour la garde du Chaſteau d'Amboiſe.

Le meſme jour fut fait commandement à tous les Domeſtiques & Gentilshommes deſdits Duc de Vendoſme & grand Prieur qui eſtoient à Blois, d'en ſortir promptement.

Auſſi il fut envoyé un Gentilhomme expres vers Madame la Ducheſſe de Vendoſme, à ce qu'elle euſt à ſe retirer de la Bretagne & à s'en aller avec tous ſes enfans en ſa belle maiſon d'Annet-pres de Dreux au Perche (maiſon que feu Madame la Ducheſſe de Mercure ſa mere avoit achetée, & qui avoit eſté autrefois au Duc d'Aumale).

RE-

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

RELATION

De ce qui eſt paſſé au Proces de Chalais. Fait en la Chambre de Juſtice de Nantes 1626.

L'Affaire de Chalais eſtant decouverte, le Roy donna commiſſion à Monſieur le garde de Seaux de Marillac, d'en informer ſecretement, & luy donna Monſieur de Beauclerc, Secretaire des commandemens, pour ſervir de Greffier.

Or outre les depoſitions des teſmoings cy deſſous nommez, Monſieur fit une declaration devant eux, qui contenoit ſix chefs principaux : le premier portoit, que Monſieur avoit pour correſpondant à la Cour Monſieur le Comte de Boiſſons, qui luy mandoit tout ce qui ſe paſſoit dans les affaires : le ſecond que Chalais portoit les paroles entre eux : le troiſiéme conſeilloit à Monſieur de s'aſſurer de Madame de Villars, pour avoir ſa retraitte au havre en cas de beſoing : le 4. Chalais luy con-

Digitized by Google

ſeilloit auſſi de demander le gouvernement du Pont de l'Arche pour le Marquis de Cœuvres, afin de s'en ſervir de retraite en allant au Havre : le cinquiéme Chalais conſeilloit à Monſieur de pratiquer les Huguenots, & ſçavoit le particulier de ce qui s'eſtoit traitté avec eux, & qu'il luy avoit baillé auſſi la Louviere pour envoyer au Marquis de la Valette, afin de le gaigner pour Monſieur, & faire qu'il luy aſſeuraſt Metz en cas de beſoing : & le 6. Chalais avoit donné avis à Monſieur, que le Roy avoit dix mille hommes au tour de Nantes pour empécher qu'il ne ſortit de la Cour. Cette declaration fut ſignée du Roy, de la Reine mere, de Monſieur le Cardinal, & du Marquis d'Effiat qui y eſtoit preſent, outre leſdits Sieurs de Marillac & de Beauclerc. Chalais ſe trouvant chargé, le Roy eſtablit une chambre de Juſtice à Nantes, pour luy faire ſon Proces. Elle fut compoſée dudit Sieur Garde des Seaux, qui y preſida, des Sieurs de Cuſſé, & de Bry, Preſidens au Parlement de Bretagne, des Sieurs Foucquet, de Machaut & de Criqueville Maiſtres des Requeſtes, & de ſix Conſeillers du Parlement de Bretagne.

La

La Compagnie fut trouver Monſieur le Garde des Seaux chez luy où il y eut quelques conteſtations ſur la ſeance deſdits Maiſtres des Requeſtes & Conſeillers dudit Parlement. Les Maiſtres des Requeſtes pretendoient avoir les premieres places des deux coſtez : mais il fut reſolu ſur le champ, que laditte ſeance demeureroit reglée ſelon l'ordre qui s'eſt obſervé dans les Parlemens, à ſçavoir touts les Maiſtres de Requeſtes de rang à main droitte de Monſieur le Garde des Seaux, & les Conſeillers vis à vis du coſté gauche, & les Sieurs Preſidens de Cuſſé & de Bry en meſme rang que Monſieur le Garde des Seaux, avec cette difference neantmoins que la chaire de Monſieur le Garde des Seaux eſtoit eſlevée ſur un marchepied d'environ ſix pouces de haut.

Il y eut encore quelques conteſtations pour l'entrée du Greffier du conſeil du quartier courant, & pour le faire ſervir de Greffier en laditte chambre de Juſtice: Il fut reſolu qu'il y entreroit pour la lecture des lettres patentes, & eſtabliſſement de la chambre & commiſſion donnée en conſequence.

Le Lundy dixieſme jour d'Aouſt. Monſieur le Garde des Seaux fut trouver le Roy au Chateau ſur les 9. heures du ſoir accompagné du Preſident de Bry.

Le Mardy 11. d'Aouſt l'ouverture ſe fit de la Chambre de Juſtice à dix heures du matin, & la ſeance fut aux Cordeliers.

Monſieur le Garde des Seaux ſortit le premier de ſa chambre avec ſa robe de velours noir, les dits Sieurs Preſidens & Conſeillers avec leurs robes ordinaires, & les maiſtres des Requeſtes avec des robes de ſoye à manches eſtroittes par le bas, & monta ledit Sieur Garde des Seaux en ſon caroſſe accompagné deſdits Sieurs Preſident & maiſtre de Requeſtes, ayant ledit Sieur de Cuſſé au fond du caroſſe à ſa main gauche.

Entrans aux Cordeliers ils prirent leurs bonnets, entendirent une meſſe baſſe, & puis monterent à la chambre, où ayants pris leur ſeance comme deſſus, & le Sieur de Choiſy Greffier s'eſtant mis au bas du Bureau, où eſtoit le Procureur general, à la derniere chaire du coſté de la main droitte, Monſieur le Garde des Seaux luy dit en

Digitized by Google

en plaine audience, *Liſez* : il leut debout & teſte nue les lettres patentes de l'établiſſement de la chambre, verifiez au Parlement de Bretagne, & la commiſſion donnée en conſequence, où les Commiſſaires eſtoient nommez.

Le Procureur general parla avec quelques eloges de Monſieur le Garde des Seaux, & de l'Aſſemblée, & requit l'enregiſtrement deſdites lettres & commiſſion.

Monſieur le Garde des Seaux s'éleva, & toûjours découvert prit les advis deſdits Preſidens, puis des maiſtres des Requeſtes, & puis des Conſeillers: remonta en ſa chaire, & prononça: *La Chambre de Iuſtice a ordonné que les lettres patentes en forme de Chartes, & commiſſion donnée en conſequence, ſeront enregiſtrées au regiſtre de la Chambre pour eſtre executées ſelon leur forme & teneur, ouy ce requerant le Procureur General du Roy.*

Cela fait, Monſieur le Garde des Seaux fit retirer chacun de l'Audience & meſmes les Huiſſiers tant du Conſeil, que de la Chambre, & demeurerent ſeulement le Procureur General, & le Greffier & ſon Commis avec Meſſieurs de la Chambre,

& puis il parla environ un quart d'heure tant sur le sujet de la commission, que sur la nomination des affaires faittes par le Roy. Le President de Cussé parla en suitte en forme de remerciement & temoignage de fidelité des Commissaires du Parlement.

Apres celà M. le Garde des Seaux declara l'estat de l'affaire, & saisit ledit Greffier de l'inventaire des pieces par Alphabet, comme informations, interrogatoires de l'Accusé, nommé Henry de Tallerand Marquis de Chalais, faictes à divers jours, lettres des agens des Pays estrangers concernans la conspiration du Mareschal d'Ornano, & la retraitte de Monsieur de la Cour, tablettes escrites en Basque interpretées, missives composées des mots qui signifioient autre chose que leur sens ordinaire, depositions particulieres sur divers faicts, deposition de l'Exempt qui commandoit la garde de l'Accusé, nommé la Monté, lettre du frere du valet de chambre à son frere, portée & decouverte par le Laquay du dit Exempt, touttes les dittes pieces contresignées par ledit Beauclerc Secretaire des commandemens.

Mon-

Monſieur le Garde des Seaux demanda les advis pour parachever l'inſtruction du proces, qui furent de le regler : & alors le Greffier commença de lire l'inventaire, debout, & nue teſte, & M. le Garde des Seaux dit au Sieur de Quiergrais Conſeiller, qu'il ſe mit au Bureau pour lire les pieces. Le Greffier luy ayant baillé les dittes pieces, il leut premierement l'inventaire, information, & l'interrogatoire de l'Accuſé. Celà faict le Procureur general preſent requit, que le Proces fut extraordinairement faict & parfaict audit Accuſé, qu'il nomma, & que les témoins ouys és informations ſeroient recollez, & ſi beſoing eſtoit, confrontez; & celà fut ordonné.

Mercredy 12. d'Aouſt, la 2. ſeance. Le Sieur Quiergray Conſeiller ſe remit au Bureau, leut l'inventaire pour le verifier avec le Sieur Peſchard Conſeiller, puis leut encore l'information, & quelques depoſitions particulieres & ſeparées de la ditte information & l'interrogatoire. Le Procureur General fut preſent, lequel requit adjournement contre la Ducheſſe de Chevreuſe, le Comte de Soiſſons, le Duc

de Longueville, & Decret de prise de corps contre le Duc d'Espernon, & le Marquis de la Valette, l'Abbé d'Aubaline, la Louviere, des Aulnois, Bois d'Almay, Puylaurens, Saint Gery, Sainte Terre, Marsillac, la Meilleraye & Mouy.

Il en fut deliberé & ordonné que l'on decreteroit prise de Corps contre tous, fors les prisonniers, qui estoient le grand Prieur, le Mareschal d'Ornano, Modene & Marsillac, & le Duc de Vendosme, & que la Duchesse de Chevreuse seroit arrestée pour estre oüye & interrogée sur les charges & informations, & le Sieur Comte de Soissons pareillement, comme aussi les Sieurs de Bois-d'Almay, de Puylaurens, & des Aunois: & neantmoins que le Decret ne seroit signé sans en avoir reçeu l'ordre du Roy, en remettant l'execution à sa Majesté. Mais il fut decreté prise de Corps absolument contre tous les autres, excepté contre les Sieurs de la Meilleraye & Mouy. & le Duc d'Espernon, pour n'avoir donné advis au Roy, de la conspiration.

Les tesmoins qui furent ouys dans les informations, furent Louvigny, le Duc de Bellegarde, & le Marquis d'Effiat. Ils furent in-

interrogez par M. le Garde des Seaux, assisté du Sieur de Beauclerc ; & confrontez par les Presidens de Cussé & de Bry. La Dame de Chevreuse fut aussi interrogée en particulier, mais non confrontée

On douta si l'Exempt ayant escrit le discours de l'Accuté, cela pouvoit servir de deposition, tant à cause que l'Exempt estoit commis à la Garde de l'Accuse, que pour ce qu'il les avoit escrit hors la presence de M. le Garde des Seaux & Beauclerc, & il fut ordonné qu'il seroit mis entre les pieces du proces, ayant esté releu devant ledit Exempt, certifié & signé par luy en la presence desdits Sieurs Garde des Seaux & Beauclerc.

Les Sieurs Presidens de Cussé & de Bry, commis pour parachever l'instruction du Proces, ayant veû les charges, firent le recollement & confrontation, dont l'Accusé demeura d'accord, sans fournir les reproches contre les tesmoins qui perseverent en leur deposition.

Jeudy 13 troisiesme seance. On leut les decrets de prise de corps contre l'Abbé d'Aubasine & Saint Gery, & il fut resolu qu'ils seroient executez : mais pour ceux qui

qui avoient esté ordonnez contre Bois d'Almay, Puylaurens & des Aulnois, il fut arresté qu'ils ne seroient delivrez sans l'ordonnance de Monsieur le Garde des Seaux. Le decret de prise de corps contre la Ducheſſe de Chevreuſe, fut signé & mis entre les mains du Roy, qu'il monstra au Duc de Chevreuſe dans un conseil qui fut tenu chez la Reine mere : mais le Roy se contenta de luy faire faire commandement de se retirer en Lorraine, & elle partit de Nantes le Lundy 17. d'Aouſt. Monsieur le Garde des Seaux declara que la volonté du Roy estoit, que l'on ne signat le decret contre le Sieur Comte de Soiſſons, & que les 3. decrets contre Bois-d'Almay, Puylaurens, & des Aulnois fuſſent surſis.

Apres celà on leut les advis, ou lettres, des Sieurs de Maſſan Reſident pour le Roy prez la Comteſſe de Hanau, & de Walenbourg Reſident pour le Roy prez l'Empereur, portant les advertiſſemens qu'ils avoient donnez à ſa Majeſté de la conſpiration du Mareſchal d'Ornano. On douta ſi leſdites lettres seroient certifiées par le Sieur d'Erbault Secretaire d'Eſtat

d'Eſtat & ſon Commis, ayant eſté miſes entre les mains de Monſieur le Garde des Seaux par ledit Sieur d'Erbault, en ſuite de l'ordonnance du Roy. On prit les advis ſur ce ſujet, & il fut reſolu que le Sieur d'Erbault certifieroit ſeul leſdittes lettres.

Apres qu'on ſe fut levé Monſieur le Garde des Seaux ſe mit au Bureau, & ſigna les ſuſdits decrets de priſe de corps touts ſeparez.

Lundy 17. ſeance 4. La Dame de Chalais mere de l'accuſé preſenta à Monſieur le Garde des Seaux montant à la chambre, une requeſte de recuſation contre le premier Preſident de Cuſſé, fondée ſur ce qu'il eſtoit parent des enfans du Mareſchal de Schomberg. Ledit Sieur Garde des Seaux luy reſpondit, quelle la donnaſt au Sieur des Quartes Rapporteur. Neantmoins il la prit, & la donna luy meſme au dit Rapporteur, qui la leut au Bureau. Le Sieur Cuſſé fut ouy ſur laditte parenté pretendue en laditte recuſation, & puis ſe retira. On delibera ſur la Requeſte, & y fut mis NEANT, attendu que ledit Sieur de Schomberg n'étoit partie, mais le Roy ſeul.

Apres

Apres celà on leut une autre Requeſte preſentée par laditte Dame, aux fins qu'il fut donné Advocat & Conſeil a l'Accuſé, & que le Sieur de Louvigny teſmoin fut reproché. On delibera ſi laditte Dame mere eſtoit reçevable à preſenter Requeſte pour ſon fils. Il fut dit qu'elle l'eſtoit, & on apporta l'exemple de la Dame mere du feu Sieur Prince de Condé, qui preſenta Requeſte à pareille fin de Conſeil pour ledit Sieur ſon fils, & qu'elle y fut reçeuë. Neantmoins on mit NEANT ſur laditte Requeſte, attendu que l'Accuſé doit eſtre oüy par ſa bouche, & alleguer les reproches contre les teſmoins ſuivant l'ordonnance.

Le Sieur de Quartes Rapporteur commença apres cela le rapport du proces ſuccinctement par les qualitez, ayant avec luy au bureau les Sieurs Quiergray & Peſchart Conſeilliers. Ledit Sieur de Quiergray leut premierement la confrontation, en laquelle il n'y avoit aucuns reproches faits par l'Accuſé contre les teſmoins; puis on leut les teſmoinages qui alloient à la charge dudit Accuſé, les Informations, depoſitions particulieres, memoires.

en

en forme de depoſition de l'Exempt, reconnuë par luy, les lettres des Reſidents en Allemagne, les informations faites par le Seneſchal de Moulins en Bourbonnois, les tablettes en Baſque interpretées en François, les lettres de JOANNES à Martin ſon frere, valet de chambre de l'Accuſé, l'Interrogatoire dudit JOANNES, la declaration de Monſieur frere du Roy en date de l'onziéme Aouſt, diverſes lettres de l'Accuſé eſcrittes de ſa main, à ſçavoir trois au Roy, & une à la Ducheſſe de Chevreuſe, les trois Interrogatoires de l'Accuſé faits par les Sieurs Garde des Seaux & Beauclerc, des dixiéme & vingthuictiéme Juillet, & du 11. Aouſt 1626. en vertu de la commiſsion du 28. Juin audit an.

Mardy 18. ſeance cinquieſme On manda le priſonnier qui fut ouy ſur la ſellette, teſte nue, entre le coin du Bureau & le coſté gauche des ſieges. Il reconnut le contenu en ſes precedentes Interrogatoires, & perſiſta, qu'il avoit eſté treize jours de la faction; mais il dit qu'il n'y eſtoit rentré que par commandement du Roy & Monſieur le Cardinal, pour y ſervir le Roy. On luy confronta

tou-

toutes ſes lettres, qu'il reconnut, & puis on le fit retirer dans une ſalle joignant la dite chambre, où entra avec luy un Religieux Minime, à la priere de la Dame de Chalais ſa mere pendant le jugement de ſon proces. On leut les concluſions du Procureur general, & puis on opina, & l'arreſt de ſa condamnation fut donné, & auſſi toſt on ramena ledit priſonnier au Chaſteau.

Mercredy 19. ſeance ſixiéme. Monſieur le Garde des Seaux fit encore amener le priſonnier; & pendant qu'on le fut querir, le Roy envoya un Exempt, le Sieur Parfait & Monſieur Bouthillier, avec des lettres à Monſieur le Garde des Seaux, qui ſortit une fois de la chambre pour parler à quelqu'un.

Le priſonnier eſtant arrivé, il fut ouy ſur le bruit qui couroit qu'il avoit dit au Comte de Louvigny que. . . . . & il deſavoüa l'avoir dit, & puis il fut mené dans la grande ſalle aupres de la chambre.

Monſieur le Garde des Seaux fit lire les lettres patentes que le Roy avoit envoyées pour la moderation des peines portées par

par l'arreſt de condemnation du dixhuitiéme, & apres avoir pris les concluſions du Procureur General, & les advis des Commiſſaires, elles furent enregiſtrées; & puis on commanda que le priſonnier fut mené en la priſon de la ville, dit le *Bouté*. On leut l'arreſt de condemnation du jour precedent, & le dictum en fut dechiré. On leut en ſuitte l'arreſt d'enregiſtrement deſdittes lettres, & ce deuxiéme arreſt fut ſigné au Bureau par Monſieur le Rapporteur & Monſieur le Garde des Seaux.

Ce meſme jour les Sieurs Ducs de Rais, de Bellegarde, & de la Rochefoucauld furent interrogez ſur le bruit ſuſdit. Le Rapporteur & le Sieur de Quiergray Conſeilliers furent deputez, pour aller faire prononcer l'arreſt au priſonnier en la priſon: où eſtants allez, l'arreſt du dixhuitiéme luy fut premierement prononcé, puis luy furent preſentez les eſcarpins, & fut interrogé meſme ſur certain bruit qui couroit qu'il n'avoit confeſſé les crimes dont il eſtoit chargé, & dont meſme il avoit chargé les complices, qu'à la ſuſcitation de quelques-uns qui luy avoient

avoient fait esperer sa grace, & l'avoient intimidé par diverses menaces au cas qu'il ne confessast; & il respondit qu'il n'avoit rien confessé qui ne fut vray, & qu'il seroit bien insensé & bien meschant de se charger & les autres de crimes qui ne fussent pas vrays.

Apres celà on luy leut l'arrest d'enregistrement des susdittes lettres de moderation de peine. Il supplia les Commissaires de dire à Monsieur le Garde des Seaux, qu'il demandast au Roy la grace de le faire mourir en prison. Mais le Roy estoit party de Nantes.

On luy donna le Pere du Rozier Minime pour l'assister, & il fut conduit en la place du *Bouté*, où il y avoit deux compagnies du regiment des Gardes, & où l'execution fut faite: apres laquelle le corps avec la teste furent mis dans un cercueil sur l'eschauffaut, & puis dans un carosse qui le porta aux Cordeliers, où en presence de la Dame de Chalais sa mere, il fut ensevely & enterré dans la nef, devant la Chappelle des Espagnols.

Ex-

Extrait de deux lettres touchant la mort de Monſieur de Chalais.

De Nantes ce dix neufiéme Aouſt M.DC.XXVI. à 7. heures du ſoir.

LE bruit qui menaçoit Monſieur de Chalais, s'eſt trouvé veritable ; il vient preſentement d'eſtre decapité en la place publique. Il eſt mort avec une reſolution ineſperée de luy, & avec une converſion à Dieu qui promet beaucoup pour ſon ſalut. Son arreſt luy a eſté prononcé ce matin, en la chambre criminelle, par lequel il a eſté condamné d'avoir la teſte tranchée, & miſe ſur la porte de Sautour de cette ville, ſon corps eſcartellé & les quartiers expoſez aux quatres coins de la ville, ſa poſterité declarée roturiere, & deſcheüe de touts droits & privileges de Nobleſſe ; ſes maiſons & bois de haute fuſtaye raſez. Il n'a rien dit à tout celà, ſi non qu'il reſignoit ſon ame à Dieu & ſon corps au Roy. On luy a dit que ſa Majeſté luy faiſoit grace, & avoit donné ſon corps à ſa mere pour le faire

faire enterrer, & relevoit sa posterité & maison de la rigueur de l'arrest. Il a respondu que c'estoit une grace particuliere dont il luy estoit obligé, qu'il l'avoit servy avec affection, & reconnu le meilleur Prince de la terre ; mais que veritablement il avoit esté dix sept jours en volonté d'attenter à sa personne. Depuis il a employé tout le temps qui luy est resté, à se confesser, & prier Dieu, avec marques d'une parfaite contrition. Le malheur dudit Sieur de Chalais a voulu, que l'Executeur du grand Prevost se soit evadé, & qu'il ne s'en est trouvé en cette ville. On n'a pas eu la patience d'en envoyer querir à Renes, on a tiré deux hommes destinez au gibet, des prisons de cette ville, dont l'un a fait l'Executeur, & l'autre luy a assisté pour le servir : mais ç'a esté avec si peu d'addresse, qu'outre les deux premiers coups d'une espée de Suisse qu'on a achetée sur le champ, il luy en a donné 34. d'une doloire, dont se servent les tonneliers, & a esté contraint de le retourner de l'autre costé pour l'achever de coupper, le patient criant jusqu'au vingtiéme coup *Jesus Maria & Regina cali.* Il fera en-

encore parler de luy, ayant chargé plus de quatre vingts perſonnes, & particulierement ceux du Bois de Vincennes, & le Cadet qui eſt à Amboiſe, dont on dit qu'il a fort deſchargé l'aiſné. Le Comte de Louvigny, ſon accuſateur eſt icy en fort mauvaiſe poſture. Monſieur frere du Roy luy veut faire faire ſon proces comme complice, n'ayant formé ſon accuſation que huit mois apres en avoir ſçeu les cauſes, & le tout pour ſe venger d'une inimitié particuliere, & née depuis. Il a la ſuite du conſeil pour priſon, juſques à ce qu'il ſe ſoit juſtifié.

De Nantes auſſi ce meſme jour dix-neufiéme d'Aouſt.

CHalais eſt mort dans la plus grande reſolution qui ait jamais eſté veuë. Ce qui a donné un étonnement general. Car le matin il ne ſe pouvoit reſoudre, & & diſoit mille impietez : mais il eſt tellement revenu à luy qu'il eſt impoſſible d'avoir plus grand repentir que celuy qu'il a temoigné. Il a dit dans la Chappelle apres

apres qu'on luy a eu prononcé ſon arreſt : *Ne ſuis je pas bien malheureux d'avoir deſervy le meilleur Prince qui ſoit au monde* ? Et apres il a prié Saincte Marie, Archer des Gardes du Corps, d'aller trouver ſa mere, & luy dire, qu'il la prioit de ſe conſoler, & de croire, qu'il mouroit tres-content, puis qu'il reconnoſſoit avoir merité un ſupplice plus grand que celuy qu'il alloit ſouffrir, & que c'eſtoit une miſericorde tres-grande que noſtre Seigneur luy faiſoit, & qu'il croyoit que s'il fut mort dans ſon lit, qu'il euſt eſté damné; qu'il eſperoit de la bonté de Dieu qu'il luy feroit miſericorde ; & au reſte que toute ſa vie elle avoit teſmoigné tant de vertu depuis qu'elle eſtoit au monde, qu'il croyoit qu'en cette occaſion elle n'en voudroit pas teſmoigner moins. Elle a reſpondu au dit Saincte Marie qui la trouva dans l'Egliſe des Religieuſes de Saincte Claire avec Meſſieurs de Bellegarde & de la Rochefoucault, *Penſez vous encore trouver mon fils en vie*, il luy dit qu'ouy, *dites luy donc que je ſuis tres-contente de l'aſſurance qu'il me donne de mourir en Dieu ; que c'eſt la ſeule*

ſeule choſe qui me peut donner de la conſolation ; & que ſi je penſois que ma veuë ne l'attendriſt point trop , & ne luy oſtat quelque choſe de la generoſité qu'il teſmoigne, que je l'irois trouver, & ne l'abandonnerois point que ſa teſte ne fut ſeparée de ſon corps , mais que ne pouvant l'aſſiſter comme cela , je m'en vay prier Dieu pour luy. Saincte Marie le trouva encore dans la chappelle, & l'embraſſa fort; il a eſté aſſiſté par un Pere Minime , nommé du Roſier qui ne l'a point abandonné. Le Bourreau ne luy a pas ſçeu couper la teſte tout d'un coup , car outre le premier coup d'eſpée , il luy en donna encore trente d'une doloire, à ce que ceux qui eſtoient aupres , diſent avoir compté, & le Confeſſeur dit qu'il dit *Jeſus Maria* apres en avoir reçeu plus de quinze. Le Roy a voulu que le corps fut rendu à ſa mere pour le faire enterrer, car l'arreſt portoit qu'il ſeroit mis en quatre quartiers , & n'a pas auſſi voulu qu'on luy baillaſt la queſtion , à laquelle il avoit eſté condamné.

APOLOGIE POUR LE MARESCHAL D'ORNANO

PErſonne n'ignore la haute nobleſſe & les grands ſervices de l'illuſtre Maiſon d'Ornano, dont la gloire n'a pas moins éclaté dans la France que dans l'Italie, ayant toûjours produit des *Heros, qui ont joinct la prudence des anciens Romains, dont ils tirent leur origine, avec la valeur & la courtoiſie magnifique des Francois. Noſtre Hiſtoire eſt toute pleine des actions de San Petro Corſe, qui ſortant d'une Iſle fameuſe, a ſemblé faire trembler toute la terre ferme, ſous les armes de nos Monarques, & qui n'a établ'y ſa fortune dans cet Eſtat, qu'en y appuyant glo-

* Voyez l'Autheur des illuſtres maiſons d'Italie.

glorieusement le Throsne du Souverain. Toute l'Europe sçait aussi les exploits de ce grand Mareschal d'Ornano, qui ne servit pas moins nos Princes durant les guerres Civiles, que dans les expeditions étrangeres, & de qui Henry le Grand, souloit dire, que le baston *a* d'Ornano luy avoit beaucoup aydé à conserver son Sceptre contre les Estrangers, aussi bien que contre les rebelles domestiques. C'est pour cela que ce grand Roy, qui ne se connoissoit pas moins à recompenser la haute vertu, qu'à l'exercer, tant en sa personne qu'en celle de ses subjets, voulut que ce Mareschal eut un gouvernement, *b* qu'on n'avoit accoustumé de donner qu'aux Princes, pource que son merite sembloit contre-peser leur naissance. Sa memoire est encore toute fraische dans la Guienne, où tout le monde confesse que dans le grand Ornano, le peuple avoit trouvé tout ensemble un Pere & un Protecteur. *c* Sa vie a esté escrite par un excellent homme, qui sans doute en gratifiera toute la France, comme les exploits de

a Thurnus & alii. *b* Le gouvernement de Guienne. *c* Monsieur Canaut.

ces morts illuſtres ne doivent jamais mourir, & qu'il n'appartient qu'à des Genies choiſis, & à des Politiques incorruptibles d'eſtre Hiſtoriens, auſſi bien que Secretaires des Heros.

Ce fameux Mareſchal laiſſa une auguſte poſterité en pluſieurs enfans, heritiers de ſes vertus auſſi bien que de ſa vaillance, qui ont eſté autant perſecutez ſous Louis le Juſte; que leurs predeceſſeurs avoient eſté bien traittez des autres Roys, & qui ont pourtant cet avantage, d'avoir mieux aymé ſuccomber ſous le poids du malheur, que ſous le pouvoir de la tyrannie, & que ce n'a pas eſté l'equité du Roy qui les a tourmenté, mais l'iniquité d'Armand. Jean Baptiſte d'Ornano principalement, a eſté l'object de la rage de Richelieu, pource qu'il l'eſtoit auſſi de l'eſtime & des inclinations de Louis, & il n'a pery ſous la fureur du Miniſtere, que pour avoir voulu ſauver genereuſement les Droicts de la Monarchie. En effet, ce fut luy qui ayant eſté des premiers Conſeillers qui reſolurent la cheute du Marquis d'Ancre, & l'élevation de la Majeſté, eut ordre de porter au Parlement la nouvelle

velle de l'execution, & de luy dire, qu'enfin * cet Auguſte Senat eſtoit remis en liberté, que les loix avoient repris leur franchiſe, & que le Roy eſtoit rentré en poſſeſſion de ſon Royaume, par la ruine du plus criminel de tous ſes ſubjets. Voilà le premier ſujet de l'averſion d'Armand contre Ornano, car comme Richelieu eſtoit une creature du Marquis d'Ancre, & qu'il vouloit mettre les fondemens de ſa tyrannie, où l'autre avoit mis le faiſte de la ſienne, il apprehendoit que noſtre Heros ne divertiſt ſon deſſein, par un conſeil, & par un meſſage ſemblable à l'autre; Ainſi il ſe reſolut de reléguer Ornano en l'autre monde, pour regner ſeurement en celuy-cy. La lâcheté perd tous les grands cœurs qu'elle n'eſpere pas de gaigner.

Mais voyons la ſuitte de la vie d'Ornano, devant que d'en voir la fin. Le Comte de Lude eſtant mort Gouverneur de Monſieur, on ne trouva point dans toute la Cour de perſonne plus capable de

* Voyez le gros volume du Preſident Gramond qui en beaucoup d'endroits continuë l'Hiſtoire du monde la plus veritable par la plus fauſſe.

Digitized by Google

remplir cette haute charge, que celuy dont nous parlons; qui a fait voir à toute l'Europe, que sa maison produict des sujets aussi digne de gouverner des hommes, voire des Princes, que les Provinces les plus importantes de l'Estat. Dupleix a donc tort de dire, que la recommandation du Duc de Luines fit élever un homme, qui avoit fort peu de conditions propres au gouvernement du Frere unique du Roy : en quoy il ne voit pas qu'il accuse sa Majesté d'imprudence, ou de peu d'affection envers son frere ; veu qu'elle ne sçavoit pas faire election en sa faveur d'une personne capable de le gouverner, ou qu'elle ne le vouloit pas. Ce sont deux blasphemes d'Estat. Il est vray qu'Ornano, n'estoit pas capable de gouverner Monsieur, suivant le caprice des Ministres, mais suivant les intentions de son Maistre, & les exigences de la Grandeur, qui ne sçait que c'est de ceder à un moindre que soy. Par là on peut voir encor que Gramond, quoy qu'Officier de Iustice, a esté un instrument d'iniquité, quand il a dit dans son histoire fabuleuse, qu'on donna à la brigue d'Ornano, ce qui

qui ne fut en effet donné qu'à ſon extraction & à ſon merite. Les Heros n'ont proprement des partiſans que leurs vertus, & la bien-vueillance des gens d'honneur.

Ce qu'Ornano fit pour Monſieur, monſtra bien qu'il eſtoit tres-digne de l'election que le Roy avoit faite de ſa perſonne. Car il ne ſe vit pas ſi toſt dans cet illuſtre employ, que ſe ſouvenant, qu'il avoit à élever un Fils de HENRY LE GRAND & un Frere de LOUIS LE JUSTE, il commença de former le naturel de Gaſton à toutes les grandes choſes. Comme les ames pareilles à la ſienne, ne doivent rien tenir, ny de la baſſeſſe, ny meſme de la mediocrité, il luy aprenoit à rendre ſes devoirs au Roy, & à garder ſon rang apres ſa Majeſté, ſans jamais ſouffrir qu'un ſang inferieur au ſien, emportaſt la ſuperiorité ſur luy. Au reſte, il luy formoit à meſme temps l'eſprit & les mœurs, & luy apprenoit à joindre toutes les vertus morales avec les politiques. Et certes, ce n'eſt rien de ſçavoir gouverner les autres, ſi nous ne ſçavons nous gouverner nous meſmes, & la ſuffiſance

ſans la probité, n'eſt qu'une perfection defectueuſe. Apres tout, le ſoin de la conſcience eſt la plus haute ſcience du monde.

Les ſoins d'Ornano pleurent ſi fort à leurs Majeſtez, qu'elles creurent eſtre obligées de luy donner la meſme recompenſe, pour l'inſtitution de Monſieur, que Souvré avoit euë pour celle du Roy. En effect, il fut fait Mareſchal de France, pour la conſideration de ſes merites, auſſi bien que de grands ſervices de ſa maiſon, & non pas comme le Cardinal a ſuppoſé dans l'hiſtoire de ſa Fourberie, pource qu'il vouloit eſtre diſpenſé de ſe battre contre ſes envieux : comme ſi ce grand homme, qui ſuivant l'exemple de ſes Anceſtres, s'eſtoit trouvé en tant de combat pour la gloire de la France, eut apprehendé de venir aux mains avec un rival, qui luy avoit eſté poſtpoſé au gouvernement d'une place, & que le Marquis de la Londe euſt fait peur à un Heros, qui s'eſtoit battu contre ſainct André de Vins, un de plus vaillans hommes que la Provence eut produit de pluſieurs ſiecles. Et puis le Mareſchal ſortit le

pre-

premier pour le rendez vous, & ſans que Monſieur vint en perſonne empeſcher le combat, il ne luy euſt pas eſté difficile de gaigner une victoire aiſée, apres en avoir emporté de dangereuſes. On voit par là que c'eſt la procedure des tyrans, que de tâcher de ravir l'honneur à ceux à qui ils veulent oſter la vie; Ils croyent rendre leurs crimes louables, en rendant les vertus infames.

Mais pour juger hautement, de ce que valoit Ornano, il ſuffit de ſçavoir que Richelieu ne creut jamais le pouvoir gaigner à ſon party, quelque brigue qu'il fit pour celà, pource qu'il eſtoit injuſte & trop bas pour un grand cœur; & que ce fut le premier que ce Miniſtre ſe reſolut de deſtruire, ou pour ce qu'il croyoit qu'apres que celuy cy auroit ſuccombé à la force, la pluſpart des autres ne ſçauroient reſiſter à la fourberie, ou pource qu'en ce ſeul chef il vouloit commencer d'exterminer toute la vraye grandeur. En effet, la Cour n'eut jamais commis les lâchetez qu'on y a veuës, ſi un homme ſi genereux n'en euſt eſté éloigné, & le Bois de Vincen-

nes l'ayant empriſonné, cauſa l'abaiſſement du Louvre. Et certes au lieu qu'Ornano n'avoit que des ſentimens pour la Royauté, pluſieurs Grands n'en eurent que pour une ſujection honteuſe, mais éclatante & bien payée. C'eſt qu'il y a des cœurs roturiers, qui naiſſent quelquefois dans les maiſons nobles. L'Honneſte ne leur eſt rien, pource que l'utile leur eſt tout.

Armand toutefois, quelque deſſein qu'il eut de faire perir Ornano, nonobſtant ſon innocence, tâcha de le rendre coupable, pour le moins en apparence. Ainſi il ſe reſolut de le faire faillir, pour avoir ſujet de le punir avec quelque ſorte de raiſon. Mais comme Ornano n'eſtoit pas moins aviſé, que l'autre eſtoit fourbe, il prevint toutes les infidelitez d'Armand, par une fidelité incorruptible au ſervice du Roy & de Monſieur. Cela n'empeſcha pas, qu'Armand ayant obſedé l'eſprit du Roy, ne fit congedier Ornano, qui n'eſtant attaché qu'à l'honneur, proteſta hautement, qu'il aymoit mieux eſtre envoyé à la Baſtille, que de ſe retirer d'une Cour, où il ne pouvoit laiſſer les Prin-

Princes à la diſcretion d'un Tyran. Il fut donc envoyé à la Baſtille & puis à Caen; Mais Richelieu qui ne ſouſpiroit qu'apres ſa diſgrace, fut contraint de le remettre en faveur, de peur que les mécontentemens de Monſieur ne ruinaſſent ſon Miniſtere. Quelquefois les eſprits les plus violents, font un peu de bien pour éviter beaucoup de mal. Ils obligent en apparence, pour deſobliger apres avec plus de raiſon, ſous pretexte d'ingratitude. Mais l'humeur d'un meſchant homme ne peut long-temps ſe dementir. Le Pere Ioſeph, donc, cet Apoſtat politique, vint une fois de la part de ſon Meſſie, vers noſtre grand Mareſchal, pour achever ce que le Marquis de la Vieville avoit commencé, ne voulant pourtant paroiſtre que comme Miniſtre des volontés d'un homme, qui s'eſtant ſervy de luy pour ruiner Ornano, devoit ſe ſervir de la ruine d'Ornano pour celle de la Vieville. Ce Ioſeph criminel dit à noſtre Mareſchal, parfaictement juſte „ qu'il luy donnoit advis comme à ſon „ bon amy, qu'il eſtoit à propos de faire „ entrer Monſieur dans le Conſeil, afin „ qu'il acquit la connoiſſance des gran-

„ des affaires, en s'y occupant de bonne „ heure, & qu'il ne fit pas comme d'au- „ tres Princes, qui entrent plutoſt au tom- „ beau qu'au Cabinet. Il luy avoit dit „ encor autrefois, que Gaſton devoit de- „ mander le commandement d'une Ar- „ mée; N'eſtant pas de la bien ſeance, „ que de ſimples ſubjets euſſent les char- „ ges des Princes; & qu'il ne devoit point „ ſe rebuter, quelque refus qu'il puſt re- „ çevoir, pource que l'interceſſion d'Ar- „ mand luy feroit enfin accorder, ce qui „ eſtant dû à ſon ſang & à ſon merite, „ eſtoit pourtant donné à d'autres. Qui euſt crû, que cet homme qui devoit me- ner une vie de Seraphin, eut fait l'office d'un Demon? C'eſt qu'un Moine reformé eſt touſiours ou Ange ou Diable.

Ornano connut bien, qu'on ne luy faiſoit des propoſitions avantageuſes, que pour avancer ſa deſtitution, & que pour diſgracier Monſieur dans l'eſprit du Roy, on promettoit de le mettre en plus grande faveur aupres de ſa Majeſté. Toutesfois, ce prudent Mareſchal ſe reſolut, de faire pour la gloire de Gaſton, ce que d'autres vouloient qu'il

fit

fit pour sa ruine. Il proposa donc à Louis le Juste, *Qu'il estoit temps qu'un Prince qui pouvoit regner un jour, apprit à gouverner sous un si grand Roy, & qu'il s'entremit des affaires d'une Couronne dont la conservation l'interessoit de si pres.* Il adjousta, *qu'en cas qu'on ne voulust pas l'introduire encor dans le Conseil, du moins il luy falloit donner quelque employ à la campagne, & que s'il commandoit une armée, la presence d'un Prince animeroit sans doute plus les soldats, que celle d'un homme ordinaire. Qu'enfin Gaston estant fils & frere d'un Conquerant, meritoit d'apprendre par experience à le devenir.* Si on formoit de bonne heure les Grands aux emplois dignes de leur naissance, nous ne verrions pas tant de vers de terre dans les plus hautes occupations. Mais c'est pource qu'on amuse les premiers, qu'on est contraint d'employer les autres.

Richelieu, dont l'ambition ne vouloit pas entrer en concurrence, mesme avecque des Princes, ou plutost, dont la malice & la foiblesse craignoient la puissance & la vertu des Heros; pour se maintenir

seu

ſeul aupres du Roy, luy fit apprehender les avantages de ſon frere. Et comme la tyrannie eſt touſiours ruſée, il repreſenta à ſa Majeſté, *que Gaſton ne vouloit entrer dans le Conſeil, que pour ſe faire des Creatures juſques dans le cabinet du Souverain, & deſtruire enfin le Souverain meſme. Qu'il ne ſouhaittoit d'apprehender à regner apres Louis, que pour regner en chaſſant Louis, & qu'Ornano ne le portoit à de ſi hauts deſſeins, que pour avoir le gouvernement abſolu ſur toute la France, ayant deſia celuy de l'eſprit d'un Prince, qui ſçachant les forces & les foibleſſes de l'Eſtat, pourroit le ruiner avec l'appuy des Eſtrangers. Qu'enfin, il ne demandoit la conduite d'une armée, que pour la mener contre celuy qui la luy auroit donnée, & partager la France entre deux Monarques, comme autrefois elle s'eſt veuë partagée entre quatre.* Là deſſus, il fut reſolu qu'on refuſeroit à Gaſton, l'une & l'autre de ces demandes, Richelieu eſperant par là, ou d'obliger Monſieur à ſe retirer de la Cour, ſur un refus dont ſon eſprit ſeroit aigry, ou d'aigrir l'eſprit du

Roy

Roy contre luy ; s'il teſmoignoit à la Cour quelque impatience. Monſieur eut en effet le deplaiſir, de ne pouvoir obtenir, ce que Richelieu faiſoit accorder à de ſimples Gentils-hommes : mais comme Ornano luy apprenoit une excellente retenuë, meſme dans ſes meſcontentemens les plus violens, il luy remonſtra, *qu'il falloit ſupporter les mauvais traittemens qu'il reçevoit de la part de ceux qui eſtoient bien dans l'eſprit du Roy, & que la volonté du Souverain devoit ſervir de loy aux Princes, de meſme qu'aux autres ſubjets.*

Cependant, la patience d'Ornano ne ſervit qu'à rendre Richelieu impitoyable ; il eut bien voulu voir dans le crime, un homme qu'il vouloit punir, meſme nonobſtant ſon innocence. Je ne ſçaurois mieux exprimer les procedures de cet homme, que par les paroles d'un Prince, qui ayant hautement eſtimé Ornano durant ſa vie, a fait luy-meſme ſon eloge apres ſa mort. *Voicy donc comme Monſieur parle à ſa Majeſté, au ſujet de ce Mareſchal,

*. Voyez ſon excellent lettre declaratoire envoyée au Parlement.

chal, par où l'on peut voir que la verité n'a pas eſté moins captive ſous Richelieu, que la franchiſe, veu que chacun a approuvé des actions noires, que tout le monde devoit blâmer. *Il vous fit donc par tel artifice, & par l'intrigue du Pere Joſeph & de Dandilly, dépeindre le Mareſchal, comme le chef des miens, homme dangereux, intereſſé à m'élever à voſtre prejudice pour ſa fortune, homme attaché à ceux de qui vous pouviez avoir de la defiance; bref par diverſes voyes obſcures, il le rendit ſi noir, ſi ennemy de voſtre conſervation, & vous fit le peril ſi grand & ſi preſent, que vous ne pouviez pas eſtimer avoir rien de ſi important pour voſtre ſeureté, que de le faire arreſter. Et neantmoins, je ſuis obligé de jurer à voſtre Majeſté que le Mareſchal d'Ornano avoit le cœur bien éloigné de ces ſentimens, & qu'au contraire, le plus grand crime qu'il euſt commis eſtoit de ne s'eſtre pas voulu devouer au Cardinal, mais d'avoir eu penſée de prendre intelligence, & me la donner avec vous directement par les voyes de voſtres Vous ſçavez quels ils eſtoient lors; d'avoir voulu vous*

le-

referer ſes actions & non pas à luy, & en un mot d'eſtre voſtre creature & non pas la ſienne, qui eſt un crime irremiſſible à ſon regard. Auſſi ne ſemble il pas que le crime de leze-Majeſté, n'eſt plus d'attenter contre le Roy ou contre l'Eſtat, mais de n'avoir pas un zele, & une obeiſſance aveugle, pour toutes les violences & tous les deſſeins du Cardinal de Richelieu?

C'eſt ainſi que les grands Princes font l'Apologie des grands cœurs. Apres cela, ne faut il pas avouër, qu'Ornano eſt un vray Martyr, & qu'il a ſouffert pour la vertu, ce que d'autres pouvoient ſouffrir pour le crime? * N'eſt-il pas vray, encor que Gramond & Dupleix, monſtrent bien qu'ils ont vendu leur plume, auſſi bien que leur conſcience à la tyrannie, quand ils diſent: que les Meſſieurs d'Ornano, ayant eſté ſucceſſeurs du courage d'Alphonſe, Mareſchal de France leur pere, ne l'ont pas eſté de la parfaicte affection qu'il avoit au ſervice du Roy & de l'Eſtat, avec une obeiſſance aveugle à la Majeſté ſouveraine? Ont ils eſté hays dans l'Eſtat, que pour avoir aymé l'Eſtat,

* Dans l'Hiſtoire de Louis XIII. &

& n'eſtoit ce pas la ſubjection, qui ſuivant la dépoſition de Monſieur meſme, leur demandoit l'obeiſſance, qu'ils ne devoient & ne vouloient rendre qu'à la Majeſté du Prince? Mais il y a des prévaricateurs dans les Monarchies, qui ſe rebuttant quelquefois de ſervir de grands Monarques, s'attachent au ſervice des moindres de leurs ſubjets. Comme il n'y a que nos Rois, qui ſoient proprement Rois, nous blâmons ces *Etats temeraires des autres pays, qui veulent regner en la place des Souverains, & nous louons un miniſtre ou plutoſt un monſtre, qui prend la place de Louis le Juſte? Se faut-il donc eſtonner, ſi Ornano perit, où l'on voit vivre ſi peu de veritables François? Il faſche aux Heros de reſpirer long-temps parmy des Veillaques; ils ayment mieux expirer, pour rejoindre les grands cœurs.

Mais pour faire voir la forte paſſion que noſtre Mareſchal avoit pour la Couronne. je n'ay qu'à mettre icy, le teſmoignage d'un homme de grand eſprit & de grande vertu, & qui ayant ſçeu les ſecrets les plus cachez d'Ornano; m'a don-

* Le Parlement d'Angleterre.

donné le moyen d'en publier un à la gloire d'un Heros que l'infamie a voulu noircir. J'ay donc appris de Monſieur Canaut, que le Mareſchal allant un jour voir le Pere Seguerand, luy dit en chemin dans ſon Carroſſe, ſur quelque diſcours d'Eſtat „ qui ſe preſenta : Plongez moy un poig-„ nard dans le ſein, s'il m'arrive jamais, „ de former quelque penſée contre le ſervice du Roy. Pouvoit-il donc faire des actions criminelles contre l'Eſtat, où il vouloit qu'on punit meſme ſes penſées involontaires ? Concluons donc, qu'on ne le rendit odieux à ſon Prince, que pour ce qu'il eſtoit trop affectionné à ſes intereſts. Les Favoris vicieux châtient plutoſt la vertu que les forfaits, pour ce qu'ils s'appuyent ſur les uns, au lieu que l'autre les ébranle ou les menace.

Armand neantmoins, comme les Tyrans ſont touſiours diſſimulez, pour ce quils ne ſont jamais en aſſeurance de perſonne, tâchoit de s'entretenir bien avec Ornano, cependant qu'il s'efforçoit de le mettre mal aupres du Roy. Il le louoit en public & le trahiſſoit en ſecret. Mais ce fut particulierement à Fontainebleau, que

que ce cruel flateur, fit faire au Mareschal des protestations d'amitié, à mesme temps qu'il se declaroit son ennemy irreconciliable. Monsieur produisoit hautement les belles qualitez de son ame, dans ce beau sejour de nos Roys, & l'on admiroit en luy une prudence avancée avec une grande vivacité. Richelieu reconnoissant bien que c'estoient là des fruicts de l'institution d'Ornano, & ne voulant point que nos Princes fussent habiles, de peur qu'il ne leur devint suspect ou odieux, bien loin de leur estre necessaire, en cas qu'ils pussent agir d'eux-mesmes; se resolut pour corrompre ces bonnes semences, d'exterminer le principe. Ainsi, sur ce que Monsieur faisoit quelque difficulté de consentir au mariage qu'on luy vouloit faire contracter avec Mademoiselle de Montpensier, tant, pource qu'une chaine qui doit durer toute la vie, ne doit pas estre prise en un moment, sans beaucoup de consideration; que pource qu'il fâche en matiere d'amour, de suivre plutost les inclinations d'autruy que les siennes : Armand fit accroire au Roy que Gaston ne resistoit à sa resolution, que par la sugge-

stion

ſtion des partiſans d'Ornano ; qui neantmoins avoit une inclination particuliere pour cette alliance, outre la generale que le devoir donne aux Officiers de la Couronne pour le contentement du Prince. Neantmoins, Richelieu perſuada à Louis le Juſte, qu'on propoſoit à Gaſton de ſe vanger par ſa reſiſtance, des refus qu'on luy avoit faicts. Il adjouſta, ſuivant ſes ſuppoſitions ordinaires, que ce Mareſchal, qui n'avoit point d'autre paſſion, que d'executer les volontez de ſon Prince, ſans abandonner les intereſts de ſon frere, repreſentoit à Monſieur, *Que s'il eſpouſoit une ſubjette du Roy, il ſeroit ſubjet en toutes façons : que la fortune des deux parties ſeroit entre les mains de Louis ; que ſon Alteſſe, à la verité, n'ayant nulle inclination à la brouillerie, n'avoit pas beſoin pour l'heure d'aucun ſecours étranger, mais que pour vivre dans la ſeureté, il faut touſiours avoir de la prevoyance. Et partant qu'il faloit uſer de prévention, en cas que le Roy, ſuivant les mauvais conſeils de ſes favoris, vint à abandonner ſon Frere à leur violence impetueuſe. Qu'en ce cas là*

Ga-

Gaſton ne trouveroit point d'appuy qu'au dehors de l'Eſtat, & que là meſme, il n'en ſçauroit trouver, s'il n'avoit quelque alliance un peu eſtroitte. Qu'ainſi, pour avoir ſoin de ſon ſalut, il faloit avoir de la repugnance pour la ſocieté qu'on luy propoſoit dans la France, qu'autrement tout ſon bien eſtant dans le Royaume, ſeroit auſſi-toſt ſaiſi, qu'il tomberoit dans une neceſſité, ou dans une ſervitude, indigne d'un Prince, & qu'il ſeroit d'autant plus difficilement ſecouru des Eſtats Eſtrangers, qu'il leur ſeroit importun; & que l'intereſt agit plus dans les Traitez politiques que la gloire & l'amitié. Au contraire qu'il trouveroit des grands advantages, s'il ſe marioit hors de la France; qu'il reçevroit d'un Royaume eſtrangere une riche dot, & une puiſſante protection, qu'enfin c'eſtoit l'unique moyen de ſubſiſter par les forces des voiſins auſſi bien que par les ſiennes. Richelieu diſoit qu'Ornano faiſoit en cette occaſion tout ce qu'un fourbe, comme luy, eut fait, s'il eut eu la charge d'un Mareſchal, qui preferoit touſiours la generoſité à l'artifice, & qui aprenant à Mon-

Monſieur de n'obeir qu'au Roy, l'advertiſſoit de ne jamais manquer de luy obeir. Les impoſteurs chargent les autres de leurs crimes, pour paſſer pour innocens. Ils font prendre les vrays-ſemblances pour des veritez, pour cauſer de veritables infortunes, pour des dangers ſuppoſez qu'ils veulent faire eviter.

Tant y a que le Roy, qui parmy de grandes perfections, avoit ce deffaut d'eſtre fort credule & fort deffiant, conſiderant moins l'innocence & la qualité de ſon Frere, que les conſeils pernicieux d'un Favory, fit arreſter dans la paix de cet Eſtat ce grand Mareſchal, qui ſuivant les traces glorieuſes de ces Anceſtres dans la guerre, eut pû ſe faire jour à travers cent mille ennemis. Fontainebleau, ce lieu de plaiſance de nos Roys, vit le déplaiſir qu'eut toute la Cour de l'empriſonnement d'un Heros, qui maintenoit l'honneur & la liberté, cependant que la pluſpart des autres couroient à l'eſclavage ou à l'infamie. Il n'y eut qu'Ornano, qui ne s'eſtonna point de ce qui eſtonnoit ſi fort tout le monde, non ſeulement, pource que l'innocence a touſiours ſa franchiſe, meſ-

meſme parmy les fers, & que la meſme generoſité ſe joüe où la lâcheté tremble : mais encor pource qu'il n'eſtoit pas marry de perdre ſa liberté dans un Eſtat, où il voyoit la Royauté au deſſous de la tyrannie d'Armand. Le Sieur de Chaudebonne premier Mareſchal des logis de Monſieur, fut arreſté avec Ornano, ſoit pource qu'il eſtoit genereux auſſi bien que luy, & par conſequent ſuſpect à un Miniſtre violent; ſoit pour ce que Richelieu, croyant ſe deſcharger du ſoupçon qu'on pouvoit avoir, qu'il voulut mal perſonnellement à Ornano, luy donna un compagnon de mal-heur. Et puis il faiſoit mieux croire au commun du monde, qu'il y avoit une puiſſante faction où il y avoit bien des complices. Pour cet effet, on arreſta encor à Paris les Sieurs de Maſargues & d'Ornano freres, du Mareſchal en vertu de meſme qu'en ſang, & les Sieurs de Modene & Deagen, tous perſonnages qu'on ne faiſoit paſſer pour coupables, que pource qu'ils avoient trop de cœur & de vertu. Le Mareſchal & Chaudebonne furent conduits de Fontainebleau au Bois de Vincennes, les autres à la Baſtille, dont le

le gouvernement fut oſté au Duc de Luxembourg pour eſtre donné à du Tremblay, comme une recompenſe des ſervices de ce Joſeph, que le Cardinal n'avoit pas tiré de la Terre de promiſſion pour ſauver l'Egypte, mais pour la perdre, & qui n'avoit quitté les vœux de la Religion, que pour faire perir toutes les vertus des Grands du ſiecle. S'il eſt vray, ce que diſoit un Pere de l'Egliſe, qu'un * Moyne hors du Cloiſtre, eſt un poiſſon hors de l'eau qui ne peut vivre long-temps: celuy dont je parle eſtoit un monſtre puiſqu'il a ſi long-temps veſcu hors de ſon element.

Nos Martyrs Politiques ne furent pas ſi toſt arreſtez, que leurs papiers furent ſaiſis dans leurs logis, leurs coffres ſellez, & le Roy remit en ſa main les Gouvernemens du Pont de l'Arche, de Honfleur ſur Seine, du Pont ſainct Eſprit, Taraſcon, & ſainct André ſur le Rhoſne, que le Mareſchal poſſedoit: ſur quoy l'on peut dire, que ce jour-là on ne dépoüilla la vertu, que pour revétir apres le crime de ſes depouilles. Cependant Monſieur,

H ayant

* Saint Ephrem de Syrie.

ayant appris, comme il s'eſtoit retiré, la detention de ſon Gouverneur illuſtre, ſortit promptement de ſa chambre, & animé d'une cholere, auſſi eſchauffée qu'elle eſtoit juſte, s'en alla parmy les horreurs de tenebres trouver le Roy, pour luy faire tout à la fois ſes plaintes, & l'Apologie d'Ornano. S'eſtant donc preſenté devant ſa Majeſté, il luy demanda le ſujet de l'empriſonnement de ſon Gouverneur, & la pria de faire auſſi mener ſon frere en priſon, puis qu'il eſtoit coupable comme le Mareſchal. Il luy remonſtra, *Que Gaſton & Ornano pouvoient eſtre legitimement accuſez d'avoir eu trop d'affection pour le Roy & pour l'Eſtat; qu'on ne ſçauroit les charger juſtement que d'un ſi beau forfait; qu'au reſte, il vouloit mourir, nonobſtant ſon extraction, ſi on avoit deſſein de faire mourir Ornano, non obſtant ſon innocence. Qu'il reconnoſſoit bien, que ce grand homme, eſtoit enfin tombé dans les pieges que l'envie & la malice luy avoient dreſſez depuis long-temps, mais qu'il eſperoit que la Juſtice du Roy n'abandonneroit pas ſon frere, & un Offi-*

cier

cier de ſa Couronne à l'injuſtice de leurs ennemis. Qu'enfin, s'il reconnoiſſoit l'autheur de l'empriſonnement du Mareſchal il n'y auroit que les bras du Roy qui luy puſſent ſervir d'aſyle, contre une vangeance legitime. Si tous les Princes ſçavoient reſiſter aux Favoris, les Favoris ne reſiſteroient pas aux Princes.

Toutesfois Gaſton avoit tort de demander à Louis raiſon d'une choſe, dont Richelieu ſeul, comme ſon autheur, ſçavoit les motifs, & qui eſtoit contre la raiſon. Si les violences eſtoient juſtes, elles ne ſeroient pas violences. Le Roy ne parloit que par la bouche d'Armand. Ainſi, tout ce que Monſieur pût ſçavoir de ſa Majeſté, ce fut que l'induſtrie d'Ornano tâchoit de diviſer deux cœurs que la nature avoit unis; quoy qu'il fuſt veritable, que l'intention de ce Mareſchal n'eſtoit, que de faire connoiſtre au Roy, par l'entremiſe de Monſieur, qu'Armand pour s'eſtablir dans l'Eſtat, tâchoit de renverſer tous les droits de l'Eſtat & de la nature. Mais ſous des regnes dangereux, il y a quelquefois plus de riſque à concevoir de bons deſſeins,

qu'à en executer de mauvais. C'eſt eſtre plus coupable devant un Miniſtre, d'eſtre trop homme de bien, que d'eſtre méchant à l'extremité.

Au reſte, plus Gaſton s'efforçoit d'interceder pour Ornano, & plus il le rendoit odieux : car il faiſoit paſſer pour vray-ſemblable la calomnie du Cardinal, monſtrant par l'affection de ſon cœur, le pouvoir qu'Ornano avoit eu ſur ſon eſprit, quoy qu'il n'euſt jamais eſté employé qu'à de legitimes uſages. Auſſi eſt-il veritable, que le deſſein principal du Cardinal eſtoit de fonder, meſme ſur l'indignation de Monſieur, la creance qu'il voulbit eſtablir dans l'eſprit du Roy, qu'il devoit ſe donner garde de ſon frere; & de jetter à meſme temps dans l'eſprit de Gaſton, l'apprehenſion d'un peril evident pour ſa perſonne, ſur les défiances que ſa Majeſté teſmoigneroit avoir de luy. Je ne diray point icy, comme on fit paſſer en ſuitte Chalais pour complice des bons ſerviteurs de Monſieur, afin qu'ils paſſaſſent auſſi pour complices de l'attentat ou prétendu ou veritable de Chalais. Cette hiſtoire eſt

trop

trop importante pour estre touchée en passant ; & je feray voir ailleurs, comme Armand ne se servit du mariage de son Alteſſe, que pour faire éclater hautement parmy les ceremonies de cette Auguſte ſolemnité, le ſoupçon qu'il donna au Roy, qu'à meſme temps qu'il ſongeoit à marier ſon frere, on ſongeoit à avancer la mort de ſa Majeſté. En effet, on n'euſt pas crû, que Richelieu euſt oſé troubler cette feſte par une denonciation ſi funeſte, ſi elle n'euſt eſté vray-ſemblable en quelque façon. Mais qui ne ſçait que la malice rend ſes crimes plus apparens, en s'efforçant de leur oſter toutes les apparences.

I'adjouſteray ſeulement, que la rage du Cardinal ne s'eſtendit pas ſeulement ſur Ornano, mais encor ſur Madame la Mareſchale ſa femme, *de l'illuſtre maiſon de Montlor, comme la tyrannie ne s'attache pas moins à la foibleſſe du beau ſexe, qu'à la force du noſtre, pource qu'elle croit que tout peut deſtruire ce qui n'eſt fondé que ſur une lâcheté rehauſſée.

* C'eſt un des premiers Marquiſats de toute la France. Voyez du Cheſne.

Digitized by Google

Cette Heroine, dont le cœur estoit aussi grand que son esprit, & sa vertu eminente, fut bien aise de suivre la fortune de son mary, & n'eut pas beaucoup de peine à quitter une Cour, où la Reine mesme estoit esclave. Elle fut donc envoyée prisonniere à Gentilly, & depuis à la Ferté Vidame, & enfin à la Ferté Bernard; comme la cruauté, estant tousiours dans la deffiance, cherche la seureté dans le changement des lieux, quand elle tient aux liens des personnes innocentes. Baloüet, Enseigne des Gardes du Corps avoit ce beau depost entre les mains : en quoy l'on voit que nostre Cour estoit bien corrompuë, où les Gardes mesmes de Louis le Juste, retenoient contre tout droit, les personnes les plus fideles à son service. C'est ainsi que la facilité des Roys leur fait des adversaires de leurs appuis.

Mais avant que de se retirer, comme nostre Mareschale n'avoit pas moins de conduite que de courage, elle dissimula ses ressentimens, de peur d'aigrir un Favory, qui ne choquoit guere un homme redoutable sans le renverser; & apres avoir recommandé à Monsieur le salut du Ma-

* Mareſchal, elle conjura ſon Alteſſe, de garder une extreme moderation, meſme dans l'extremité de ſes déplaiſirs. On dit encor qu'elle luy repreſenta depuis par une lettre, *Que la vangeance & l'opiniaſtreté ne pouvoient rien faire, où la douceur & la patience feroient tout; que la fortune du malheureux Ornano eſtoit à l'heure dans une telle conſtitution, qu'il eſtoit plus expedient de diſſimuler avec addreſſe, que de parler hautement avec juſtice; que ſon Alteſſe pourroit obtenir ſans s'empreſſer, ce qu'on luy refuſeroit quand elle témoigneroit trop d'envie de l'obtenir. Qu'un ſi grand Prince en eſtoit reduit à ce point, par les ſoupçons que Richelieu entretenoit dans l'eſprit du Roy, qu'il mettoit en danger ceux pour la conſervation deſquels il s'employoit, & pource qu'il pouvoit regner un jour, qu'on croyoit que ceux qu'il aymoit, ſongeoient à le faire déja regner. Qu'ainſi le moyen de faire punir quelqu'un non obſtant ſon innocence, c'eſtoit de faire demander ſa grace*

* Gramond eſt mal informé de luy faire icy faire une harangue.

ou ſon élargiſſement à Gaſton. Qu'à la verité ce n'eſtoit pas là un traitement deu ny à ſa naiſſance ny à ſon merite, ny à ſon inſtitution, mais enfin, que c'eſtoit un malheur du temps, plutoſt que de ſa perſonne; & qu'il y a certains periodes dans les Eſtats, où tout ſe renverſe par l'indulgence des Souverains, pour l'établiſſement de leurs Favoris.

L'Original de cette belle lettre fut mis entre les mains du Cardinal, ou par hazard, ou par deſſein, & comme il craignoit tous les grands eſprits, c'eſt ce qui l'obligea de tâcher, quoy qu'inutilement, à gaigner depuis celuy de la Mareſchale, pour s'en ſervir avantageuſement aupres de Monſieur; comme nous dirons en ſon lieu. C'eſt là qu'il paroiſtra qu'une femme genereuſe croit avoir tout perdu, quand elle a perdu ſon mary, & que la Faveur ne luy eſt rien, pource que la Vertu luy eſt tout.

Cependant Gaſton, qu'Ornano avoit inſtruit à ſuivre touſiours la raiſon, plutoſt qu'une paſſion fougueuſe, promit à la Mareſchale d'appaiſer ſa cholere pour adoucir celle de Richelieu, & de couvrir

pour

pour un temps ſon reſſentiment, pour le faire éclatter apres avecque plus de vigueur. Là deſſus, ſon Alteſſe ne voulant pas abandonner un homme, qui n'avoit jamais abandonné ſon party, voulut que la Mareſchale luy laiſſaſt quelqu'un, qui luy pût ſervir de Confident, pour entretenir ſon commerce avec Ornano, & faire reconnoiſtre à ce Heros, qu'il regnoit encor à la Cour, quoy qu'il fuſt en priſon. La vertu eſt abſoluë par tout, & quoy qu'on oublie facilement les autres perfections des Courtiſans, on ne peut s'empeſcher de ſe ſouvenir de leur probité. Dans ce deſſein, Madame de Verderonne propoſa Puylaurens à Madame la Mareſchale, comme un inſtrument propre à eſtre egalement fidelle au Prince & au Mareſchal; elle meſme voulut eſtre caution de ſa foy, & veritablement Puylaurens l'ayant touſiours gardée à Monſieur, eut eſté touſiours heureux, ſi Richelieu n'euſt trouvé moyen de l'engager dans une perte inevitable, en l'engageant dans ſon alliance. Il luy fit épouſer ſa Niepce pour luy faire épouſer la mort. Mais il n'euſt pas

pery dans la honte s'il euſt fait comme Ornano, qui ne perit que dans la gloire. On ne doit jamais ſe fier à des traiſtres ; quoy qu'ils nous flattent, ils nous veulent étouffer, & ils n'oublient jamais les moindres deſplaiſirs, quoy qu'ils oublient facilement les plus grandes graces.

Puylaurens rendit quelques bons offices au Mareſchal, mais celuy qui porta ſes intereſts avec une confidence plus avantageuſe, ce fuſt Monſieur le Preſident le Coigneux, qui eſtimant hautement la vertu d'Ornano, comme les grands cœurs ayment leurs ſemblables, fit voir que ſous le Miniſtere d iniquité, il reſtoit encor un Officier de Juſtice incorruptible. * C'eſt luy, qui a juſtifié le Mareſchal, tant par écrit que de vive voix, qui à mieux aymé perdre ſa charge, que la reputation d'une probité genereuſe, & qui eſt ſorty hors de ſa patrie par un exil glorieux, pour ne pas ſortir hors des bornes de ſon devoir. Son eſprit & ſa conſtance ont bravé ce puiſſant Demon, qui épouvantoit toute la France, & la Royauté l'a remis de re-

* Il eſt Autheur de la belle lettre adreſſée par Monſieur au Parlement.

recheſſur les fleurs de Lys, apres en avoir eſté arraché par une ſubjection tyranique. Les gens d'honneur ne patiſſent pas touſjours; quelquefois Dieu ne les couronne que dans le Ciel, mais en certain temps, il les couronne encor ſur la terre.

Maintenant voyons ce qu'on fit pour ſauver Ornano, devant que de voir ſa derniere perte. Monſieur ayant veu que le Roy ne luy donnoit aucune ſorte de ſatisfaction, au ſujet de l'empriſonnement de ſon Gouverneur; fut trouver la Reine ſa mere, & comme un juſte reſſentiment l'emportoit, il joignit les menaces à ſes plaintes. Cette Princeſſe qui dés lors eſtoit charmée par ce mauvais Genie, qui apres s'eſtre ſervy de l'authorité de ſon Fils, pour ruiner tous les Grands de l'Eſtat, s'en ſervit à la fin pour l'exiler honteuſement du Royaume, ne luy reſpondit que ſuivant l'organe du Cardinal, & luy declara, que la detention d'Ornano n'eſtoit pas tant un deſſein de Richelieu, qu'un reſultat du Conſeil du Roy. Là deſſus, Gaſton rencontrant Monſieur d'Haligre Chancelier de France, & l'eſtimant le chef d'une ſi violente reſolution, luy en repreſenta ge-

nereuſement l'injuſtice, mais ce grand homme, qui ne fut depuis diſgracié, que pour n'avoir pas voulu ſervir la tyrannie, „ dit à ſon Alteſſe: qu'Ornano n'avoit eſté „ arreſté, ny de ſon advis ny de ſon con- „ ſentement, & que les chaiſnes devoient „ eſtre pour les coupables & non pour les gens d'honneur, ny pour les plus hauts appuis de l'Eſtat. Et certes, il ne faloit pas que la Iuſtice & l'iniquité, ne fiſſent qu'un meſme party. Richelieu fut ſi fort picqué de la reſponſe du Chancelier, qu'il porta le Roy à luy faire promptement demander les Seaux, qu'Haligre rendit avec d'autant plus de plaiſir que ceux qui ont accouſtumé de ne dependre que des Roys, ne ſçauroient ſouffrir de ſe voir dependre abſolument de l'inſolence des Favoris.

Mais Monſieur n'avoit garde de ſauver un homme, qu'on vouloit perdre à quelque prix que ce fuſt. Ornano avoit demeuré quelque temps au Bois de Vincennes, avec une conſtance, qui ſembloit menacer encore de ſa priſon la rage de ſes perſecuteurs: lors que Richelieu ſe repreſentant, qu'il ne faut jamais mor-

mordre la barbe à un Lyon qu'on ne le tuë, & deſeſperant de trouver de la ſeureté tant qu'il y auroit dans le monde un homme aſſez genereux, pour hayr & pour châtier la lâcheté de ſes crimes, ſe reſolut de faire mourir Ornano pour vivre content. On peut dire encor, que comme le Cardinal ſe ſentoit affligé d'une maladie incurable, & qu'il croyoit eſtre bien toſt emporté, comme il ne ſervoit que de charge inſupportable à la terre ; il vouloit avoir le plaiſir de faire perir beaucoup de gens d'honneur devant luy, ſoit pour faire croire, à l'imitation d'Herode, que les regrets qu'on auroit pour les autres ne ſeroient conçeus que pour luy, ſoit pour leur oſter le moyen de triompher apres ſon decez de la honte de ſa vie. Tant y a que les habiles ne doutent point qu'Ornano ne fut empoiſonné pour ſervir de victime à l'ambition tyrannique de Richelieu ; qui comme cet autre Prelat Machiaveliſte d'Italie, diſoit, qu'en faiſant mourir des perſonnes de la ſorte, il ne faiſoit rien contre le devoir d'un homme d'Egliſe, en ce qu'il n'épanchoit point de ſang, ſe contentant ou d'endormir

on

ou de ſuffoquer. Voicy le témoignage de Monſieur ſur une choſe ſi importante, pour monſtrer qu'il ne faut pas appeller du nom de calomnie, une verité ſi bien reconnuë. La cruauté invente aſſez d'enormités, ſans qu'il luy en faille ſuppoſer. Pour coupable qu'on la face, elle eſt touſiours plus criminelle en effet qu'en apparence. a *Pour le genre de mort de mon Frere le Grand Prieur, auſſi bien que de mon Couſin le Mareſchal d'Ornano, j'en remets à Dieu la vangeance de mon cœur, ſans en parler non plus que de celle du pauvre Fencan, du quel l'on dict qu'il s'eſt deffait,* b *pource qu'il avoit tant manié de ſes affaires, qu'il ne pouvoit eſtre en ſeureté de ce coſté-là, que cet homme ne fuſt hors du monde. Le plus grand deſplaiſir que m'ait apporté la mort de ces innocens, c'eſt qu'elle a fait tort à la reputation de voſtre Majeſté, d'autant qu'en effet voſtre nom a ſervy pour couvrir & authoriſer ces actions purement violentes, puis qu'il n'a paru au-*

a Dupleix appelle calomnie inſupportable, le teſmoignage de Monſieur. Voyez la lettre declaratoire envoyée au Parlement. b Richelieu.

aucun Miniſtre de Iuſtice pour faire le procez ou l'execution. Auſſi ne doit on pas s'imaginer, que le Cardinal euſt pû trouver quelqu'un entre les hommes pour un tel office, mais ſeulement entre les Demons; encore n'a-ce pû eſtre que celuy qui marche dans les tenebres. Et quand à voſtre Majeſté, il eſt tres-vray qu'elle a la conſcience trop bonne, pour avoir jamais eu la penſée de participer à la moindre de ces injuſtices notoires, qui font trembler les bons François, deſabuſez par le preſſentiment qu'ils ont de quelque jugement d'enhaut, ſur le gouvernement d'un tel Miniſtre. Quoy que le Pere Joſeph, qu'il tient à ſa ſuite, & auquel il promet un bonnet de Cardinal pour ſa recompenſe, publie par tout, que le Cardinal de Richelieu a des revelations du Ciel, & par ce moyen, qu'il voit les deſſeins de Dieu ſur la France, & les choſes futures ſur terre; tout le monde croit aſſez qu'il a ſçeu à point nommé la fin de ceux dont je viens de parler preſentement, & de quelques autres ſemblables, & pour cela il n'a pas eu beſoin de conſulter les deſtinées. Dieu

nous

nous garde un jour vous & moy, de ſes propheties. Il ſuffit de dire, que ces deux grands appuis de voſtre Eſtat, ont pery dans la priſon, a leurs viſages plombez, leurs corps deffaits & paſles contre leur ordinaire, leur eſtomach débauché, leur cœur palpitant outre meſure; leur poulmon ſuffoqué, leurs paſmoiſons, & vomiſſemens extraordinaires, monſtrerent bien qu'on avoit fait un effort contre la nature pour les faire mourir, devant que la nature ne fit un contre leur vie.

On peut voir par là, que Dupleix eſt encor plus inhumain que Richelieu, veu qu'il veut juſtifier une cruauté que l'autre meſme avoit en horreur, quoy que les effets luy en pleuſſent. Cet Hiſtorien impoſteur, qui apres avoir laſchement deſcrié une *b* Reine incomparable, qui l'avoit tiré de la faim, ne pouvoit bien parler que des Tyrans, & qui pour avoir une chetive charge du Cardinal, a vendu l'honneur & la conſcience qui luy reſtoit, dit, que la nouvelle de l'accompliſſement du ma-

a Cette deſcription eſt tirée de Gramond penſionnire du Cardinal, *b* La Reine Marguerite.

mariage de Monſieur, fit deſſeicher Ornano à veuë d'œil, comme ſi ce grand homme, qui ne cherchoit que les avantages de ſon Maiſtre, eut eu de l'affliction de ſes plaiſirs, & qu'il euſt reprouvé une alliance qui ne pouvoit eſtre que fort illuſtre, nous ayant produit la plus belle Princeſſe de l'Europe. Mais ce ne fut pas pour avoir traverſé ce mariage qu'il mourut, mais pour avoir traverſé le miniſtere, & preferé une priſon glorieuſe, à une infame ſervitude ſous un Tyran. Car pour le reſte, beaucoup de perſonnes d'honneur pourroient teſmoigner, que le jour qu'on fit de feux de joye à Paris, pour l'heureuſe concluſion de cette alliance, noſtre Mareſchal entendant l'agreable horreur des Canons, qui tirerent en cette occaſion à l'Arſenal, dit qu'à l'heure il eſperoit de r'avoir ſa liberté, puis qu'il voyoit l'effet d'une choſe qu'il avoit tant deſirée, & qui luy ſeroit avantageuſe en particulier auſſi bien qu'à toute la France. Mais doit-on rien eſperer ſous une violence qui deſeſpere tout le monde?

Dupleix adjouſte, que l'humeur melancholique d'Ornano, une ſuppreſſion d'uri-

gagé comme un Executeur de haute injuſtice, pour faire mourir en effigie ceux que la tyrannie n'a pû executer en effet ? Ou plutoſt ne merite t'il pas d'avoir le poing coupé & les bras rompus, pour avoir écrit qu'un Heros qui n'a jamais peché, qu'en ce qu'il a touſiours eſté attaché à la grandeur de nos Princes, a mieux merité la mort que ceux que le Cardinal a fait punir comme parricides ? Qui a donné la commiſſion à un petit Aſſeſſeur de Condom, de juger ſi effrontement un grand Officier de la Couronne, & de ternir la reputation d'une maiſon, dont la memoire eſt auſſi Auguſte que celle de Richelieu ſera infame à tous les ſiecles. * Les meſchans ne ſeront nommez à l'avenir, que pour perdre tout leur renom.

L'impertinence de Dupleix ſe produit encor, en ce qu'il loue Sainɛte Croix, apres avoir parlé ſi deſavantageuſement d'Ornano, comme ſi ce n'eſtoit pas flatter l'oreille d'un homme à qui l'on a bleſſé le cœur. Tous les Freres du Mareſchal ſont dignes d'une charge pareille à la ſienne, comme ils ont des vertus ſemblables ; mais

**Non nominabitur in æternum ſemen peſsimorum*

mais ils participent aux injures comme à la gloire de leur Aisné. Les peut-on donc obliger en fletrissant sa memoire, & ne fais-je pas leur Eloge en faisant le sien ? Enfin, nostre Gascon pense beaucoup louer Monsieur, en disant qu'il regretta fort Ornano, fit prier Dieu pour son ame, & qu'en sa consideration, le Roy fit mettre en liberté la Mareschale sa femme, avec ses deux freres Masargues & Ornano, * leur permettant de faire emporter le corps du Mareschal; comme si la haute extraction & l'innocence de ces personnes, n'eust pas plutost moyenné leur elargissement, que l'intercession d'un Prince. Mais faut-il s'estonner, si un Escrivain qui a calomnié la Reine Mere, & tout ce qu'il y a de Grand dans l'Estat, a pareillement diffamé la maison d'Ornano, pource qu'elle faisoit ombre à celle de Richelieu ? Le sang des Heros pourtant éclatte tousiours, mesme quand on s'efforce de le fletrir. Et quoy que Messieurs d'Ornano ayent depuis preferé le repos de la campagne aux tumultes de la Cour, & qu'ils n'y soient re-

ve-

* Il fut porté à Aubenas.

venus avec plaisir que lors que la Iustice y est reuenuë avec toute sa liberté; la posterité neantmoins les estimera d'autant plus, que le plus grand de tous les Tyrans a apprehendé leur vertu, & qu'il n'a tâché de les opprimer que pour oster l'empeschement qu'il trouvoit à mettre la Royauté au dessous de la subjection. Apres tout, les grands hommes sont plus illustres par leurs malheurs que par leur prosperitez. Les uns monstrent leur courage, où les autres ne font voir que les caprices de la Fortune.

Il ne faut pas oublier icy, que la rage du Cardinal s'estendit si avant, qu'apres avoir tourmenté la vie d'Ornano, il voulut encor tourmenter ses Manes. Il souhaittoit qu'on fit le procez à son corps, mais Monsieur Canaut l'obtint du Roy, qui eut horreur de la proposition de son Ministre, mais qui eut encore paru plus juste, s'il en eust eu de sa personne & de ses mauvais conseils. Je tiens encore de bonne part, que ce Prince parlant de Monsieur d'Ornano, premier frere du Mareschal, dit, qu'on avoit eu tort de le tenir si long-temps en prison, qu'il l'avoit tousiours esti-

eſtimé homme de bien, & qu'il faiſoit grand eſtat de ſa perſonne & de ſa maiſon. Il luy avoit meſme donné les lettres patentes de Chevalier de l'ordre, afin qu'il fut reçeu à la premiere promotion : mais Richelieu le fit oublier, ſoit par envie contre le haut merite d'Ornano, ſoit parce qu'il ne falloit pas qu'un grand homme fuſt commis avec quelques rivaux, dont la Nobleſſe eſt encore conteſtée, apres que des Genealogies fabuleuſes l'ont dérivé de Louis le Gros : pour diſpoſer Armand à marcher avec un droit apparent ſur Louis le Juſte. Pour les autres Freres du Mareſchal, ils ont tous répondu à ſon merite auſſi bien qu'à ſon extraction, & ont cet avantage, qu'outre qu'ils ſe ſont hautement ſignalez par leurs exploits, tant dans la France que dans les pays eſtrangers, ils ont ſçeu accorder par un temperament merveilleux en des conjonctures bien dangereuſes, le ſervice de ſa Majeſté avec celuy de ſon Alteſſe Royalle. Auſſi eſt il vray, que les droicts des Princes ne ſemblent jamais contraires, que lors qu'un milieu violent, pour ſubſiſter par leur rupture, tâche de les rendre incorruptibles.

Quant

Quant à Madame la Mareſchale elle a touſiours deploré la perte de ſon mary, mais elle a mépriſé genereuſement ſes ennemis, & n'a non plus cedé aux violences qu'aux flatteries de Richelieu. Toute la France a ſçeu, comme il la fit accompagner par un exempt des Gardes, pour l'empeſcher de ſejourner autour de Paris apres ſon elargiſſement, comme le crime craint meſme l'ombre des perſonnes vertueuſes, & que ce Miniſtre apprehendoit que la preſence de la plus belle & la plus chere moitié d'Ornano, ne portât les Grands & le peuple à vanger l'abſence eternelle de ces Heros. Mais peu de gens ſçavent ce que j'ay appris d'un teſmoin irreprochable, qu'apres la mort du Duc de Montmorency, les Sieurs de Bulion & de Bouthillier furent envoyez vers elle de la part du Cardinal, pour luy propoſer de grands avantages à la Cour, ſi elle vouloit aider, par ſa conduite & par ſon credit, les deſſeins ſecrets de ſon Eminence ſur ſon Alteſſe. Mais elle fit voir par ſon procedé, qu'un eſprit genereux n'ayme point une faveur criminelle, & qu'une Mareſchale de France ſçait ſeconder les averſions legitimes

qu'on puiſſe, je ne diray pas executer, mais conçevoir ? Ne ſuborna-il pas Chalais pour le faire perir, ſur une prevention de parricide, afin de jetter le Roy dans la deffiance de ſon Alteſſe ; comme ſi on euſt eu deſſein de luy ravir la vie avec la Couronne ? Nous traiterons cette Hiſtoire à part, où nous verrons que le Seianus de la France, a fait expres des coupables, pour faire paſſer des innocens pour leurs complices. Au reſte, le Grand Prieur de France fut-il ſolicité de prendre une abolition, quoy qu'il n'euſt peché qu'en ce qu'il ne vouloit pas faillir comme les lâches ; qu'afin que Monſieur fut pris ou pour autheur ou pour fauteur de ſon crime, comme il eſtoit fort amy de la perſonne de ce Heros ? Enfin le poiſon emporta-il ce Grand homme, que pource qu'il ne voulut jamais trahir ſa vertu, & qu'on vouloit oſter à ſon Alteſſe un ſi bon appuy, apres avoir eſſayé inutilement, d'en faire un accuſateur contre elle. On ne laiſſa pourtant pas d'ouyr un des Secretaires du Grand Prieur, pour laiſſer dans l'eſprit du Roy l'image d'un attentat, ſuppoſé en effect, mais qui laiſſe touſiours des

ombrages veritables, même contre les perſonnes les plus fidelles & les plus proches. D'ailleurs, les brouilleries que le Cardinal imputoit fauſſement au Duc de Vendoſme, s'addreſſoient indirectement au Duc d'Orleans; car comme ils eſtoient étroitement liez & de ſang & d'amitié, on tâchoit de les rendre ſuſpects l'un dans l'autre, tant il eſt vray que ſous un Miniſtere tyrannique, il y a plus de danger à eſtre fidele à l'Eſtat, qu'à le trahir, parce que les vertus ne peuvent qu'eſtre perſecutées, où les crimes ſont abſolus.

Je viens maintenant à la detention de la Reine Mere, qui eſt un des plus grands points du Martyre de Monſieur, qui eut le regret de voir la Mere des plus grands Princes de la Chreſtienté, dans une priſon d'autant plus faſcheuſe, qu'elle luy eſtoit ordonnée par l'ingratitude d'une de ſes creatures, qui pour joindre la bravade à la cruauté, l'appelloit un affranchiſſement de Cour. Louis le Juſte, euſt-il pû jamais conſentir à un ſi funeſte deſſein, ſi Richelieu ne luy eut fait entendre, qu'elle avoit des deſſeins contre le ſalut d'un fils à qui elle avoit donné la vie, & que pour van-

ger

ger la mort du Marquis d'Ancre, elle avoit resolu de transferer la Couronne au Duc d'Orleans. L'effet justifia cette conjecture. Comment eut-il esté possible qu'un si bon Prince que Louis, qui se confessoit si souvent, n'eust jamais eu aucun remords de conscience pour le mal qu'on faisoit souffrir à sa Mere, si un Cardinal ne luy eust fait prendre la meilleure Princesse de l'Europe pour une Agrippine, qui ne vouloit pas l'agrandissement, mais l'abaissement de son fils? Mais de ce sujet, nous en traiterons amplement ailleurs. Il suffit d'observer icy, que l'humeur credule & deffiante de Louis luy avoit fait conçevoir depuis ce temps-là de si funestes impressions, qu'il ne les a jamais quitées, qu'en quittant la vie. Les charmes de Richelieu ont lors esté deffaits, & la nature n'estant plus sujette à la violence d'un Favory, a reconnu que Gaston estoit aussi digne Frere de Louis le Iuste, que fils de Henry le Grand. Mais devant que son innocence fut reconnuë, que ce Prince a souffert, ô Dieu Immortel! & que les siecles à venir le croiroient coupable, suivant les peines qu'il a essuyées, si nous ne leurs apprenions

qu'il a enduré pour la vertu & pour la Majesté, ce que d'autres endurent pour des sujets d'ignominie ? C'est aussi le charactere des Martyrs, de reçevoir beaucoup de mal pour un bon subjet.

Ne l'avons nous pas veu trois fois exilé du Royaume, non pas par l'ordre d'un Roy, mais d'un Favory, & apres avoir tâché de détruire ses maisons, n'a-t'on pas destruit ses Asiles ? Le Duc de Lorraine a-t'il perdu ses Estats, que pour avoir sauvé Monsieur des poursuittes de Richelieu, plutost que pour avoir rompu des traittez captieux ? & n'a-t'il pas reçeu mille desavantages de la France, pour luy avoir donné une Auguste Princesse, au lieu d'une suivante que la faveur vouloit faire épouser à Gaston, de gré ou de force ; comme si la qualité de Madame Royale eut appartenu à Madame la Niepce Cardinale ? Et c'est icy que Gaston a eu besoin de toute sa patience, voyant qu'on haïssoit à mort la plus belle moitié de luy méme ; que l'homme vouloit diviser ce que Dieu avoit uny, & faire passer pour infame le sang des Roys de Hierusalem. Que diray je des autres déplaisirs que Ga-

Gaſton a reçeus d'Armand ? Cet eſprit broüillon ne trouva il pas le moyen de jetter de la diviſion entre les gens de la ſuite de la Reine Mere & de Monſieur, afin que cette Princeſſe ſe mécontentant de tout, donaſt ce déplaiſir á ſes enfans de la voir mourir la plus grande & la plus mal-heureuſe de toutes les Reines ? Ne gaigna-t'il pas Puylaurens pour le perdre avec ſon Maiſtre. Au reſte, Gaſton a-t'il rien aymé, que Richelieu n'ait hay ; & ce Prince eſt-il jamais entré ſeurement dans la Chambre du Roy, que depuis que Richelieu eſt entré dans le tombeau ? Il ne faut point icy parler de cette infame Declaration, qui viſoit plus á flechir tout le ſang Royal, qu'á dépoüiller Monſieur de ſes droits. Mais j'ay tort de me taire, il faut que toutes les Provinces, & tous les ſiecles aprenent, que Gaſton pour avoir voulu ruiner la tyrannie d'un Favory, a eſté declaré criminel d'Eſtat, & qu'il a failly á perir, pour avoir voulu ſauver le Prince & la Monarchie. Il faut encor qu'ils apprennent ce miracle de la Providence de Dieu. Gaſton vit encor apres tant de morts qu'il a ſouffertes ; Il eſt

RECUEIL
DE QUELQUES LETTRES
DU ROY ET DE MONSIEUR
Touchant ſa ſortie du Royaume.

Lettre de Monſieur au Roy.

MONSEIGNEUR,

Ie fus grandement ſurpris quand je ſceus ces jours paſſez, en ſuite de la detention de la Reyne Madame ma Mere, que voſtre Majeſté venoit vers moy à Orleans, avec une armée & un attirail de guerre, comme ſi j'euſſe eſté un ennemy de l'Eſtat Je ſuis encore auſſi ſurpris de voir aujourd'huy, qu'ayant quitté ma maiſon pour n'eſtre point obligé en m'y deffendant, de faire aucune choſe qui vous peuſt deplaire, & m'eſtant retiré en cette Province qui ne vous pouvoit eſtre ſuſpecte, veu que mon Couſin

le Duc de Bellegarde (lequel j'ay reçeu de voſtre main pour mon domeſtique) en eſt Gouverneur, j'y ay trouvé les portes des villes fermées par les ordres precis de voſtre Majeſté; & j'apprends en outre qu'elle vient à grandes journées avec les meſmes armes pour faire violence à ma perſonne, ſans que j'en ſçache le ſujet, ſi ce ne ſont ceux que j'ay veu dans une lettre de voſtre Majeſté, qui contient divers faits à quoy je n'ay jamais penſé, ainſi que teſmoignera de bouche le Sieur de Briançon: Mais cette lettre me fait connoiſtre par quels artifices & ſuppoſition calomnieuſe, l'on me veut faire paſſer dans voſtre eſprit pour un factieux, & me faire haïr de voſtre Majeſté. Auſſi Monſeigneur, ne pourrois-je pas croire ſans faire tort à voſtre bon naturel, que le mauvais traittement que la Reyne Madame ma Mere reçoit, & que la perſecution que je ſouffre vinſſent de voſtre mouvement, & que vous n'ayez eſté provoqué à y conſentir, par les inventions captieuſes de ceux qui travaillent à noſtre diviſion, & pretendent s'eſtablir par ma ruine & par la voſtre ſuc-

ceſ-

ceſſivement. Ie ſupplie donc tres humblement voſtre Majeſté avant qu'elle paſſe outre, & qu'elle ſe porte juſques au point de me chaſſer par force hors de ſon Royaume, de ſe bien informer ſi ce que l'on luy a fait entendre de moy, eſt veritable, tant ſur les ſujets de laditte lettre, que ſur d'autres qui me ſont inconnus. Ie la conjure auſſi de vouloir faire reflexion ſur ce qui s'eſt paſſé, & d'examiner les deſſeins de ceux qui en ſont autheurs. Vous trouverez, je m'aſſeure, ſi vous y prenez garde, que leurs intereſts ne ſont pas les voſtres, mais qu'ils ſont d'autre nature, & vont plus avant que vous n'avez penſé juſques icy, quoy qu'ils faſſent & diſent ce qu'il leur plaiſt, ſe ſervans de voſtre nom. Ie puis bien neantmoins repreſenter à voſtre Majeſté, que s'ils ne redoutoient non plus la cenſure de la juſtice, & eſtoient auſſi preſts d'y rendre compte de leurs actions, que ceux des miens qu'ils appellent mauvais eſprits, & qu'ils accuſent de me donner de mauvais conſeils, ils n'auroient pas beſoin de prendre un ſi grand eſtabliſſement, ny tant de places & de Citadelles. Ie vous ſupplie encore

Monſeigneur, de n'adjouſter ny foy ny creance en ce qui viendra d'eux pour tout ce qui me touche, & d'avoir agreable de me traitter plus favorablement qu'ils ne veulent; Comme de ma part je vous jure & vous proteſte que je m'attacheray à voſtre Majeſté, & par affection & par intereſt plus que jamais. Apres cela ſi Dieu veut permettre pour mon malheur, & pour le voſtre en ſuitte, & pour celuy de toute la France, que leurs artifices prevalent ſur la verité, qu'ils ayent plus de force que l'innocence & la ſincerité de mes penſées & de mes actions, & que leurs deſſeins ſuccedent contre le vœu commun de tous les gens de bien; de ſorte que pour les advancer ils me mettent en voſtre diſgrace, & vous portent à me chaſſer hors de France, comme ils ont deſia fait hors de voſtre Cour & de ma maiſon; Au moins obligez moy de me donner quelques jours de relaſche, pendant leſquels je puiſſe meſnager une retraitte dans les terres des eſtrangers. Ie me promets d'autant plus cette faveur de voſtre Majeſté, qu'elle ne pourroit que perdre en me faiſant perir, & que de ma conſervation de-

pend-

pend en partie la sienne, pour laquelle de bon cœur je voudrois mettre ma vie si elle y estoit utile, estant

MONSEIGNEUR,

Vostre tres humble & tres-obeissant serviteur & sujet

GASTON

A Bellegarde le 23. Mars 1631.

RESPONCE DU ROY

MOn Frere, pour response à la lettre que le Sieur de Briançon me rendit hier au soir de vostre part, je vous diray que je ne puis assez m'estonner, qu'apres avoir ceu les supplications & les instances que j'ay faites, & fait faire plusieurs fois à la Reyne Madame ma Mere, de rentrer dans mes conseils & se reünir avec moy, pour y vivre comme elle a fait par le passé; sans qu'elle y ayt voulu entendre, vous vous

ſerviez du mot de detention de ſa perſonne, pour ſignifier la priere que j'ay eſté contraint de luy faire, de s'en aller pour quelque temps en ſa maiſon de Moulins, afin d'y demeurer avec toute liberté. C'eſt à mon grand regret que le bien de ſes affaires m'a obligé de me ſeparer d'elle. Si vous en avez autant de déplaiſir que j'en reſſens, vous n'eſtes pas je m'aſſeure content de vous meſme, puiſque voſtre partement de la Cour ſans mon ſçeu & mon congé en eſt la principale cauſe. Ie luy rendray touſiours ce qu'un bon fils doit à ſa Mere ſans que rien m'en puiſſe divertir, non plus que m'empeſcher de ſatisfaire à ce que je dois à mon Eſtat, au bien & au repos de mes ſujets. C'eſt ce qui me fit partir de Paris lors que je deſirois le plus d'y demeurer, & c'eſt ce qui me porta à m'approcher du lieu où vous eſtiez, pour taſcher à vous deſtourner de prendre des reſolutions, qui eſtans deſavantageuſes à ce Royaume, vous fuſſent prejudiciables. Ceux qui vous ont perſuadé que je vous ſuivois avec une armée, ont eſté ou mal informez, ou bien ma-

malins, puiſque je n'ay que ce qui marche d'ordinaire avec moy, pour la dignité & ſeureté de ma perſonne, que j'emploieray touſiours auſſi volontiers à voſtre advantage, comme il me ſeroit impoſſible de m'en ſervir à aucune violence contre vous. Ie ſuis bien reſolu d'empeſcher qu'il ne s'en faſſe en mon Royaume, qui puiſſe troubler le repos que je veux conſerver à mes ſujets, & me divertir du ſoulagement que je leur veux donner. Vous avez grande raiſon de teſmoigner que ce qui vous a fait ſortir de ma Cour & de voſtre maiſon, vous fera ſortir de la France, puiſqu'en effet ce ſont les mauvais conſeils que l'on vous a donnez, & les deſſeins cachez que l'on a fait ſans mon ſçeu, & peut eſtre ſans le voſtre. Si c'eſt vous en chaſſer & vous perſecuter de vous avoir rendu des preuves de ma bienveillance en toutes occaſions, & d'avoir departy de grands biens-faits aux voſtres, vous pouvez dire que j'uſe de perſecution envers vous, & que je ſuis cauſe de voſtre ſortie; mais en effet je la tiens ſi prejudiciable à voſtre perſonne,

lettre contre ceux dont je me ſers ; leurs actions y reſpondent aſſez, faiſans voir clairement à tous ceux qui ne ſont point aveuglez de paſſion, qu'ils n'ont jamais eu d'autres intereſts que les miens & ceux de l'Eſtat qui doivent eſtre les voſtres ; mais ce n'eſt pas de cette heure que ceux qui veulent attaquer l'authorité des Roys, ont de couſtume de ſe plaindre de leurs Miniſtres ; Les miens ne craignent point la cenſure de la juſtice, puis qu'ils ſont auprés de moy qui la rends à tout le monde. S'ils ont des places, ce ſont des marques de ma bonne volonté, & de l'eſtime que je fais de leurs ſervices, & non des teſmoignages de leur crainte. Au reſte ils n'en ont point qu'ils n'euſſent il y a cinq ans devant les grands effets qui ſont arrivez à l'advantage de cet Eſtat ; auſſi voy-je bien que ce n'eſt pas tant les places que je leur ay commiſes qui bleſſent ceux qui y trouvent à redire, comme la facilité qu'elles leur ont donné de contribuer au bon ſuccez des entrepriſes que j'ay faites depuis ce temps. Ceux qui ſont auprez de vous, vous conſeilleroient volon-

lontiers de vous plaindre non ſeulement de moy ſur ce ſujet, mais de mes predeceſſeurs qui en ont commis des plus importantes du Royaume entre les mains des perſonnes ſi fidelles, qu'elles ont eſté à l'eſpreuve de toutes les ſollicitations qu'ils leur ont fait faire ſous voſtre nom; Je ſupplie Dieu qu'il me conſerve les ſerviteurs dont vous vous plaignez, par ce qu'ils continuent à ſuivre mes intentions, & à me rendre des ſervices auſſi ſignalez qu'ils ont fait par le paſſé. C'eſt ce que deſirent tous les gens de bien, & ce que vous devez ſouhaitter vous meſme, puiſque non ſeulement ils ne peuvent eſtre paſſionnez pour ma perſonne ſans deſirer voſtre bien; mais qu'en outre ils n'ont perdu aucune occaſion de vous ſervir, quand ils l'ont peu faire, ſans ſortir des termes de ce qu'ils me doivent. Vous aymant cherement, comme je vous l'ay touſiours teſmoigné par effet, bien que la priere que je vous ay faite de Paris par mon Couſin le Cardinal de la Valette; d'Eſtampes par le Sieur de Chaudebonne, & d'Auxerre par le Sieur d'Amanzay, de revenir

aupres

auprés de moy, ait eſté inutile, je ne laiſſe pas de vous en conjurer encore, vous aſſeurant que vous y recevrez tout le bon traitement que vous pouvez attendre. Mon Frere, de

Voſtre tres affectionné frere.

LOUYS

Eſcrite à Chamſeaux le 26. de Mars 1631.

Lettre de Monſieur au Roy.

MONSEIGNEUR,

Je voy avec grand deplaiſir par la lettre qu'il a pleu à V. Majeſté de m'eſcrire pour reſponce à la mienne, que l'on ne travaille pas ſeulement à me noircir dans voſtre eſprit par divers artifices, ainſi que je vous ay deſia fait entendre, mais auſſi que l'on vous ſurprend ſur le ſujet peut-eſtre de la plus grande conſequence, entre tous ceux qui vous touchent, & que l'on

vous

vous deguiſe la ſubſtance & les circonſtances d'un fait dont il vous importe au dernier point de ſçavoir la verité pour y mettre ordre. Vous vous eſtonnez, Monſeigneur, que je vous aye parlé en paſſant de la detention de la Reyne Madame ma Mere, comme ſi cela n'eſtoit pas, & me reprenez d'appeller de ce nom la priere que vous dites luy avoir faite d'aller en l'une de ſes maiſons en toute liberté; Et quoy, Monſeigneur, qui pourra s'imaginer qu'elle ſoit en pleine liberté, puis qu'il eſt conſtant qu'elle a eſté arreſtée par le Mareſchal d'Eſtrée, que le Chaſteau de Compiegne où l'on la retient, eſt environné de trouppes de Cavallerie & d'Infanterie, auſquelles il commande pour empeſcher qu'elle n'en ſorte; Qu'il y a autant d'appareil, & que l'on apporte autant d'obſervation à la garder que l'on feroit le plus grand ennemy de la France, qu'on auroit pris en guerre; Que l'on luy a oſté & empriſonné ſon Medecin qui eſt neceſſaire à la conſervation de ſa vie? Tout cela eſt ſi vray & ſi public, que ce que vous trouvez à dire que j'appelle detention, pleuſt à Dieu que le reſte des hom-

hommes ne l'appellaſſent pas priſon & captivité. Vrayment, Monſeigneur, je penſerois bien me trahir moy meſme auſſi bien que V. Majeſté, & la Reyne Madame ma Mere, ſi je manquois à vous declarer franchement cette verité d'autant plus qu'on s'efforce de vous la couvrir, & qu'en effet il ſemble qu'elle vous ſoit inconnuë, & ſi je ne vous conjurois, comme je fais pour l'amour de vous-meſme, de vouloir jetter les yeux ſur cette procedure eſtrange, & d'y pourvoir. Je ne doute point que vous ne ſoyez ſollicité de le faire par pluſieurs reſpects & infinies conſiderations: Mais ſur tout permettez moy de vous repreſenter celle cy; S'il arrivoit (ce que Dieu ne vueille) que les douleurs violentes que reſſent la Reyne Madame ma Mere par ces rudes traitements, qui vous ſont, je m'aſſeure, auſſi cachez que le reſte; Si, dis-je, les reſſentimens qui la preſſent par tant d'outrages luy cauſoient la mort en l'eſtat où elle eſt, quelle atteinte reçevroit voſtre reputation? Mais quel regret auriez vous d'eſtre privé en cette ſorte de ſes dernieres paroles, & de ſes dernieres benedictions?

Com-

Comment pourriez vous jamais vous consoler d'une telle perte, veu sa cause & ses circonstances? Quelle joye pourriez vous jamais sentir apres un accident si funeste? Au nom de Dieu, Monseigneur, prevenez le, & trouvez bon que je vous en parle en ces termes comme estant un effet de mon devoir, & du sentiment fidele que j'ay pour tout ce qui vous touche, aussi bien que pour ce qui regarde la Reyne Madame ma Mere, & ne pensez pas qu'en ce faisant je vueille participer au restablissement de sa liberté pour diminuer l'obligation qu'elle vous en doit avoir. Je sçay qu'il est advantageux pour vous, que vostre seule main face & accomplisse cet ouvrage, & que personne n'y prenne non plus de part qu'on vous en doit donner aux mauvais traitemens qu'elle reçoit. Ainsi le remettant à vostre justice, à vostre prudence, & à vostre bon naturel, je reviendray à ce qui me concerne, & vous diray que je ne suis point sorty de la Cour pour troubler vostre Estat, ny pour alterer le repos de vos sujets. J'ay veu de mes yeux quelques-unes de leurs miseres, qui sont si deplorables qu'il n'y a point de Bar-

Barbare qui n'en euſt compaſſion, & Dieu ſçait ſi je voudrois contribuer de mon ſang pour les ſoulager, tant s'en faut que je les vouluſſe accroiſtre: il a bien paru ſi je penſois à faire des brouilleries dans voſtre Royaume, puiſque je n'ay pas ſeulement fait munir Amboiſe, & que j'ay donné ordre de le remettre entre les mains de Fecquieres ſur voſtre commandement, ce qui eſt bien contraire à ce que l'on vous a voulu perſuader que j'avois deſſein ſur d'autres places. Il a bien auſſi paru quelles eſtoient mes intelligences avec les Princes Eſtrangers, en ce qu'eſtant contraint de ſortir de Bellegarde, je n'eſtois aſſeuré d'aucun lieu où l'on me deuſt ouvrir les portes dans ce Comté. Que ſi j'ay obtenu quelque faveur des Eſtrangers en ma retraite, la violence ſans exemple de celuy qui me pourſuivoit avec vos armes, les a comme obligez à ce faire, & à prendre compaſſion de mes ſouffrances, pluſtoſt que ma venuë ne leur a fait naiſtre des ombrages & des penſées de s'y oppoſer, & de me courir ſus; Si bien que l'extreme paſſion qu'il a teſmoigné d'avoir de me faire perir, a eſté cauſe

cauſe de mon ſalut en ce rencontre, qui eſt peut-eſtre le ſeul advantage (s'il ſe peut ainſi appeller) que j'ay eu dans ma diſgrace : & ſi en partant d'Orleans j'avois quelques Gentilshommes avec moy autres que mes domeſtiques, qui ne pouvoient eſtre cent en tout, il eſt bien evident que je ne m'en voulois pas ſervir pour rien entreprendre, mais ſeulement pour ma ſeureté par les chemins, veu que je les ay renvoyez incontinent apres avoir paſſé les rivieres, & qu'à peine ay-je à preſent ceux de ma maiſon. Il paroiſt encore aſſez par d'autres circonſtances, dont j'ay informé voſtre Majeſté par le Sieur de Briançon, que je ne me ſuis pas ſeparé de la Cour pour faire aucune choſe contre voſtre ſervice. Je vous ay fait entendre ſeulement deux conſiderations qui m'y ont porté, n'ayant point voulu juſques icy mettre en avant celles qui m'ont autrefois obligé de ſortir de vôtre Royaume ; l'une eſt l'intereſt que j'ay eu de garentir ma reputation du blaſme que l'on me donnoit de participer au mal dont l'on accuſoit voſtre principal Miniſtre, à quoy je ne pouvois mettre ordre par autre maniere

niere plus reſpectueuſe à voſtre regard, que par mon eſloignement, apres la profeſſion publique que j'avois faite d'eſtre ſon amy par voſtre commandement. L'autre motif de ma retraite a eſté la juſte apprehenſion que j'ay euë d'un entrepriſe ſur ma liberté, ce qui eſtoit fondé ſur divers advis & quantité de preſomptions bien fortes; Auſsi maintenant eſt il bien conſtant que ma crainte n'eſtoit pas vaine, voyant de quelle ſorte l'on m'a pouſſé juſqu'où je ſuis, & apres ce qui s'eſt paſſé à l'endroit de la Reyne Madame ma Mere, dont je vous diray, Monſeigneur, qu'il ſeroit bien nouveau de me referer à preſent la cauſe, comme il ſemble qu'on vueille faire, puiſque non ſeulement elle eſt aſſez evidente, mais encore qu'elle a eſté preciſement ſpecifiée par les lettres qui ont eſté expoſées au public, incontinent apres le retour de V. Majeſté du voiage de Compiegne, leſquelles contiennent les premieres declarations, & conſequement plus naïfves ſur ce ſujet, ſçavoir que ce mal luy eſt arrivé pour n'eſtre pas en bonne intelligence avec voſtre Miniſtre. Il ſeroit encore auſſi nouveau

veau de faire passer pour une faction & une caballe l'union & l'amitié cordialle qui doit estre entre une Mere & un Enfant, telle qu'estoit celle de la Reyne Madame ma Mere, & de moy ; & de faire qualifier un service notable à l'Estat, la division irreconciliable qu'on s'est efforçé de mettre entre Nous par milles inventions malicieuses, dont il a pleu à Dieu donner quelque veuë à des gens de bien, pour en empescher les effets. Peut estre est-ce le vray sujet de la disgrace secrette de feu mon Cousin le Cardinal de Berulle, de n'avoir pas entierement fermé les yeux, ou plustost de n'avoir pas contribué aux artifices & intrigues de celuy qui nous veut diviser : C'est bien aussi l'un des principaux sujets pourquoy il veut tant de mal aux miens dans son ame : Mais la plus grande faute qu'ils ont commise en effet, c'est de m'avoir tousiours retenu de me plaindre & de declarer à V. Majesté ce que j'avois sur le cœur pour ce regard. Ie ne dis point cecy pour les excuser, & ne refuse point d'estre informé de leurs actions s'ils ont fait quelque chose à mon insçeu, ce que je ne crois pas, je seray bien ayse de

de le ſçavoir. Pleuſt à Dieu que V. Majeſté fut auſsi diſpoſée d'ouir les veritez d'extreme conſequence de quelques-uns des ſiens, & d'y mettre ordre : Si celà eſtoit, le public ſeroit bien-toſt ſatisfait, & V. Majeſté en repos, & la Reyne Madame ma Mere en liberté, & moy en voſtre bonne grace, & conſequemment en ſeureté ſans chercher d'autres precautions. Je ne veux point repliquer à tous les points de voſtre lettre ; Celà ſembleroit pluſtoſt poinctiller avec V. Majeſté hors des termes du reſpect que je luy porte, que la vouloir contenter. De maniere que je veux finir cette depeſche par la ſupplication tres-humble que je luy fais, de me vouloir accorder ce qu'elle me demande, qui eſt mon retour dans ſon Royaume ; je ne deſire pour celà que ma ſeureté, & telle que toute perſonne qui aura ſeulement le ſens commun, l'eſtimera juſte & raiſonnable, eu eſgard à ce qui s'eſt paſſé. Ie ne veux point mettre icy en conſideration la liberté de la Reine Madame ma Mere, pour les raiſons que j'ay touchées cy-deſſus ; preſuppoſant auſſi par les termes de voſtre lettre qu'elle la

poſſedera toute entiere, avant que vous ayez reçeu celle-cy, joint que je ne crois pas que vous puiſſiez vivre content non plus que moy, juſques à ce qu'elle ſoit en cet eſtat. De ma part, Monſeigneur, je voüe & promets tres religieuſement à V. Majeſté une affection plus tendre & plus ſincere qu'elle n'en pourroit attendre d'un fils, & une obeyſſance plus ſouſmiſe qu'elle n'en pourroit deſirer du moindre de ſes ſujets: Et apres tout, ſi je ſuis ſi malheureux qu'elle me refuſe, j'adjouſte quand l'on auroit aſſez d'artifices pour la porter à me faire encore pis que je ne ſouffre preſentement, je conſerveray touſiours pourtant le reſpect & l'affection que je luy dois, ainſi que luy teſmoignera plus particulierement de bouche le Sieur de Briançon, qui luy rendra cette lettre de ma part, auquel je la prie d'adjouſter creance, & ne point douter que je ne vueille vivre & mourir,

MONSEIGNEUR,

Voſtre tres-humble & tres-obeyſſant ſerviteur & ſujet.

GASTON.

ABezançonce 1. Avril 1637.

LET-

LETTRE DE MONSIEUR AU ROY.

MONSEIGNEUR,

Bien que les paroles injurieuſes qui ſont dites contre moy & contre mes plus fideles ſerviteurs dans la Lettre que V. Majeſté m'a fait l'honneur de m'eſcrire, ſoient des effets de la haine que voſtre principal Miniſtre me porte, & à eux auſsi, & des mauvaiſes impreſsions qu'il vous a donné de moy, pluſtoſt que des marques de voſtre colere; voyant neantmoins voſtre nom au bas de la Lettre, je l'ay reçeuë avec tant de reverence que je n'ay point eu de reſſentiment contre luy de ce qu'il eſt autheur de ces injures; & encores qu'en cela, comme en la plus part de ſon procedé, il perde le reſpect qu'il

me doit, à cauſe de l'honneur que j'ay d'eſtre voſtre Frere, je ne veux pourtant pas à ſon exemple manquer à celuy que je vous ay touſiours porté, ny à la bien ſeance que doit garder un homme de ma condition, en repliquant par des termes ſemblables contre luy. Je diray donc à V. Majeſté pour reſponce que ce n'a eſté ny l'intereſt, ny la ſuggeſtion des miens qui ont donné lieu à ma derniere depeſche : Il eſt ayſé à voir que la plus grande partie de ce qu'elle contient, eſt de ma connoiſſance, & non point de la leur, & qu'ils n'en ont peu ſçavoir que ce que je leur en ay voulu apprendre. Le zele que j'ay au bien de voſtre Eſtat, & l'affection que je porte à voſtre perſonne, ont eſté les principaux motifs qui m'ont excité à faire cette depeſche, en laquelle je n'ay eu autre but que le ſalut de l'un & de l'autre, comme un châcun le peut connoiſtre en la liſant ; Et partant je ne puis pas croire que vous ayez pris la peine de la conſiderer, veu les qualitez que vous luy donnez. Si vous m'aviez fait cet honneur, vous en auriez un meilleur ſentiment. C'a eſté ſans doute voſtre principal Miniſtre qui a employé le

le pouvoir qu'il a pour vous empeſcher de la voir ; Auſſi eſt-il ſeul entre tous vos ſujets qui ma Lettre accuſe, & qui ſçachant en ſon ame qu'il ne peut rien reſpondre aux faits ſinguliers dont elle eſt compoſée, s'efforçe de les tourner en deriſion, & de les eluder par des invectives en general, ſans rien particulariſer, qui eſt un artifice aſſez ordinaire à ceux qui ſe ſentent preſſez de la verité. Si ma Lettre eſt longue, c'eſt le grand nombre de ſes crimes qui en eſt cauſe, leſquels je n'ay pas meſmes deduits avec exaggeration ; Tant s'en faut, je me ſuis retenu d'en exprimer beaucoup d'autres tres-noirs dont je ſuis bien informé ; & comme il voit qu'il ne ſe peut deffendre par raiſon de ceux que j'ay ſpecifiez, il dit tout haut à un chacun ce qu'il vous a perſuadé de m'eſcrire, que ce n'eſt pas à moy ny aux miens de diſcourir de vos affaires, ny de ceux que vous y employez, que je n'ay point de pouvoir ſur luy, & choſes ſemblables. Je laiſſe à juger à voſtre Majeſté ſi un Miniſtre qui n'auroit point de mauvais deſſeins, donneroit conſeil à un Roy ſon Maiſtre, d'exclurre ſa Mere &

Frere unique de ſes affaires, d'arreſter l'une, & de pourſuivre l'autre, avec une telle violence, de leur fermer la bouche à tous deux ſur toutes ſortes de ſujets, pource qu'ils ont parlé de ſon Miniſtre avec liberté ; Et ſi ces deux perſonnes eſtans eſloignées, & n'oſans plus parler de luy, il n'a pas facilité de tout entreprendre impunement, ſans qu'on le puiſſe contredire. Ce qui me fait juger encore que voſtre Majeſté n'a point veu ma Lettre, c'eſt qu'elle me blaſme & condamne les miens pareillement ſur deux points, dans leſquels je ne comprends pas qu'il y ayt matiere de me reprendre. Le premier, d'avoir deſcrié & cenſuré vos actions ; Le ſecond, d'avoir eu deſſein de fortifier des factions dans voſtre Royaume ; D'avoir voulu empeſcher l'établiſſement du repos en Bretagne, la priſe de la Rochelle, le ſecours de Ré, & la protection de vos Alliez. Pour le premier, tant s'en faut que j'aye failly comme vous m'imputez, qu'au contraire ſçachant que voſtre Miniſtre eſt en horreur & en abomination à vos peuples par la violence, la perfidie, & l'inhumanité dont il uſe en ſon adminiſtra-

ſtration, j'ay eu un ſoin particulier de faire voir dans ma Lettre, combien voſtre naturel & vos intentions ſont eſloignées de ſes procedures injuſtes & extraordinaires, meſmes de celles qu'il a tenues envers la Reyne Madame ma Mere, & envers moy, afin qu'il demeuraſt ſeul chargé des maledictions du peuple, & que les effets de mauvaiſes actions ne fuſſent point capables d'alterer les affections naturelles que vous portent vos ſujets, & qu'ils vous doivent, à cauſe de voſtre dignité & vertu. Que ſi j'ay dit que vous eſtes ſouvent ſurpris & forcé par ſes fourbes & ſes intrigues, je ne penſe point pourtant vous avoir offencé, car il n'eſt pas nouveau qu'un Prince tres-ſage & tres habile, ſoit quelquefois trompé, & meſmes contraint d'agir malgré luy par les menées & les artifices d'un meſchant: Mais pour faire connoiſtre que voſtre Miniſtre, ou ceux qui le ſervent, vous veulent deſcrier, & non pas moy, je vous ſupplie de vous faire lire un Chapitre de l'Hiſtoire du Cardinal d'Amboiſe qu'il a fait depuis peu compoſer à ſa louange, où il eſt parlé de moy ſur le ſujet de Charles

de Lorraine qui fut exclus de la Couronne par Huges Capet, & vous verrez à quelles personnes vous, luy, & moy, sommes comparez tacitement, mais fort intelligiblement; comme il est partagé en ses riches comparaisons; & si cela respond à cette exacte fidelité dont vous le louez si hautement. Pour le regard de l'autre point où vous faites les miens si criminels, je pense avoir assez justifié par ma Lettre, que c'est ce mesme Ministre qui m'a voulu diviser de vostre Majesté au voyage de Bretagne par d'execrables moyens, & que les miens ont deslors constamment resisté à ses mauvais desseins; Que pareillement contre son intention j'ay fait ce que j'ay deu pour le service de Ré; Que pendant le premier voyage d'Italie & de Languedoc, je suis demeuré dans mes maisons sans me plaindre, craignant de nuire à vos affaires, quoy qu'il m'eust chassé de vos armées, & fait menacer de prison, & qu'au point de vostre second voyage en Italie, je suis revenu promptement de Lorraine pour agir suivant vos Ordres, bien que j'estimasse cette derniere entrepriſe ruineuse pour vostre

ſtre ſervice, & qu'il euſt eſté plus expedient de ratifier le traité qu'avoit fait mon Couſin le Mareſchal de Crequy, comme la ſuitte l'a mouſtré, qu'eſtant demeuré à Paris pendant voſtre dernier voyage, j'empeſchay l'arrivée d'une grande armée d'Allemans en France, ſans aucunes forces, par le moyen de Monſieur le Duc de Lorraine mon frere, qui les arreſta à ma priere, comme je partois pour m'aller oppoſer à eux ſur la frontiere, & payer de ma perſonne, n'ayant avec moy que ma maiſon : Cette conduite eſt bien eſloignée d'un deſſein de prendre ces conjonctures pour faire tort à vos affaires & m'en prevaloir, & ſi je ne me fuſſe contenté de la place que je penſois poſſeder dans voſtre cœur, & que je n'en euſſe fondé la ſeureté ſur voſtre affection comme j'ay fait, je ne ſerois peut eſtre pas aujourd'huy en l'eſtat où je ſuis. Or il eſt conſtant qu'en ces occaſions je n'ay changé, ny de conſeil, ny de Miniſtres, & que je me ſuis touſiours ſervy de ceux que j'ay maintenant, qui partant ne peuvent pas juſtement reçevoir le reproche de s'eſtre oppoſez à ces ſervices que ie vous ay ren-

dus, lesquels j'ay esté obligé de desduire dans ma derniere Lettre, & que je repete icy avec peine pour ma justification, n'en voulant tirer aucun advantage que l'honneur de vous avoir fidelement servy, & souhaittant que vous ayez la gloire entiere de tous les bons succez. L'intention de vostre Ministre est bien autre, car il ne se veut eslever dans l'authorité & dans l'estime des hommes, qu'en ce qu'il s'efforce de vous oster de vostre prix, lors qu'il affecte d'attribuer à vous seul par les Lettres qu'il publie sous vostre nom, & autres, tout ce que son malin esprit fait executer d'odieux par vostre puissance absoluë; comme la detention de la Reyne Madame ma Mere, mon expulsion, ou choses semblables; & qu'il s'applique à vostre exclusion, ce qui est tellement deu à vostre propre vertu qu'aucun autre n'y peut pretendre part sans commettre un crime notable. Que si d'ailleurs je vous ay depleu, Monseigneur, en declarant au public les pernicieux desseins, & les mauvaises actions d'un ambitieux Ministre à vostre descharge, mon zele m'a fait commettre en cela une faute qui vous est si

utile

utile & ſi advantageuſe, qu'elle merite bien que vous me la pardonniez promptement, & d'autant plus que j'en prends Dieu à teſmoin, ſi j'ay dit un ſeul mot de loüange pour voſtre Majeſté & de blaſme contre luy, que je n'eſtime en ma conſcience tres-veritable; Et pour juſtifier qu'il n'y a rien de ſuppoſé ny dans ma Lettre que je vous ay eſcrite, ny dans la Requeſte que j'ay envoyé à voſtre Parlement, je ſuis preſt de luy en faire voir la preuve par les formes de la juſtice, ſans me ſervir du conſeil ny du miniſtere des miens, & veux ſouſmettre ma perſonne aux meſmes peines qu'on impoſeroit à un particulier calomniateur, ſi je ne verifie moy-meſme tout ce que j'ay dit de luy, & beaucoup d'autres crimes tres-enormes qu'il a commis, & que je n'ay point encore declarez. Je ne ſçay pas ſi apres cette ſubmiſſion voſtre Majeſté aura bonne grace de ſouſtenir que ceux qui vous approchent & vous ſervent, ne ſont pas ſujets à la juſtice, car bien qu'il pretende peut eſtre s'eſlever en plus grande condition que moy par ſon uſurpation, je puis pourtant bien dire ſans vous offencer,

& ſans luy faire tort, que iuſques à cette heure il ne doit pas avoir plus de privilege que moy. J'adjouſte que voſtre Maieſté ayant la Juſtice en ſinguliere recommandation, ne peut meriter le nom de Juſte à meilleur titre qu'en faiſant chaſtier exemplairement celuy qui eſtoit obligé par toutes ſortes de reſpects de la ſervir avec fidelité, s'il eſt convaincu d'avoir conſpiré contre voſtre perſonne, contre celle de la Reyne voſtre Mere, celle de voſtre Frere, & contre voſtre Eſtat. Pour le regard de mes Miniſtres, il n'y a point de Juges ſi ſeveres devant leſquels ils ne ſoient preſts de rendre compte de leurs actions; quand ils n'auront qu'à ſatisfaire à la Juſtice & aux gens de bien, ils paroiſtront auſſi vertueux, que voſtre Miniſtre qui les veut noircir, parce qu'ils ſont fideles à vous & à moy, ſe trouvera coulpable s'il eſt expoſé à ſemblable eſpreuve. Quant à ce que vous remarquez à la fin de voſtre Lettre, qu'il y a des gens qui ont conçeu des eſperances abominables à voſtre prejudice, & des deſſeins contre voſtre perſonne; il ne peut venir en la penſée qui ſont ceux auſquels cela ſe refe-

re. Vous avez bien raiſon, Monſeigneur, de faire ce bon jugement de moy, que je les deteſte comme Monſtres, & que lors qu'ils viendront à ma connoiſſance, je les confondray ſi je puis, comme je n'ay point heſité à me porter partie contre voſtre Miniſtre, qui eſt celuy ſeul que j'ay reconneu juſques icy avoir de ſemblables penſées, & c'eſt l'unique ſuiet dont j'ay eu du reſſentiment contre luy, & non point des outrages qu'il m'a fait en mon particulier, comme il a bien paru en ce que ie ne luy ay point fait d'autre mal que de vous advertir de celuy qu'il vous veut faire; Et ſi Dieu par un ſpecial miracle l'avoit converty, & que voſtre Maieſté pour ſignaler à iamais ſa clemence luy euſt pardonné ſes fautes paſſées, i'aurois plus de joye de ſa converſion que ie ne puis iamais reçevoir de ſatisfaction pour ſon chaſtiment. Mais ſi Dieu veut permettre que ce Miniſtre demeure endurcy, ie le prie au moins qu'il vous faſſe la grace de deſcouvrir l'état où il vous a reduit, & le mal qui vous menace, & qu'il vous donne les conſeils neceſſaires pour vous en garantir, qu'il vous faſſe auſſi connoiſtre les intentions

& les affections sinceres que la Reyne Madame ma Mere & moy, avons pour vostre service & pour vostre personne. Alors toute la France sera comblée de bon-heur, & d'un vœu commun, vous donnera plus de benedictions que iamais, lors que par les mouvemens libres de vostre bon naturel, vous r'appellerez prez de vostre personne la Reyne Madame ma Mere & moy, qui ne pouvons vivre contens ailleurs qu'avec vous. Lors je me promets encore que mes devoirs vous seront agreables, & que j'auray autant de part en l'honneur de vos bonnes graces, que le souhaitte,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, &c.

LET-

LETTRE DE MONSIEUR AU ROY

Contenant les ſujets de ſa derniere retraite hors le Royaume apres la bataille de Caſtelnaudari.

MONSEIGNEUR,

Il eſt vray que le devoir auquel m'aſſujetit ma naiſſance & mon inclination à honorer voſtre perſonne m'obligeront touſiours de rendre à V. Majeſté toute ſorte de reſpects : mais comme ces derniers jours elle a deſiré de moy des ſubmiſſions extraordinaires, & ſans exemple, je luy avoue que pour m'y porter il ne falloit pas une conſideration moins puiſſante que celle qui m'y a fait reſoudre. Je croy auſſi, Monſeigneur, que Monſieur de Bullion n'aura

n'aura pas manqué de dire à V. M. les protestations que je luy ay faites quand il me dit sur l'instance que ie luy faisois pour sauver la vie, & donner la liberté à mon Cousin le Duc de Montmorensy ; Que le seul moyen que i'avois pour l'obtenir de V. M. estoit de me soubmettre absolument à toutes vos volontez, que de vous en demander des asseurances, c'estoit vous irriter, & offencer la confiance que ie devois prendre en vostre bonté; Qu'estant une grace dont vous deviez avoir la gloire toute entiere, je faisois mesme tort à mondit Cousin si je ne la laissois en la disposition de V. M. & que l'obeyssance aveugle que je luy rendois en cette occasion me devoit mettre hors de crainte, & me donner des esperances aussi certaines pour cet effet, que ie les pouvois souhaiter; Tellement, Monseigneur, que ne pouvant pas douter que Mousieur de Bullion n'eust charge de V. M. de m'en parler de cette sorte, & de me donner à connoistre qu'asseurement ie devois attendre de sa clemence la conservation d'une personne qui luy estoit considerable par le merite de ses Ayeulx, ses eminentes qualitez

tez & ſes ſignalez ſervices qu'il a rendus à voſtre Majeſté en tant d'occaſions où il a reſpandu ſon ſang, & deux batailles qu'il a gaignées tres importantes au ſalut de voſtre Eſtat, & à l'honneur de la France, je me reſolus des-lors d'obeyr aveuglement à V. Majeſté en tout ce qu'elle me demanderoit, & pluſtoſt de ſacrifier tous mes intereſts, & ceux de mes ſerviteurs, d'eſtouffer tant des iuſtes reſſentimens, & diſſimuler mes plus cheres affections, & pluſtoſt meſmes de renoncer pour un temps aux devoirs où la nature m'oblige, que de manquer à la moindre des choſes que V. Maieſté m'ordonnoit, croyant qu'elles m'eſtoient preſcriptes pour meriter une grace que i'aurois meſme acheptée aux prix de mon ſang, & d'une partie de ma vie; Auſſi eſt ce qui m'obligea à demeurer d'accord de cette promeſſe de paroiſtre inſenſible à toute ſorte d'evenemens, inſerez dans les Articles, m'ayant eſté repreſenté qu'elle eſtoit neceſſaire pour diſpoſer entierement voſtre Majeſté à ce dont je la ſuppliois, & que ſi j'en faiſois difficulté ce ſeroit luy donner ombrage que je vouluſſe faire croire que j'aurois ob-

obtenu d'elle par un Traité secret ce qui devoit partir purement de sa misericorde: C'est enfin ce qui m'a contraint de me reduire au plus grand aneantissement où jamais soit tombé aucun Prince de pareille naissance que moy. Mais pour ne rien obmettre en une chose qui m'est si sensible & si importante, je rapporteray à V. M. les mesmes paroles que je dis precisement au Sieur de Bullion, à sçavoir que je me soumettois à toutes vos volontez, & que je signois toutes les conditions qu'il me presentoit de vostre part sans y rien changer, tant par le respect que je vous dois & l'obeyssance que je vous veux tousiours rendre, que pour l'esperance qu'il me donnoit, & que ie concevois moy-mesme, que cette submission extraordinaire seroit utile à sauver la vie & à rendre la liberté à mondit Cousin, luy protestant formellement que si j'estois trompé en cette attente, ie luy declarois pour le dire à vostre Maiesté, que ie ne m'obligeois à rien de tout ce que je signois, puisque c'estoit pour cette occasion que ie passois pardessus tant de considerations qui m'en devoient retenir. Je luy ay renou-

nouvellé cette proteſtation pluſieurs fois, & luy ay fait confirmer tres-ſouvent par ceux qui ont ma principale confiance. Je l'ay reconneu trop affectionné à voſtre ſervice pour croire qu'il ayt oublié d'en rendre compte à V. M. De ſorte, Monſeigneur, que ſi la reſolution que ie prens maintenant vous faſche, permettez moy de vous dire, que c'eſt à ceux qui vous ont conſeillé une ſi grande violence à qui V. Maieſté s'en doit prendre juſtement : Car pour moy i'eſtois ſans ce funeſte rencontre abſolument reſolu à ne manquer à aucune des choſes à quoy ie m'eſtois engagé, quoy qu'elles fuſſent tres-dures & tres-deſavantageuſes. Mais il n'y avoit point des conditions ſi rigoureuſes que ie n'euſſe acceptées pour le ſalut d'une perſonne ſi chere à la France, & qui m'avoit ſi ſenſiblement obligé. Que ne devois-je point donner à l'extreme douleur de ma Couſine la Ducheſſe de Montmorency, & aux prieres continuelles qu'elle me faiſoit de me ſoubmettre à toutes choſes : Et à quoy ne me falloit-il pas reſoudre pour me garantir d'un opprobre dont l'on m'euſt infailliblement char-

chargé, ſi j'en euſſe uſé autrement ? Ne m'auroit on pas imputé la cauſe d'une action ſi deplorable, apres meſmes la menace que me fit le Sieur d'Aiguibonne de la part de V. Majeſté, que ſi je faiſois la moindre deſmarche devers la Rouſſillon, qu'il en couſteroit la vie à mondit Couſin ? Ie devois avec grande raiſon inferer de ce diſcours que je pouvois eſperer un effet tout contraire, ſi j'obeïſſois à V. Majeſté : Mais apres vous avoir rendu les plus baſſes ſubmiſſions que voſtre Majeſté euſt peu eſperer du moindre de ſes ſujets, comment aurois je peu croire qu'elle n'euſt pas eſté touchée de compaſſion, en conſiderant l'eſtat ou elle reduiroit un Prince qui a l'honneur d'eſtre ſon Frere, par un effet que perſonne ne pourroit s'imaginer ? Pardonnez moy, Monſeigneur, ſi je vous parle avec beaucoup de liberté : La conſideration de mon honneur & de ma reputation, ne devoient-elle pas vous fleſchir ? C'eſtoit un contrepoix ſuffiſant à la faute de mondit Couſin, & voſtre Majeſté ne peut tirer aucuns advantages de ſa juſtice en cette occaſion pour le bien de cet Eſtat, qu'elle n'en euſt reçeu de beaucoup plus grands

grands de ſa clemence par mes reſpects,& benedictions de ſes peuples. Je ſçay bien, Monſeigneur, que les loix de voſtre Royaume m'obligent à de grands devoirs envers voſtre Majeſté, mais je vous ſupplie tres-humblement de conſiderer qu'elles ne deſtruiſent pas celles de la nature, qui ſont beaucoup plus fortes & plus equitables; Et que comme elles vous obligent à reconnoiſtre les ſubmiſſions que je vous rends pour toute ſorte de teſmoignages de voſtre bonne volonté, elles me donnent maintenant la permiſſion de me plaindre de ce qu'elle m'a manqué au ſujet le plus important à mon honneur que je peuſſe avoir en ma vie. Le reſſentiment que j'en ay eſt ſi juſte que V.M. ne le peut pas condamner : Auſſi luy proteſtay-je qu'il part d'un cœur percé au vif de douleur & de regret, & que la confiance que j'avois priſe en vos bonnes graces me le rend beaucoup plus ſenſible. I'appelle Dieu à teſmoin, que je n'ay jamais rien ſouhaitté plus ardamment que d'en pouvoir eſtre honnoré; ç'a touſiours meſmes eſté au milieu de mes plus grandes ſouffrances, l'objet le plus agreable de mes penſées & de

mes

mes desirs les plus passionnez ; Aussi à quel degré de bon-heur n'estimoy-je pas la gloire de les avoir acquises, bien que c'eust esté avec une bresche notable à ma reputation. Mais, Monseigneur, pourquoy m'a-t'on si tost envié un bien qui m'estoit si cher, & à quelle fin cette violence sur la bonté de vostre naturel ? Que V. Majesté y fasse s'il luy plaist les reflexions qu'elle jugera necessaires pour son service ; & cependant je la supplie tres-humblement de n'avoir point desagreable la resolution que je prends de sortir de son Royaume, & de chercher chez les Estrangers une retraitte asseurée pour ma personne, puis qu'apres la connoissance que j'ay du peu de bonne volonté que vostre Majesté a pour moy, je dois apprehender les suites & les consequences d'un si grand mespris de toutes mes submissions. Ce n'est pas, Monseigneur, que dans l'excez de mes desplaisirs, je ne me flatte de la creance que la tendresse & l'affection, dont vostre Majesté m'a autresfois donné tant de marques, n'est pas entierement esteinte. Je ne me puis persuader que vostre Majesté qui prend un soin

ſi particulier des intereſts de ſes alliez, vueille ternir la gloire qu'elle s'acquiert par l'aſsiſtance qu'elle leur donne, en oſtant touſiours la ſeureté & le repos à ſon Frere. C'eſt ce que je remets à la bonté de voſtre Majeſté, luy proteſtant que quelque lieu de la Terre que mes diſgraces me donnent pour ma demeure, j'y conſerveray touſiours plus cherement que ma vie le zele & la paſſion que je dois à voſtre ſervice, & que je ſeray tout le reſte de mes jours inviolablement.

MONSEIGNEUR,

Voſtre tres-humble & tres-obeyſſant ſerviteur & ſubjet

GASTON.

De Montereau Faut-Yonne le 13. Novembre 1632.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google